



Toutes nos relations: Émergence d'une force commune

Assemblée des Premiers Nations • Rapport annuel 2019–2020



L'Assemblée des Premières Nations (APN) est l'organisation nationale qui représente les gouvernements des Premières Nations et environ un million de personnes vivant dans des réserves et des zones urbaines et rurales. Le Chef national est élu tous les trois ans et reçoit les directives des Chefs-en-assemblée. L'APN s'emploie à faire avancer les priorités des Premières Nations au moyen d'examen, d'études, de mesures et de plaidoyers concernant un large éventail de questions et de sujets politiques.

©Assemblée des Premières Nations, juillet 2019

55, rue Metcalfe, bureau 1600, Ottawa, ON K1P 6L5
Téléphone : 613-241-6789 | Sans frais : 1-866-869-6789
www.afn.ca

*Illustration artistique de l'Assemblée générale annuelle de l'APN par Loretta Gould
Cette illustration est intitulée « Toutes nos relations ».*

Loretta Gould est une quilleuse et peintre mi'kmaq connue pour son amour des couleurs vives, éclatantes et magnifiques. Née en 1976, Loretta a été élevée dans la Première Nation de Waycobah par ses parents, Annie Catherine (Katie) et Joseph Googoo. À l'âge de dix-sept ans, Loretta a épousé Elliot Gould et, ensemble, ils ont élevé cinq enfants : Dakota, Shianne, Sipu, Phoenix et Ivy Blue.

Loretta a puisé son inspiration après avoir repéré une courtepoinette dans un centre commercial. Malheureusement, comme elle n'avait pas les moyens de l'acheter, elle a décidé de tenter sa chance et d'en confectionner une elle-même. Elle a travaillé dans ce domaine pendant dix ans et, depuis 2010, elle vit de ses magnifiques courtepoinettes artistiques. Les courtepoinettes de Loretta sont exposées dans la galerie d'art Friends United, propriété de Rolf Bouman. C'est l'insistance de Rolf et le bris malheureux de sa machine à coudre qui ont poussé Loretta à tenter l'aventure de la peinture pour la première fois en 2013. Elle n'a cessé de peindre depuis.

Le travail de Loretta est admiré et exporté à l'échelle internationale, notamment en Allemagne et en Finlande. Elle espère que son art sera partagé et apprécié dans le monde entier. À travers son art, elle exprime ses sentiments spirituels.

La peinture est une pratique familiale car elle et son mari, Elliot, travaillent ensemble sur des pièces qui témoignent de leur soin, de leur engagement et l'unité de leur famille.

Loretta est entièrement autodidacte. Elle utilise des tissus en coton pour ses courtepoinettes et de la peinture acrylique sur toile.



Table des matières

Rapport du chef national	3
Rapports des chefs régionaux	
Chef régional par intérim Leroy Denny et Chef régionale par intérim Andrea Paul, Nouvelle-Écosse/Terre-Neuve	8
Chef régional Roger Augustine, Nouveau-Brunswick et Île-du-Prince-Édouard.....	12
Chef régional Ghislain Picard, Québec et Labrador.....	16
Chef régionale RoseAnne Archibald, Ontario	19
Chef régional Kevin Hart, Manitoba.....	24
Chef régional Bobby Cameron, Saskatchewan.....	36
Chef régionale Marlene Poitras, Alberta.....	42
Chef régional Terry Teegee, Colombie-Britannique.....	46
Chef régionale Kluane Adamek, Yukon	53
Chef régional Norman Yakeleya, Territoires du Nord-Ouest	62
Rapports des conseils	
Conseil des gardiens du savoir	68
Conseil des femmes de l'APN	70
Conseil national de la jeunesse de l'APN.....	72
Les anciens combattants des premières nations du Canada	75
Rapport de la directrice générale	79

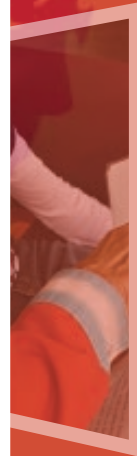


Table des matières

Rapports des secteurs

Secteur des communications.....	84
Secteur économique.....	88
Secteur de l'éducation.....	94
Secteur de l'environnement.....	100
Secteur des pêches.....	106
Secteur de la santé.....	111
Secteur du logement, des infrastructures et des services de gestion des urgences	116
Secteur des terres, territoires et ressources.....	121
Secteur des langues et de la culture.....	126
Secteur des affaires juridiques et de la justice	129
Secteur de la recherche et de la coordination des politiques.....	135
Secteur du développement social.....	140

États financiers de l'APN	145
--	------------



Rapport du chef national



Rapport du Chef national Perry Bellegarde Assemblée des Premières Nations

Chefs, conseillers, amis, parents, aînés et gardiens du savoir, j'espère que vous êtes en sécurité, entourés d'êtres chers, et que votre moral est bon.

La santé et la sécurité de nos citoyens sont toujours primordiales. En juillet, nous tenons normalement notre assemblée générale annuelle mais, cette année, les risques considérables pour la santé publique posés par la pandémie de COVID-19 nous ont amenés à annuler cette rencontre estivale. J'attends maintenant avec impatience de rencontrer à nouveau les Chefs et les délégués lors de l'Assemblée extraordinaire des Chefs de décembre 2020, en présumant que les préoccupations sur le plan de la santé publique se seront quelque peu atténuées d'ici là.

L'année dernière a été marquée par plusieurs développements importants qui ont eu des répercussions sur toutes les Premières Nations :

- Une élection fédérale en octobre 2019 qui a mené à un gouvernement libéral minoritaire;
- L'émergence rapide d'une pandémie mondiale qui a posé d'énormes défis en matière de santé publique et d'économie;
- Une explosion de l'activisme et de l'attention du public concernant le racisme anti-autochtone et l'usage excessif de la force par les services de police.

Le document sur les priorités électorales de l'APN, Honorer les promesses, a soutenu nos plaidoyers auprès de tous les partis fédéraux pendant la période électorale. Ces plaidoyers

ont contribué à l'élaboration du discours du Trône, qui a consacré une section entière à la réconciliation – pour la première fois dans l'histoire du Canada. De nombreux engagements importants et réalisables ont été annoncés, notamment :

- co-développer et promulguer une loi pour mettre en œuvre la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones au cours de la première année du nouveau mandat;
- poursuivre le travail d'élimination de tous les avis à long terme relatifs à la qualité de l'eau potable dans les réserves d'ici 2021, et assurer la salubrité de l'eau potable dans chaque communauté des Premières Nations;
- élaborer conjointement une nouvelle loi pour garantir l'accès des citoyens autochtones à des soins de santé et des services de santé mentale de qualité et culturellement adaptés;
- poursuivre le travail de mise en œuvre des appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation et des appels à la justice de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées, en partenariat avec les Premières Nations, les Inuits et les Métis;
- travailler avec les communautés autochtones pour combler le déficit d'infrastructures d'ici 2030;
- continuer à aller de l'avant ensemble pour que les Autochtones soient maîtres de leur propre destin et prennent des décisions concernant leurs propres communautés;
- s'assurer que les gouvernements du Canada respectent l'esprit et l'intention des traités, accords et autres

- arrangements constructifs conclus avec les peuples autochtones;
- veiller à ce que les Autochtones qui ont subi un préjudice dans le cadre du système discriminatoire de protection de l'enfance soient indemnisés de manière équitable et en temps opportun;
- continuer à investir dans les priorités autochtones, en collaboration avec les partenaires autochtones.

Outre la poursuite de ces priorités, l'APN a réalisé des progrès dans d'autres domaines par l'entremise de nos activités collectives de sensibilisation, notamment :

- la signature avec Services aux Autochtones Canada d'un protocole de mise en œuvre soutenant les priorités des Premières Nations en ce qui concerne la Loi sur les enfants, les jeunes et les familles des Premières Nations, des Inuits et des Métis;
- obtention d'un engagement en vue de l'élaboration conjointe d'une loi pour soutenir les services de police des Premières Nations;

- des pressions en vue de mieux financer et d'accroître la lutte contre la pandémie afin que chaque Première Nation puisse subvenir aux besoins de ses citoyens;
- dans le budget fédéral de 2019, les nouveaux investissements dans les priorités des peuples autochtones ont totalisé plus de 4,7 milliards de dollars. Les activités de sensibilisation de l'APN aux priorités budgétaires des Premières Nations a été essentielle pour porter le total des investissements dans les quatre derniers budgets en faveur des peuples autochtones à plus de 21,4 milliards de dollars (répartis sur 8 ans);
- depuis le début du présent exercice financier, 1,4 milliard de dollars supplémentaires, dont 890 millions de dollars prévus pour les Premières Nations, ont été alloués aux peuples autochtones pour faire face à la pandémie de COVID-19;
- progression des travaux sur le renouvellement de la charte de l'APN.





Nous travaillons chaque jour à la lutte contre la discrimination flagrante et systémique dans tous les aspects de la société, mais surtout contre la discrimination bien ancrée au sein de la GRC et des autres services de police. Et nous faisons pression sur le gouvernement fédéral pour qu'il soutienne une initiative de justice réparatrice des Premières Nations et des réformes systémiques au sein du système judiciaire.

Avec la COVID-19 qui transforme et réaligne le monde tel que nous le connaissons, je suis fier de constater, une fois de plus, la véritable résilience des membres de nos nations. Les Chefs de tout le Canada ont fait preuve d'un leadership remarquable pour atténuer les effets de cette menace unique pour la santé publique et de la mise en pause sans précédent de l'économie. Les Premières Nations ont exercé leur compétence inhérente pour protéger leurs membres, en prenant la responsabilité des mesures de protection et de la communication en matière de santé publique pour les Premières Nations. Je félicite et remercie les nombreux Chefs, conseillers, dirigeants des Premières Nations, aînés, et toutes celles et tous ceux qui travaillent avec diligence et dévouement pour nous faire avancer. J'ai le sentiment que nous sortirons de cette période de crise plus forts que jamais.

Ensemble, nous avons réussi à faire en sorte que les priorités des Premières Nations soient celles du Canada. Nous avons atteint de nouveaux sommets et travaillé à un meilleur avenir pour toutes et tous.

Depuis notre dernière rencontre à Ottawa en décembre, j'ai été encouragé par la chaleur et la générosité de nos frères et sœurs, ainsi que par leur ingéniosité. J'aimerais beaucoup vous rendre visite en personne dans vos communautés, mais je crains que de nombreux mois ne s'écoulent encore avant que nous puissions nous réunir à nouveau en toute sécurité. En attendant, je me réjouis de pouvoir discuter non seulement des questions qui vous préoccupent, mais aussi des solutions que vous envisagez. La COVID-19 nous a obligés à réfléchir à de nouvelles façons de servir nos concitoyens. Je garde espoir et je suis convaincu que nous surmonterons cette épreuve et que nous sortirons plus forts de notre cheminement.

J'espère sincèrement continuer sur notre voie qui est celle du soutien à toutes les Premières Nations pour le bien de leurs membres. J'attends avec impatience le jour où nous pourrions rassembler nos nations une fois de plus. D'ici là, demeurez en sécurité.

*Kinanāskomitin,
Chef national Perry Bellegarde*



Rapports des chefs
régionaux



Chef régional par intérim Leroy Denny et Chef régionale par intérim Andrea Paul

Nouvelle-Écosse et Terre-Neuve



Kwe'

En Nouvelle-Écosse et à Terre-Neuve, l'année écoulée a été une période de transition. Nous sommes très honorés d'avoir été choisis en tant que Chefs régionaux par intérim. Nous profitons de ce rapport pour nous présenter. Le Chef Leroy Denny de la Nouvelle-Écosse a étudié les sports et les loisirs à l'Université de Cap Breton, où il a obtenu un baccalauréat ès arts, études communautaires, en 1999. En 2002, il a décroché un baccalauréat en éducation à l'Université St. Francis Xavier. Avant d'entrer en politique, Leroy Denny a enseigné l'éducation physique pendant plusieurs années et fait la promotion d'un mode de vie sain et actif auprès de ses élèves, tout en intégrant la langue et la culture mi'kmaq par l'intermédiaire du chant et de la danse.


Avant d'être élue Chef de Pictou Landing pour la première fois en novembre 2011, la Chef Andrea Paul avait occupé le poste de conseillère de bande de 2005 à 2009. Au cours de sa carrière à Pictou Landing, elle a travaillé en tant que conseillère pédagogique et a été l'un des promoteurs de la mise sur pied de l'école de la Première Nation, qui a été inaugurée en septembre 1995. En 2004, elle a participé à l'organisation de la Conférence sur la formation des enseignants autochtones de l'Atlantique à Pictou Landing. Axé sur la technologie, cet événement a permis à l'école de la communauté d'obtenir un nouvel équipement (ordinateurs, ordinateurs portatifs, tableaux intelligents, appareils photo et projecteurs). La Chef

Paul a acquis une expérience pédagogique et professionnelle au sein de la Native Education Counselling Association et de l'Ontario Native Education Counselling Association. Elle est titulaire de deux baccalauréats, en arts et en éducation. Il a toujours été important d'unir nos efforts en dehors de nos propres Premières Nations et de collaborer à l'échelle régionale à des projets d'une grande envergure qui dépassent nos propres frontières. Cet engagement continue d'être notre priorité au fur et à mesure que nous faisons progresser nos droits de citoyens mi'kmaq. Ensemble, nous continuerons à promouvoir le mieux-être de tous les citoyens de la région Atlantique.

Autorité sanitaire

L'an dernier, notre région a connu des avancées majeures dans le domaine de la santé, en particulier la création de la Nova Scotia Mi'kmaq Health and Wellness Authority (MHWA), qui a été une réalisation remarquable.

À l'instar de la plupart des nations au Canada, nous souffrons d'un manque d'accès aux traitements médicaux et nous subissons trop souvent un racisme systémique au sein du système de santé actuel. La création de notre MHWA nous permet de contrôler nos propres services de santé, tout en adoptant une vision plus large et une approche globale en matière mieux-être qui ont des effets sur la santé de notre peuple et de nos membres. La MHWA est un premier pas vers l'obtention du contrôle et de la compétence des Premières Nations sur leurs propres enjeux.



Nous avons travaillé d'arrache-pied pour doter la MHWA d'employés qui comprennent et privilégient notre vision. Nous continuerons d'accomplir un travail acharné et de faire preuve d'un dévouement sans faille pour mettre sur pied notre propre autorité sanitaire indépendante.

Autorité de l'eau

Pour plusieurs de nos nations, l'accès à un approvisionnement en eau saine et salubre demeure une question de premier plan. Cette question est de portée tant régionale que nationale, car de nombreuses Premières Nations au Canada ont également du mal à avoir accès à de l'eau potable. Nous travaillons à la création de l'Autorité de l'eau des Premières Nations de l'Atlantique (l'Autorité), qui garantira un accès à de l'eau potable aux Premières Nations de toute la région. Nous espérons que l'Autorité sera pleinement opérationnelle d'ici le printemps 2022.

L'Autorité fera en sorte que les Autochtones assumeront le contrôle de la gestion des biens et des systèmes d'eau. Nous sommes fiers d'annoncer que le Chef Wilbert Marshall de Potlotek est le premier président de l'Autorité des eaux des Premières Nations de l'Atlantique. Nous attendons avec impatience l'inauguration de cette importante institution dans notre région.

Jeux d'été

Les Jeux d'été des Mi'kmaq font partie intégrante de l'identité du peuple mi'kmaq. Les Jeux de 2019, qui ont eu lieu à We'koqma'q, ont réuni près de 2000 athlètes provenant de toute la région de l'Atlantique.

Cette célébration annuelle permet à nos communautés de se réunir dans le cadre de compétitions amicales et de pratiquer un large éventail de sports et d'activités traditionnelles, dont le tir à l'arc, le golf, le softball et le basketball. Les Jeux d'été sont l'occasion pour les familles et les amis de se retrouver, tout en participant à des festivités et à des activités sportives et culturelles.

Logement

L'accès à un logement abordable et sécuritaire est un problème auquel font face toutes les Premières Nations. L'importante population autochtone urbaine d'Halifax constitue souvent le segment le plus vulnérable de notre population. Le manque d'accès à des logements sécuritaires et abordables, y compris d'urgence, demeure un problème que nous, en tant que dirigeants, nous nous efforçons d'atténuer et de réduire au maximum.

Le soutien trilatéral du gouvernement a permis au Centre Mi'kmaq d'amitié autochtone (CMAA) d'acheter et de rénover des logements pour les femmes et les enfants autochtones victimes de violence familiale. Nous comptons incorporer des programmes culturels dans nos initiatives de logement visant à renforcer l'autonomie des femmes et des enfants.

Nous sommes heureux d'annoncer l'établissement d'un partenariat entre le CMAA et le foyer d'accueil Out of the Cold. Ce partenariat permet au CMAA d'abriter le foyer d'accueil. Étant donné que nos citoyens représentent le pourcentage plus élevé de sans-abri et de personnes à risque, il est très important de lancer une initiative qui répond





tout particulièrement à leurs besoins, tout en tenant compte des réalités auxquelles font face les Premières Nations au pays. Nous espérons que ce partenariat aidera les personnes démunies à se sentir en sécurité et suffisamment à l'aise pour obtenir des soins correspondant à leurs besoins.

Mekite'tm – Jeux panaméricains de Lima (Pérou) 2019

Durant l'été 2019, nous avons envoyé une délégation de 20 personnes, dont huit jeunes autochtones, aux Jeux panaméricains de Lima, au Pérou. Le groupe a participé aux cérémonies d'ouverture des Jeux.

Le voyage comprenait un échange culturel avec des Autochtones du Pérou, une visite de l'ancienne cité de Machu Pichu et un spectacle de jeunes autochtones à l'Ambassade du Canada à Lima. Ce fut un honneur de participer à cette entreprise commune qui souligne l'importance de la solidarité et de l'entraide autochtones. Nous sommes convaincus que cet événement a été une expérience enrichissante pour tous les participants.

Permis de pêche à la mactre de l'Atlantique

Nous sommes fiers d'annoncer que 14 de nos 15 communautés régionales se sont associées à Clearwater Seafoods pour obtenir des permis de pêche à la mactre. Le partage des recettes produira des retombées directes et indirectes importantes parmi nos citoyens, tout en protégeant les emplois dans l'industrie de la pêche.

Premier du genre dans notre région, le partenariat établi avec Clearwater devrait constituer une nouvelle source stable de revenus propres pour nos communautés. Il nous soutiendra dans nos efforts visant à élargir notre présence dans la pêche commerciale.

COVID-19

La pandémie mondiale a durement frappé nos communautés – comme c'est sûrement aussi le cas pour les vôtres. Nous avons travaillé avec notre médecin en chef régional, le Comité exécutif et le Comité des Chefs sur la santé de l'APN, Santé Canada et la Direction générale de la santé des Premières Nations et des Inuits pour examiner l'évolution de la pandémie et les priorités régionales.

La santé et le mieux-être des membres de nos communautés est notre principale priorité. Nous sommes déterminés à suivre les meilleurs conseils médicaux possibles pour garantir la sécurité dans les communautés. Cela signifie suivre les règles et directives établies par les autorités sanitaires, comme la distanciation physique, le port d'un masque de qualité non médicale au besoin et le lavage fréquent des mains. Compte tenu de la diminution du taux d'infection, nous devons envisager l'avenir. Nous devons mettre l'accent sur la reconstruction et la reprise des économies de nos communautés, qui ont subi un énorme impact durant la pandémie. Nous espérons pouvoir aider nos entreprises, grandes et petites, afin de continuer d'assurer la prospérité de l'économie des Premières Nations.

Chef régional permanent

La nomination d'un(e) Chef régional(e) permanent(e) est une priorité. Beaucoup de travail a été accompli pour trouver un(e) candidat(e) qualifié(e), notamment en tenant des réunions avec tous les Chefs de la région. Lors de celles-ci, nous avons examiné les critères et les attentes du poste, ainsi que l'offre d'emploi, avec des conseillers juridiques. Des entretiens ont eu lieu, mais le poste n'a pas encore été pourvu en raison des restrictions imposées sur les déplacements et les réunions en personne par la COVID-19. Le processus de nomination sera mené à terme lorsque les restrictions auront été levées et que les Chefs pourront de nouveau se réunir en toute sécurité. Nous nous réjouissons à l'idée d'accueillir le(la) Chef régional(e) permanent(e) nouvellement nommé(e) lorsque les conditions sanitaires le permettront.

La voie à suivre

Pour notre région, l'année écoulée a été marquée par de nombreuses victoires et quelques revers. Nous sommes fiers des progrès que nous avons accomplis en faveur des droits du peuple mi'kmaq. L'Assemblée générale annuelle de l'APN et les Jeux autochtones de l'Amérique du Nord, qui devaient se tenir sur le territoire des Mi'kmaq, ont été annulés, mais nous espérons accueillir les Premières Nations pour leur rendre hommage en 2021 et au-delà.

En outre, nous sommes impatients de pourvoir le poste de Chef régional(e) afin de pouvoir participer pleinement aux travaux de l'APN. Une fois le poste pourvu, nos communautés auront l'assurance d'être représentées dans les réunions nationales.

Wela'lioq - Merci

*Chef régional Leroy Denny
Chef régionale Andrea Paul*





Chef régional Roger Augustine *Nouveau-Brunswick et Île-du-Prince-Édouard*

En plus de 10 ans à l'Assemblée des Premières Nations, je n'ai jamais été témoin de défis pareils à ceux auxquels le pays se heurte en raison de la pandémie de COVID-19. Néanmoins, je suis impressionné et fier de la façon dont le Comité exécutif a réagi et a fait preuve d'un véritable engagement envers son peuple. Alors que nous continuons à travailler à ce qui sera sans aucun doute une nouvelle normalité, la lutte pour maintenir ce qui pourrait être considéré comme le statu quo tout en relevant ce nouveau défi fera ressortir le meilleur de nous-mêmes, ce qui nous a amenés à ce moment et en ce lieu précis – notre destin.

Principales activités et réalisations

J'ai été très actif au niveau national, en participant aux réunions du Comité exécutif de l'APN, du Comité de gestion de l'APN et du Comité national des pêches. Récemment, notre bureau a travaillé dans le cadre du Groupe de travail national de l'APN sur la COVID-19. L'équipe qui a été formée se concentre sur les mesures à prendre pour lutter contre ce phénomène, tout en se préparant à des incidents similaires à l'avenir. Nos aînés et nos jeunes méritent la meilleure protection que nous, en tant que dirigeants, puissions leur offrir. Cette année a été une année de transition productive avec l'arrivée de nouveaux dirigeants et techniciens à l'Assemblée des Premières Nations. Je suis heureux de faire le point sur les enjeux régionaux sur lesquels notre équipe a travaillé au cours de l'année écoulée.

Pow Wow des pêcheurs

Ce rassemblement annuel, coordonné par mon bureau, réunit des pêcheurs membres ou non des Premières Nations dans un esprit de paix et d'amitié. Le rassemblement de cette année a été consacré aux femmes et aux filles autochtones disparues et assassinées. Nous sommes fiers d'accueillir cet événement annuel pour promouvoir la guérison de nos collectivités par la culture.

Recours collectif relatif à l'externat Garry McLean

J'ai beaucoup travaillé sur ce dossier et j'ai plaidé politiquement pour la conclusion de ce recours collectif. Il s'agit d'un moment charnière pour les membres des collectivités qui ont perdu leur culture et leur langue en fréquentant les externats. L'annonce de l'accueil du recours collectif est un grand pas vers la réconciliation et la guérison grâce au Fonds spécial.

Projet sur la santé mentale

Alors que je réfléchis à mon épanouissement personnel et à celui de nos membres dans tout le pays, je suis heureux d'annoncer que le financement du Projet sur la santé mentale, un de mes importants projets qui aura une incidence et des bienfaits sur le bien-être et la guérison mentale, a été approuvé. Au cours de l'année prochaine, des travaux approfondis seront coordonnés pour faire démarrer ce projet. Les répercussions de la COVID-19 sur notre santé mentale et physique témoignent de la nécessité d'un tel établissement dans notre région.

Succès des Premières Nations à l'échelle régionale

Je suis heureux d'annoncer que notre région a connu de nombreux succès. Les dirigeants continuent de travailler avec diligence pour défendre les droits issus de traités et améliorer les relations pour leurs membres. J'aimerais féliciter les Premières Nations suivantes pour la détermination et le leadership dont elles ont fait preuve dans le cadre des efforts qu'elles ont déployés pour leurs membres :

- La Journée de mobilisation de la Première Nation d'Eel Ground – pour la pratique de son droit inhérent issu de traités à pêcher le crabe des neiges.
- Les Premières Nations de Pabineau et d'Eel River Bar ont signé un protocole d'entente avec le port de Belledune axé sur un protocole de consultation.
- Les Premières Nations de Metepenagiag, de Natoaganeg et d'Esgenoopetitj ont signé un protocole d'entente d'un Accord d'amitié avec la ville de Miramichi et la Première Nation d'Eel Ground.
- L'entreprise commerciale prospère établie par la Première Nation de Metepenagiag dans la ville de Moncton, au Nouveau-Brunswick, constitue un exemple à suivre pour nos collectivités des PN. Ce grand relais routier bar/station d'essence constituera une source de revenus autonomes, ce qui permettra d'améliorer les programmes sociaux existants et d'établir des projets d'avenir.
- La Première Nation d'Elsipogtog et le gouvernement du Canada ont signé un protocole d'entente concernant le Protocole de négociation sur l'autonomie gouvernementale.

Les autres activités régionales sont les suivantes :

Réunions, assemblées et événements des dirigeants régionaux du N.-B./Î.-P.-É.

- 2 avril 2019 : Réunion du Comité exécutif du Congrès des Chefs de l'Atlantique, Île-du-Prince-Édouard
- 6 avril 2019 : Funérailles - Grand Conseil, Elsipogtog, N.-B.
- 12 avril 2019 : Drague Regal Shipping, Miramichi
- 13 avril 2019 : Pêches à la Baie/Chef Paul
- 19 et 20 avril 2019 : Conférence sur la santé de la Première Nation d'Eel Ground
- 23 avril 2019 : Réunion de tous les Chefs, Moncton
- 24 avril 2019 : Eel Ground - Le bien-être des hommes
- 9 mai 2019 : Réunion du groupe MTI, Moncton, N.-B.
- 10 et 11 mai 2019 : Réunion du Comité exécutif du Congrès des Chefs de l'Atlantique, Cole Harbour, N.-É.
- 22 mai 2019 : Première Nation de St. Mary's, Fredericton, N.-B. - Chef Polchies
- 24 et 25 mai 2019 : Forum du Congrès des Chefs de l'Atlantique, Cole Harbour, N.-É.
- 28 et 29 mai 2019 : Collège Hollande, Î.-P.-É.
- 31 mai-1er juin 2019 : Réunion du groupe MTI – Musée du N.-B., St-Jean, N.-B.
- 2 juin 2019 : CN Rail - AGA 2020, Bathurst, N.-B.
- 4 juin 2019 : MTI et M. Gallant, ancien premier ministre du N.-B.
- 7 juin 2019 : Réunion du conseil d'administration d'Ulnooweg, Millbrook, N.-É.
- 8 juin 2019 : réunion du groupe MTI avec la ministre Bennett, Moncton, N.-B.





11 juin 2019 : Première Nation de St. Mary's, réunion avec Lori Nicholas - Culture, Fredericton, N.-B.

13 juin 2019 : MTI avec la ministre Rogers, Moncton, N.-B.

14 juin 2019 : Projet de parc éolien, MTI, Sackville, N.-É.

15 et 16 juin 2019 : Nationalité des Chefs Mi'kmaq, Membertou, N.-É.

2-6 juillet 2019 : Assemblée générale annuelle de l'APN, Fredericton, N.-B.

Deuxième trimestre - juillet 2019 - septembre 2019

12 juillet 2019 : Chefs du groupe MTI, DGSN, Moncton, N.-B.

17-20 juillet 2019 : Journée de réflexion du Conseil, Î.-P.-É.

21 septembre 2019 : Collecte de fonds pour le CMIPE

26-28 septembre 2019 : Forum du Congrès des Chefs de l'Atlantique, Dartmouth, N.-É.

Troisième trimestre - octobre 2019 - décembre 2019

2 octobre 2019 : Caucus des Premières Nations du Congrès des Chefs de l'Atlantique, Dartmouth, N.-É.

2 et 3 octobre 2019 : Partenariat pour la santé des Premières Nations de l'Atlantique, Dartmouth, N.-É.

13-15 novembre 2019 : Conférence sur la santé des Premières Nations du Congrès des Chefs de l'Atlantique, Dartmouth, N.-É.

16 novembre 2019 : Réunion du Comité exécutif du Congrès des Chefs de l'Atlantique, Dartmouth, N.-É.

23 novembre 2019 : Réunion du Comité exécutif du Congrès des Chefs de l'Atlantique, Dartmouth, N.-É.

27-29 novembre 2019 : Sommet sur l'autonomie gouvernementale des Premières Nations, Halifax, N.-É.

30 novembre 2019 : Réunion du conseil d'administration d'Ulnuoweg, Millbrook, N.-É.

Quatrième trimestre - janvier 2020 - mars 2020

7 janvier 2020 : Réunion du Comité de direction du Congrès des Chefs de l'Atlantique, Cole Harbour, N.-É.

9 janvier 2020 : Réunion du Comité exécutif du Congrès des Chefs de l'Atlantique, Cole Harbour, N.-É.

22 janvier 2020 : Caucus des Premières Nations, Moncton, N.-B.

23 et 24 janvier 2020 : Réunion du Partenariat pour la santé des Premières Nations, Moncton, N.-B.

19-21 février 2020 : Forum sur le logement du Congrès des Chefs de l'Atlantique, Dartmouth, N.-É.

12 mars 2020 : Conférence téléphonique du Comité de direction du Congrès des Chefs de l'Atlantique

20 mars 2020 : Réunion du Comité exécutif du Congrès des Chefs de l'Atlantique, Cole Harbour, N.-É.

Réunions et activités spéciales de portefeuille - Comité national des pêches/ Comité de direction/Externats indiens

Premier trimestre - avril 2019 - juin 2019

18 juin 2019 : Groupe Gowlings – Externat indien, Eel Ground, N.-B.

30 juin 2019 : Groupe Gowlings - Externat indien, Ottawa, Ont.

Deuxième trimestre - juillet 2019 - septembre 2019

18 septembre 2019 : Réunion du Comité de direction de l'APN, Ottawa, Ont.

Troisième trimestre - octobre 2019 - décembre 2019

29 et 30 octobre 2019 : Réunion du Comité national des pêches, Vancouver, C.-B.

Quatrième trimestre - janvier 2020 - mars 2020

8-10 janvier 2020 : Conférence annuelle sur les pêches, Moncton, N.-B.

Réunions du Comité exécutif de l'APN et autres activités nationales

9 et 10 avril 2019 : Réunion du comité exécutif/de direction de l'APN, Ottawa, Ont.

17 et 18 avril 2019 : Conférence nationale sur le diabète chez les Autochtones, Halifax, N.-É.

30 avril 2019 : Réunion du Comité exécutif de l'APN, Ottawa, Ont.

1-3 mai 2019 : Assemblée extraordinaire des Chefs sur la législation fédérale

1er juillet 2019 : Comité exécutif de l'APN - Fête du Canada sur la Colline, Ottawa, Ont.

2-6 juillet 2019 : Réunion du Comité exécutif et Assemblée générale annuelle de l'APN, Fredericton, N.-B.

11 et 12 septembre 2019 : Cadre de reconnaissance des droits de l'APN, Gatineau, Qué.

18-20 septembre 2019 : Réunion du Comité exécutif de l'APN, Ottawa, Ont.

29 et 30 octobre 2019 : Réunion du Comité exécutif de l'APN, Ottawa, Ont.

19 novembre 2019 : Réunion du Comité exécutif de l'APN, conférence téléphonique

2-6 décembre 2019 : Réunion du Comité exécutif de l'APN et Assemblée extraordinaire des Chefs, Ottawa, Ont.

8 janvier 2020 : Réunion du Comité exécutif de l'APN, conférence téléphonique

13 et 14 janvier 2020 : Réunion du Comité exécutif de l'APN, Ottawa, Ont.

4-6 février 2020 : Réunion du Comité exécutif de l'APN, Ottawa, Ont.

12 et 13 février 2020 : Conférence nationale de l'APN sur l'éducation, Halifax, N.-É.

22 février 2020 : Réunion du Comité exécutif de l'APN, conférence téléphonique

2-5 mars 2020 : Conférence nationale de l'APN sur les changements climatiques, Yukon

6-8 mars 2020 : Forum national de l'APN sur le logement, Toronto, Ont.

Conclusion:

En conclusion, j'aimerais remercier mes collègues et le personnel de l'Assemblée des Premières Nations pour leur engagement à travailler à la défense des droits, du titre ancestral et des droits issus de traités des Premières Nations dans tout le pays, au profit de tous les citoyens des Premières Nations.





Chef régional Ghislain Picard

Québec-Labrador

Préambule

Le Chef régional Ghislain Picard est un Innu de la communauté de Pessamit. Depuis 1992, il occupe le poste de Chef de l'Assemblée des Premières Nations Québec-Labrador (APNQL), une organisation politique représentant 43 Chefs des Premières Nations au Québec et au Labrador. Au sein de l'APN, le Chef régional Picard est titulaire du portefeuille de la justice, des services de police et des mouvements transfrontaliers.

Principales questions et activités

Optimiser l'APNQL

Depuis juillet 2019, les Chefs de l'APNQL ont tenu deux réunions (septembre et novembre). Des processus d'optimisation de l'APNQL sont en cours sous la forme d'un projet de protocole de relations conclu entre ses Premières Nations membres. Ce projet porte sur le rôle du Chef de l'APNQL et celui des Chefs titulaires d'un portefeuille à l'échelle régionale. Il s'agit d'un document évolutif ayant pour objet de fournir un cadre en ce qui concerne les procédures politiques à l'échelle régionale.

Un comité ad hoc, composé de quatre Chefs de quatre nations différentes, a été mis sur pied et l'Assemblée lui a conféré le mandat d'assurer la gestion du leadership politique de cet exercice. Des propositions ont été soumises aux Chefs à l'occasion de diverses assemblées et de nombreuses réunions de travail ont eu lieu. Un document, détaillant les ajouts et les commentaires des Chefs, a finalement été présenté et approuvé lors de

l'assemblée de février 2020 à Gatineau (Québec).


Le projet de protocole reflète le contexte opérationnel actuel de l'APNQL. Il confirme aussi le mandat conféré au Chef régional et précise comment la diversité des langues et cultures des nations regroupées est représentée et comment elle peut coexister avec les deux langues secondes, à savoir le français et l'anglais.

Bien que les défis demeurent de taille, la solidarité et la volonté d'unir nos forces sont plus présentes que jamais parmi les Chefs.

Relation politique avec le gouvernement fédéral

À la suite des élections fédérales d'octobre 2019, les Chefs de la région Québec-Labrador ont fait part de leur intention de maintenir des relations avec les parlementaires nouvellement élus. Ils ont aussi exprimé le souhait de tenir une assemblée à Gatineau, dans la région de la capitale nationale, afin de faciliter les rencontres avec les parlementaires.

La reconnaissance législative par le Parlement du Canada de la *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones* et sa mise en œuvre demeurent l'une des priorités des Chefs de l'APNQL. En 2019, le Sénat a rejeté un projet de loi fondé sur cette priorité. Malgré leur grande déception, les Chefs ont clairement indiqué leur intention de réexaminer la question et de saisir toutes les occasions possibles à cette fin.



Le projet de loi C-92 revêt une grande importance, car il vise à combler des lacunes majeures dans les services à l'enfance et à la famille pour les Premières Nations. Ces lacunes continuent d'avoir des conséquences extrêmement graves. La reconnaissance de la compétence des Premières Nations dans des domaines qui relèvent entièrement de leur autorité est un grand pas en avant. Cependant, les obstacles à la mise en œuvre de cet important projet de loi ont des répercussions sur les relations entre les Premières Nations et le gouvernement du Québec.

À l'échelle fédérale, la relation financière entre le Canada et les Premières Nations est de la plus grande importance. En mai dernier, un processus de mobilisation régionale a été lancé sous l'égide des commissions et organismes régionaux de l'APNQL. Trois grands objectifs ont été déterminés : améliorer les communications, favoriser le développement des compétences et examiner la question de la prestation de services aux membres vivant à l'extérieur des communautés. Des mesures de suivi sont en voie d'être prises, notamment améliorer la coopération régionale à tous les niveaux et améliorer la coopération avec les communautés pour les aider à absorber l'ampleur des transformations entreprises depuis la scission du ministère fédéral des Affaires autochtones et du Nord en deux nouveaux ministères.

Relation politique avec le gouvernement provincial

Depuis les élections provinciales en octobre 2018, les prises de position politiques du gouvernement du Québec sont devenues l'un des principaux problèmes auxquels est confrontée l'APNQL, en particulier en ce qui concerne le suivi des recommandations du rapport de la Commission d'enquête Viens sur les *Relations entre les Autochtones et certains services publics au Québec* et du rapport de l'Enquête nationale sur les femmes autochtones disparues et assassinées. L'APNQL a produit une analyse des recommandations de ces deux rapports.

Le 17 octobre 2019, une rencontre a été organisée avec la ministre responsable des Affaires autochtones du Québec, Sylvie D'Amours, afin de réunir les parties chargées du suivi de ces deux rapports. Les discussions ont principalement porté sur l'établissement des priorités au niveau politique et sur la mise en œuvre des Appels à l'action et des Appels à la justice, tels que déterminés par les deux commissions d'enquête. Il a été proposé que les dirigeants autochtones (APNQL, Inuits, Cris, Naskapis) forment une table politique en vue d'une réunion avec le gouvernement du Québec prévue en juin ou juillet 2020 pour évaluer la situation. Une deuxième réunion avec la ministre D'Amours aura lieu avant la fin de l'année. La mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies sera à l'ordre du jour, ainsi que le suivi des mesures prises à la suite des rapports des deux enquêtes. L'ordre du jour portera





également sur les personnes « oubliées » (les familles des femmes et des jeunes filles disparues ou assassinées, les victimes de la stérilisation forcée, etc.).

Dans le cadre des consultations prébudgétaires en cours avec le gouvernement du Québec, l'APNQL s'entretiendra avec le ministre des Finances de la province et une stratégie sera mise en œuvre pour améliorer les conditions de notre population.

La Commission spéciale sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse est également un important sujet d'intérêt pour l'APNQL. Cette commission prend en compte toutes les Premières Nations qui font face au grave problème de la surreprésentation de leurs enfants dans le système de protection de l'enfance au Québec.

Nous avons travaillé à la mise en œuvre du projet de loi C-92. La province de Québec continue de contester devant les tribunaux la validité de l'affirmation des droits des Premières Nations dans la législation fédérale. Cette position d'obstruction et d'exclusion du gouvernement du Québec continue de créer des obstacles à l'exercice des droits des Premières Nations.

Le deuxième Sommet des Maires et des Chefs s'est tenu en août dernier avec pour objectif de favoriser la compréhension au sein des municipalités environnantes et de trouver des solutions à des problèmes communs, tels que la main-d'œuvre des Premières Nations et la promotion du « vivre ensemble ».

COVID-19

L'actuelle pandémie de COVID-19 a monopolisé l'énergie des gouvernements et institutions des Premières Nations. Leurs efforts combinés semblent avoir été salutaires, puisque le taux d'infection a été relativement faible au sein de la population des Premières Nations. Pour l'instant, nos efforts ne doivent pas fléchir. Il est important de souligner que dans une période difficile comme celle-ci où les enjeux sont importants, les relations – bonnes et mauvaises – avec les autres gouvernements jouent un rôle clé dans l'amélioration des réalités quotidiennes des Premières Nations à laquelle l'APNQL s'efforce de parvenir.

Chef régional Ghislain Picard

Chef régionale RoseAnne Archibald

Ontario

Wahcheeyay Misiway,

J'ai le plaisir de présenter mon rapport annuel 2019-2020 en tant que Chef régionale de l'Ontario.

Le début de l'année 2020 a certainement été mémorable et restera dans l'histoire comme une année de changement mondial où nous, en tant que citoyens de Notre mère la Terre, sommes en train de recréer une nouvelle réalité où nous pourrions tous vivre en paix et en sécurité.

Au cours de mon mandat de Chef régionale, je me suis efforcée de diriger avec une approche centrée sur le cœur et de créer un espace qui permet à nos Premières Nations de faire avancer nos priorités. Cet objectif est devenu plus important que jamais.

Alors que nous avançons en cette période incertaine et sans précédent, je continuerai à créer plus d'espace et de possibilités pour un dialogue constructif accompagné d'actions concrètes.

Au cours de la dernière année, mon travail a porté sur des interactions avec le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial de l'Ontario. J'ai partagé mon temps entre mon travail régional et mes responsabilités au sein de portefeuilles de l'APN, j'ai établi de saines relations entre mon bureau et le secrétariat des Chefs de l'Ontario (COO) et, plus récemment, j'ai réagi à la pandémie mondiale de COVID 19. Des situations extraordinaires comme celles-ci mettent à l'épreuve notre volonté collective, mais elles peuvent aussi faire ressortir le meilleur de l'humanité.

En raison de la situation imprévisible et nébuleuse causée par la COVID 19, nos communautés traversent une période dangereuse avec peu de précédents, et notre monde doit être uni comme jamais auparavant.

Je suis fière de dire que nous avançons dans cette voie de manière concertée, tout en respectant les décisions de chacun. Nous allons persévérer, et émergerons plus forts ensemble.

Pandémie mondiale de COVID 19

Depuis que la COVID 19 a été déclarée pandémie mondiale le 11 mars 2020, elle a changé à jamais notre monde. Les dirigeants des Premières Nations, tels que les Chefs régionaux de l'APN, ont été parmi les premiers à s'adapter rapidement aux situations changeantes et à faire leur part pour protéger les citoyens des Premières Nations contre les dangers en mettant au point des informations en temps opportun, des ressources et des outils pour les Premières Nations.

Le travail de mon bureau continue d'être guidé par l'objectif supérieur de préserver et de protéger la santé, le bien-être et la vie des citoyens des Premières Nations pendant la pandémie de COVID 19. Certaines communautés sont plus gravement touchées que d'autres et je vous demande de continuer à prier pour toutes les communautés. Ensemble, nous nous efforçons de trouver des solutions qui répondront aux besoins spécifiques de nos communautés et de nos citoyens.





Mon bureau tient plusieurs réunions hebdomadaires avec les Chefs et les dirigeants, les autorités provinciales et fédérales, les ministres du cabinet, les professionnels de la santé et les techniciens. Le site Web des Chefs de l'Ontario comporte une page qui résume ces réunions, offre des liens vers les services de soutien et présente des comptes rendus quotidiens concernant la pandémie de COVID 19.

Les fermetures, les points de contrôle et les couvre feux ont servi de bouclier de protection pour maintenir nos taux d'infection à un faible niveau. Je tiens à réitérer mon appui à la déclaration de l'état d'urgence et à la motion adoptée par le Comité exécutif de l'APN. La motion demandait une augmentation des ressources et du soutien aux Premières Nations. Elle demandait aussi que le financement soit versé « en fonction des besoins et sur une base équitable ».

Dialogue avec les gouvernements fédéral et provincial

Au cours de la dernière année, je me suis efforcé de renforcer et d'améliorer nos relations avec les gouvernements fédéral et provincial. En octobre 2019, le Conseil des dirigeants a eu sa première réunion officielle avec le premier ministre Doug Ford. À la suite de cette réunion, j'ai été invitée à la réception du Conseil des fédérations en décembre 2019, où j'ai pu rencontrer un certain nombre de premiers ministres de tout le Canada. Tout au long de l'année, j'ai rencontré des membres du cabinet de l'Ontario, par téléphone ou en personne, notamment le ministre Rod Phillips, le ministre Vic Fideli, le ministre John Yakabuski, le procureur général Doug Downey et la

ministre Christine Elliott. Ce renforcement des relations a permis d'établir des liens étroits avec le gouvernement provincial pendant la pandémie de COVID 19 et m'a valu de rester en contact régulier avec le premier ministre Ford et le ministre Greg Rickford. J'entretiens également de bonnes relations avec des fonctionnaires clés tels que le sous ministre des Affaires autochtones de l'Ontario, Shawn Batise, et la sous solliciteuse générale, Deborah Richardson. Sur le plan fédéral, j'ai eu un entretien individuel avec le premier ministre Justin Trudeau, pendant la crise de Wet'suwet'en/ Tyendinaga. Avec d'autres membres du Comité exécutif de l'APN, j'ai parlé avec la vice première ministre Chrystia Freeland au début de la pandémie de COVID 19. J'ai également été en contact régulier avec le ministre de Services aux Autochtones (SAC), Marc Miller, et son prédécesseur, Seamus O'Regan. J'ai également eu des interactions et de brèves réunions avec un certain nombre de ministres fédéraux au cours de la dernière année, notamment avec la ministre Carolyn Bennett, la ministre Catherine McKenna, le ministre Jonathan Wilkinson, le ministre Bill Blair et le procureur général et ministre de la Justice David Lametti. J'ai également des relations positives avec des fonctionnaires fédéraux clés, comme la directrice générale régionale de SAC pour l'Ontario, Anne Scotton. Mon but en établissant des relations est de défendre les besoins individuels et collectifs des Premières Nations et de veiller à ce que nos dirigeants puissent entrer en contact avec les fonctionnaires du gouvernement selon les besoins.



Portefeuilles de l'APN

Éducation

Au printemps dernier, j'ai pris du recul par rapport au portefeuille de l'éducation de l'APN afin de pouvoir concentrer mes énergies sur les questions relatives à la région de l'Ontario. Auparavant, j'étais responsable des questions relatives à la maternelle et au secondaire à l'échelle nationale et je coprésidais le Comité des Chefs sur l'éducation (CCE) de l'APN avec le Chef régional Bobby Cameron. Le Secteur de l'éducation de l'APN a organisé avec succès deux forums sur la transformation de l'éducation de la maternelle à la 12e année, un en mai et un autre en octobre 2019. Ces forums ont permis de partager des informations, d'échanger des pratiques exemplaires et de mettre en lumière les expériences régionales en matière de transformation de l'éducation. En août 2019, le Programme des partenariats en éducation (PPE) a formulé des recommandations visant à apporter des changements mineurs et majeurs au programme et on peut maintenant travailler à régionaliser les fonds du programme.

Conseil des femmes de l'APN (CF APN)

J'ai la chance de travailler avec un groupe extraordinaire de femmes au niveau national au sein du CF APN. Ces femmes ont fait de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées (FFADA) une priorité dans leur travail. Malheureusement, la Chef Celia Echum, représentante de l'Ontario au sein du CF APN, est décédée subitement en avril. Le CF APN, dans un beau geste, a planté des arbres en son honneur. Sa remplaçante, Anna Betty

Achneepineskum, ancienne Grande Chef adjointe de la Nation Nishnawbe Aski, est une dirigeante forte qui représentera désormais l'Ontario au sein du CF APN. Je me réjouis de la poursuite de notre collaboration.

Comité de gestion de l'APN

La principale fonction de ce comité est d'agir comme étape d'examen intermédiaire avant que le Comité exécutif de l'APN n'adopte des motions sur des questions de gestion ou d'administration. Les réunions se tiennent généralement tous les deux mois ou selon les besoins. Je suis fière de faire partie de ce comité avec quatre autres Chefs régionaux : le Chef régional Roger Augustine, la Chef régionale Kluane Adamek, la Chef régionale Marlene Poitras et le Chef régional Bobby Cameron.

Eau

Je suis titulaire du portefeuille de l'eau et je travaille en étroite collaboration avec le Chef régional Kevin Hart, responsable du logement et des infrastructures. Les dirigeants de l'Ontario ont participé aux réunions du Comité des Chefs sur le logement et les infrastructures (CCLI) de l'APN, notamment en assistant au forum sur le logement de l'APN qui a eu lieu à Toronto en mars 2020. Le CCLI de l'APN guide nos travaux à tous les deux.

En 2019 2020, le Secrétariat de l'APN a mis l'accent sur la poursuite du processus d'élaboration conjointe en vue de l'abrogation et du remplacement de la Loi sur la salubrité de l'eau potable des Premières Nations (LSEPPN) et de la Stratégie à long terme sur l'eau potable et les eaux usées. Après plusieurs consultations, l'APN a



Collaboration avec le Conseil des femmes de l'APN pour assurer la mise en œuvre des 231 appels à la justice issus de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées.



présenté une liste préliminaire de concepts à inclure dans la stratégie à long terme et a affiné ces concepts lors du 3e Symposium national annuel et foire commerciale sur l'eau en novembre 2019. Lors de l'Assemblée extraordinaire des Chefs, la résolution 78/2019, Approbation de la table des matières préliminaire d'une stratégie à long terme des Premières Nations sur l'eau potable et les eaux usées après 2021, a été adoptée. Le Secteur du logement, des infrastructures et des services d'urgence de l'APN continue de peaufiner un processus d'élaboration conjointe avec le ministère des Services aux Autochtones Canada.

Je continue de soutenir et d'encourager le travail important d'Autumn Peltier en tant que commissaire en Chef de l'eau de la Nation Anishinabek. Autumn a fait part de ses convictions profondes sur l'environnement et l'eau alors qu'elle faisait partie d'un groupe d'experts au Forum économique mondial de Davos, en Suisse, en janvier 2020. Ce faisant, elle exerçait une pression accrue sur les politiciens canadiens pour qu'ils fournissent de l'eau salubre aux Premières Nations.

La voie à suivre

Lorsque nous laisserons la pandémie derrière nous, il y aura beaucoup de travail à faire. Voici trois points sur lesquels je me concentrerai au cours de l'année à venir :

Reconstruction économique

Les Premières Nations joueront un rôle important dans la reconstruction et le renforcement de l'économie par le gouvernement de l'Ontario. Le développement économique n'est pas

seulement une question de croissance des économies locales, mais aussi une question de croissance qui profite à de plus grands partenariats. Pour atteindre cet objectif, mon bureau est en train de remanier une proposition existante qui sera soumise au gouvernement de l'Ontario. Le but de la proposition est de réunir les Premières Nations, le gouvernement et le secteur industriel afin de créer des investissements stratégiques, de créer des possibilités de transformation sociale à long terme et d'améliorer l'éducation et le logement des Premières Nations.

Revitalisation du commerce traditionnel entre les Premières Nations

Les routes commerciales des Premières Nations et les accords entre nations ont existé avant l'arrivée des colons. Les relations et les systèmes établis il y a de nombreuses générations ont jeté les bases d'une économie prospère pour les Premières Nations. Alors que nous nous dirigeons vers un monde post COVID, les Premières Nations ont la possibilité de réimaginer ou de relancer des systèmes économiques qui pourraient garantir que tous les besoins fondamentaux des Premières Nations sont satisfaits, que la souveraineté et la sécurité alimentaires sont assurées et que le marché est équitable et accessible afin que les compétences et les connaissances des Premières Nations puissent être utilisées pour soutenir leurs communautés. Mon bureau travaille à un document de réflexion sur cette question. Il sera présenté aux dirigeants des Premières Nations afin qu'ils puissent en tenir compte à mesure que nous avancerons ensemble sur cette voie.



Approche stratégique des relations gouvernementales

À l'automne 2019, les dirigeants des Premières Nations ont participé à deux séances de stratégie qui ont donné naissance à deux documents intitulés *Towards a New Relationship* (Vers une nouvelle relation) et *Standing Together* (Faire front commun). Ces documents présentent les priorités des Premières Nations au niveau fédéral et provincial respectivement. Mon bureau adoptera une approche stratégique qui respecte la relation de nation à nation. Une relation où les Premières Nations peuvent travailler dans un environnement de coopération et de collaboration avec les gouvernements fédéral et provincial pour mettre en œuvre des priorités individuelles et communes.

Soulignons les réalisations en Ontario
Nos communautés connaissent de nombreuses réussites, mais en raison de la COVID 19, il est difficile de se regrouper et de célébrer tous ensemble. En gardant cela à l'esprit, voici quelques réalisations que je tiens à souligner :

- La Première Nation de Grassy Narrows s'est rapprochée de son objectif de construire un foyer de soins dans la réserve à l'intention des personnes souffrant d'un empoisonnement au mercure industriel après que le gouvernement fédéral ait signé un accord pour couvrir la totalité des coûts de construction prévus. L'accord, conclu en avril 2020 entre le ministre Marc Miller et le Chef Rudy Turtle, engage Ottawa à dépenser 19,5 millions de dollars pour la construction du foyer.



- La construction du projet éolien de la Première Nation de Henvey Inlet, le plus important au pays, a été achevée en octobre 2019. Ce projet historique est la plus grande installation éolienne monophasée et la plus grande installation éolienne dans une réserve au Canada.
- La Première Nation de Beausoleil devrait bénéficier d'une subvention combinée (fédérale et provinciale) de 16,5 millions de dollars visant à financer la rénovation du quai, la construction d'un nouveau traversier et le pavage des routes de terre de l'île.

Conclusion

En conclusion, je tiens à reconnaître la force et la résilience de nos dirigeants, des Chefs et des conseils de notre région et de tous les dirigeants du Canada. Grâce à une approche unifiée, nous sortirons de cette période plus forts ensemble. C'est un grand honneur pour moi de servir à vos côtés en cette période historique.

Je vous souhaite la paix au-delà de tout.

Ninanaskamon!
RoseAnne Archibald
Chef régionale de l'APN pour l'Ontario

Le Conseil national des jeunes (CNJ) de l'APN est un élément clé de l'APN. Il représente les jeunes des Premières Nations de tout le pays et défend les questions qui les touchent au quotidien. Lors de l'Assemblée extraordinaire des Chefs de l'APN de 2019, la coprésidente du Conseil des jeunes, Rosalie LaBillois, a parlé des suicides chez les jeunes Autochtones. Elle a déclaré qu'il faut faire plus pour aider les jeunes et que les dirigeants doivent écouter, « avec un cœur et un esprit ouverts ». Alors que nous entrons dans une nouvelle décennie, dans une nouvelle réalité, je compte continuer à travailler avec les jeunes de tout le pays pour développer une approche stratégique sur la façon dont nous abordons les problèmes qui les touchent.



Chef régional Kevin Hart

Manitoba

C'est un grand honneur pour moi que de présenter mon rapport annuel en tant que Chef régional de la région du Manitoba pour l'Assemblée des Premières Nations (APN). L'année écoulée a été marquée par de nombreux investissements dans de nombreux projets en cours dans la région.

Grâce à des investissements supplémentaires du gouvernement fédéral, il est essentiel de travailler davantage et de défendre encore plus les intérêts des Premières Nations de la région du Manitoba pour faire progresser l'autodétermination. Les Chefs et Conseils travaillent diligemment avec des ressources très limitées dans le but de répondre aux demandes croissantes de l'une des tranches de population dont la croissance est la plus rapide au Canada.

D'après nos constatations, la région du Manitoba suscite l'espoir et entrevoit la prospérité, car les Premières Nations du Traité no 1 célèbrent la fin des derniers obstacles de la caserne Kapyong, qui laissera la place au lancement d'un développement résidentiel et commercial dans la ville de Winnipeg. C'est une grande victoire pour les Premières Nations du Manitoba, qui aspirent à l'autonomie économique.

Il est important que les Premières Nations participent au développement des économies vertes. La nation crie de Fisher River a créé avec succès une ferme solaire de sept acres, qui compte plus de 3000 panneaux solaires. Selon le Chef David Crate, il s'agit de l'une des plus grandes fermes solaires appartenant à une Première Nation au Manitoba. Elle aidera les Premières Nations à commencer à contribuer à l'économie verte.

Au Manitoba, nous avons eu notre part de situations d'urgence, notamment un événement météorologique d'envergure qui a entraîné l'effondrement d'infrastructures essentielles et la perte de plus de 4400 poteaux électriques et de 22 tours métalliques. Les 22 Premières Nations directement touchées par l'évènement ont déclaré l'état d'urgence, ce qui a entraîné des évacuations vers des centres urbains. Celles-ci ont duré entre 17 et 45 jours. Les Premières Nations ressentent encore les effets négatifs de cette catastrophe naturelle et continuent de travailler en vue du remboursement des fonds consacrés à ces situations d'urgence.

En cette période de pandémie mondiale de COVID-19, nous vivons des moments et des circonstances particulières : les 64 Premières Nations au Manitoba en ressentent directement les répercussions. Compte tenu des effets de la maladie à l'échelle internationale et nationale, les Premières Nations ont déclaré l'état d'urgence pour protéger leurs ressources les plus précieuses : les femmes, les enfants et les gardiens du savoir.

Comme l'ont indiqué tous les dirigeants de la région du Manitoba, le Fonds de stimulation de l'infrastructure relatif à la COVID-19 est nécessaire pour réaliser des investissements essentiels dans le logement et les infrastructures vertes, ainsi que pour mettre aux normes, moderniser et réparer les infrastructures vieillissantes.

Secteur du développement social

En tant que titulaire du portefeuille national du développement social, je concentre mes efforts dans les domaines clés suivants : les Services à l'enfance et à la famille, le Principe de Jordan, l'apprentissage et la garde des jeunes enfants, l'aide au revenu et la réduction de la pauvreté. Le travail et le mandat du portefeuille Développement social sont alignés sur une vision axée sur la détermination, la souveraineté, la compétence et le contrôle des Premières Nations, ainsi que sur l'établissement de partenariats entre les Premières Nations et tous les ordres de gouvernement. Tous les travaux sont réalisés dans le cadre d'une approche respectueuse, globale et intégrée à l'égard du développement social qui veille au renforcement des capacités de toutes les Premières Nations.

Services à l'enfance et à la famille

Conformément à la résolution 53/2018 de l'APN, *Loi fédérale sur la compétence des Premières Nations en matière de protection de l'enfance*, le Secteur du développement social a plaidé pour la proclamation et la mise en œuvre d'une loi fédérale sur les Services à l'enfance et à la famille des Premières Nations. Le projet de loi C-92, *Loi concernant les enfants, les jeunes et les familles des Premières Nations, des Inuits et des Métis (la Loi)*, a été déposé le 28 février 2019. La Loi a reçu la sanction royale le 21 juin 2019 et est entrée en vigueur le 1er janvier 2020.

La mise en œuvre de la Loi, y compris la directive et le mandat de mettre sur pied le Comité des Chefs sur les services à l'enfance et à la famille et l'autodétermination (le Comité

des Chefs), est dirigée par les Premières Nations et guidée par la résolution 16/2019 de l'APN, *Loi concernant les enfants, les jeunes et les familles des Premières Nations, des Inuits et des Métis - Planification de la transition et de la mise en œuvre*.

Le Comité des Chefs sur les services à l'enfance et à la famille et l'autodétermination a pour mandat de formuler des suggestions et des conseils pendant la mise en œuvre de la Loi. Le Comité national de planification de la transition des Premières Nations sur les services à l'enfance et à la famille a été mis sur pied en tant qu'organe consultatif pour conseiller le Comité des Chefs concernant la mise en œuvre de la Loi. Ces comités ont tenu plusieurs réunions pour faire avancer la mise en œuvre et ont négocié un protocole : *L'Assemblée des Premières Nations et la Loi concernant les enfants, les jeunes et les familles des Premières Nations, des Inuits et des Métis par rapport à (le Protocole)*. Pour la mise en œuvre de la Loi, ils ont convenu d'une approche fondée sur les distinctions entre l'APN et Services aux Autochtones Canada (SAC).

En mars 2020, le Comité des Chefs a présenté une motion historique pour soutenir le Protocole. Celui-ci mettra sur pied un groupe de travail conjoint et un mécanisme permettant de s'assurer que les besoins particuliers des Premières Nations sont pris en compte et respectés pendant la mise en œuvre de la Loi.

En septembre 2019, le Tribunal canadien des droits de la personne (TCDP) a ordonné au Canada d'accorder une indemnisation aux victimes du comportement discriminatoire





qu'il a adopté dans le financement et l'exécution du programme des Services à l'enfance et à la famille des Premières Nations et du Principe de Jordan. En raison des souffrances subies, il a ordonné d'accorder aux survivants et aux membres de leur famille l'indemnisation maximale autorisée par la *Loi canadienne sur les droits de la personne*. Le processus de versement des indemnités est en cours de discussion avec les parties au TCDP (Société de soutien à l'enfance et à la famille des Premières Nations, Chefs de l'Ontario, Nation Nishnawbe Aski, SAC et Commission canadienne des droits de la personne). Le Canada a déposé une demande d'examen judiciaire de la décision.

En janvier 2020, l'APN a déposé un recours collectif fédéral monumental de 10 milliards de dollars contre le Canada, qui porte sur la douleur et la souffrance endurées par les survivants du programme discriminatoire des Services à l'enfance et à la famille des Premières Nations du Canada. Le but du recours est d'obtenir l'indemnisation des survivants et des membres de leur famille. Le recours collectif s'inscrit dans le prolongement de l'ordonnance du TCDP, et vise à obtenir une indemnisation pour toutes les personnes touchées par le système des Services à l'enfance et à la famille des Premières Nations, y compris celles qui n'étaient pas concernées par la décision du TCDP.

Comité consultatif national (CCN) sur les services à l'enfance et à la famille des Premières Nations

Le Comité consultatif national sur les services à l'enfance et à la famille des Premières Nations a été rétabli en 2016 pour formuler des recommandations d'aide à moyen et long terme liées à la décision du

TCDP et pour donner des conseils généraux sur la réforme du programme, y compris la mise en œuvre du Principe de Jordan.

Le Comité consultatif national est un organe conjoint composé d'experts des Services à l'enfance et à la famille des Premières Nations, de l'APN, de la Société de soutien à l'enfance et à la famille des Premières Nations et de SAC. Il se réunit régulièrement pour fournir des conseils et contribuer aux efforts de réforme des Services à l'enfance et à la famille des Premières Nations. Le Comité consultatif national a contribué à l'étude par l'Institut des finances publiques et de la démocratie et à l'élaboration d'un modèle de financement des Services à l'enfance et à la famille des Premières Nations. Il a également donné son avis sur la Loi, les modifications à apporter à cette dernière et les stratégies de mise en œuvre. En outre, il a fourni des commentaires et des conseils à SAC concernant les principaux documents relatifs aux domaines de programme, notamment les modalités du programme, le guide national des bénéficiaires et la directive de prévention.

Principe de Jordan

Je continue à me battre et à plaider pour la mise en œuvre des ordonnances du TCDP par l'intermédiaire du Groupe d'action sur le Principe de Jordan, du Comité de surveillance du Principe de Jordan, du Comité de consultation sur la protection de l'enfance et de discussions bilatérales régulières avec des ministères fédéraux. Conformément à la résolution 15/2019 de l'APN, Application du Principe de Jordan, nous avons pu, grâce à nos efforts combinés et à notre plaidoyer, améliorer la coordination entre les différents organismes qui font progresser le Principe de Jordan, notamment en demandant une représentation régionale au sein du Comité

de surveillance du Principe de Jordan et en commençant une évaluation des structures liées au Principe de Jordan. Il s'agit d'un travail essentiel pour répondre aux besoins et faire avancer les évaluations au sein des Premières Nations.

Le tout premier rassemblement national des coordinateurs de services du Principe de Jordan s'est tenu sur le territoire de Kanien'kehá:ka, à Montréal (Québec), les 13 et 14 novembre 2019. L'évènement a réuni plus de 150 coordinateurs de services, navigateurs, dirigeants, techniciens et fonctionnaires fédéraux.

Le budget de 2019 investit jusqu'à 1,2 milliard de dollars sur trois ans pour aider les enfants des Premières Nations à accéder à divers produits et services essentiels à leur épanouissement, notamment en santé, en développement social et en éducation. Cependant, cet investissement ne soutient pas les solutions de politiques innovantes proposées par le Groupe d'action sur le Principe de Jordan. L'APN continue de défendre la vision des Premières Nations axée sur une mise en œuvre à long terme du Principe de Jordan.

Apprentissage et garde des jeunes enfants (AGJE)

Le Cadre d'apprentissage et de garde des jeunes enfants autochtones (CAGJEA) prévoit 1,7 milliard de dollars sur dix ans pour renforcer les programmes et services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants destinés aux enfants et aux familles autochtones au Canada (à partir de 2018-2019). Un financement régional de 14 668 178 dollars par an a été alloué aux Premières Nations du Manitoba pour trois années : 2018-2019, 2019-2020 et 2020-2021. Selon les modalités établies entre les Premières

Nations et le gouvernement du Canada, 10 % du financement doivent être utilisés pour les partenariats et activités de gouvernance (1 466 818 dollars) et servent chaque année à faire avancer le travail d'élaboration et de mise en œuvre d'une structure régionale d'apprentissage et de garde des jeunes enfants des Premières Nations. Le Centre des ressources éducationnelles des Premières Nations du Manitoba (MFNERC) continue de contribuer à ces activités de développement.

Pour le financement des programmes d'apprentissage et de garde des jeunes enfants des Premières Nations au Manitoba, 13 219 300 dollars (90 %) ont été débloqués pour 2018-2019, 2019-2020 et 2020-2021. L'Assemblée des Chefs du Manitoba a été chargée de distribuer les fonds aux Premières Nations de la province.

L'équipe d'AGJE a réalisé un travail d'engagement et de développement sous la direction d'un comité consultatif nommé par un dirigeant et un gestionnaire. Depuis août 2019, les activités d'AGJE sont administrées par le MFNERC et l'équipe d'AGJE, qui est installée dans les bureaux du MFNERC. Cette entente se terminera à la fin de l'exercice 2019-2020. À ce moment-là, un plan de transformation vers la gouvernance régionale (Plan de transformation) guidera le transfert des activités actuelles de l'Unité d'AGJE vers une structure de gouvernance régionale autodéterminée. Selon des recommandations, la nouvelle structure de gouvernance régionale devrait être supervisée par un futur conseil d'administration nommé par des dirigeants, et ses activités devraient être dirigées par un nouveau secrétariat de l'AGJE, dont les membres auraient été nommés par les Premières Nations. Travaillant sous la houlette conjointe d'un aîné et du conseil d'administration, le secrétariat supervisera





l'allocation et la distribution des fonds d'AGJE au niveau régional et la mise en œuvre de la stratégie d'AGJE des Premières Nations du Manitoba, qui sera fondée sur les conclusions des séances de mobilisation sur l'AGJE.

L'équipe d'AGJE est chargée d'élaborer le Plan de transformation sous la direction du Comité consultatif sur l'AGJE, dont les membres ont été nommés par des dirigeants. Pour s'assurer que toutes les recommandations sur le Plan de transformation respectent l'orientation des Premières Nations et qu'elles répondent à leurs besoins, l'équipe d'AGJE a mené un ensemble de travaux de mobilisation et de consultation communautaires.

Conformément à la résolution 59/2018 de l'APN, *Stratégie régionale d'affectation des fonds pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants des Premières Nations*, et à la résolution 64/2019 de l'APN, *Prolongation du modèle de financement provisoire pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants*, l'APN, le Groupe national d'experts et son sous-groupe de travail sur l'élaboration d'une formule d'allocation de fonds continuent d'étudier un nouveau modèle de financement pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants des Premières Nations. Les membres du Groupe national d'experts et du sous-groupe de travail ont formulé des suggestions propres aux régions pour le nouveau modèle de financement. Les travaux d'élaboration sont en cours, et le nouveau modèle devrait être présenté aux Premières Nations-en-assemblée aux fins de validation d'ici décembre 2020.

En tant que titulaire du portefeuille national, je suis honoré de travailler avec le Groupe national d'experts sur l'AGJE et des Chefs et des techniciens issus de nombreuses Premières Nations et de participer à la mise

en œuvre du Cadre d'apprentissage et de garde des jeunes enfants autochtones. L'APN et le Groupe national d'experts ont continué d'assurer la communication avec les régions concernant le Cadre d'apprentissage et de garde des jeunes enfants autochtones et ont surveillé la mise en œuvre de ce dernier aux niveaux régional et national.

Aide au revenu

Créé conformément à la résolution 28/2018 de l'APN, *Soutien à la mise sur pied d'un Groupe de travail technique sur le développement social*, le Groupe de travail technique sur le développement social (GTTDS) de l'APN a pour mandat de conseiller SAC sur la réforme des programmes et services de développement social. L'an dernier, il a tenu plusieurs réunions et a accompli des progrès dans son plaidoyer auprès de SAC pour l'apport de changements importants au programme d'aide au revenu dans les réserves.

Une étude indépendante menée par l'APN et le GTTDS comblera les lacunes en matière de connaissances qui freinent actuellement les efforts visant à induire un changement. À cet effet, le GTTDS a évalué la portée du projet et a préparé une proposition destinée à SAC.

Stratégie de réduction de la pauvreté

Conformément à la résolution 47/2018 de l'APN, *Supervision par les Premières Nations de la mise en œuvre de la Stratégie nationale de réduction de la pauvreté du Canada*, le GTTDS de l'APN s'est vu confier le mandat de travailler à la réduction de la pauvreté. Cette résolution appelle aussi l'APN à veiller à ce que les Premières Nations soient représentées au sein du Conseil consultatif national sur la pauvreté. Les membres du Conseil ont été officiellement annoncés le 21

août 2019. Aucun représentant de l'APN n'a été nommé malgré le plaidoyer. Cependant, deux membres des Premières Nations sont autorisés à faire profiter le Conseil de leur expérience professionnelle et de leur vécu. Le GTTDS a établi des liens avec le Conseil et prévoit d'organiser une réunion pour discuter de questions relatives à la pauvreté propres aux Premières Nations.

Logement, infrastructures et services de gestion des urgences

Eau

Les Premières Nations continuent de faire face à des problèmes urgents d'approvisionnement en eau de mauvaise qualité, d'autant plus pendant la pandémie de COVID-19. Des avis à long terme concernant la qualité de l'eau potable restent en vigueur dans certaines Premières Nations de l'ensemble du pays. Le gouvernement fédéral s'est engagé à éliminer tous ces avis à long terme s'appliquant aux réseaux communautaires des réserves (soit 1047 réseaux) d'ici 2021; il a alloué des ressources à cet effet. À ce jour, 61 avis à long terme sont encore en vigueur; ils devraient être éliminés en moins d'un an.

Une partie de l'élimination permanente de tous les avis à long terme concernant la qualité de l'eau potable tient à la création d'une loi qui comblera adéquatement, correctement et respectueusement la lacune réglementaire concernant l'eau potable dans les réserves. Le budget de 2016 prévoyait 1,8 milliard de dollars sur cinq ans, et le budget de 2018 comprenait 172,6 millions de dollars supplémentaires sur trois ans (à partir de 2018-2019) pour améliorer l'accès à un approvisionnement salubre et sécuritaire en eau potable dans les réserves. Le budget de

2019 a alloué 133 millions de dollars supplémentaires sur deux ans pour s'assurer que les avis à long terme concernant la qualité de l'eau potable soient éliminés de manière définitive.

En 2019-2020, l'équipe chargée de l'eau à l'APN a poursuivi le processus d'élaboration conjointe visant à abroger et à remplacer la *Loi sur la salubrité de l'eau potable des Premières Nations*. L'accent a été mis sur la tenue de séances de mobilisation auprès de toutes les Premières Nations au Canada, cela sous la direction des régions de l'APN. L'objectif des séances est de bien comprendre les besoins et aspirations des Premières Nations et de les prendre précisément en compte dans la loi d'abrogation et de remplacement élaborée ou rédigée conjointement. Les premières séances de mobilisation ont eu lieu durant l'été 2019 parmi plus de 500 Premières Nations au pays. Elles ont permis d'obtenir un aperçu précis des préoccupations inhérentes à la *Loi sur la salubrité de l'eau potable des Premières Nations et de formuler des recommandations*. Un résumé du rapport national a été préparé.

Les activités à venir comprennent des séances de suivi sur la stratégie à long terme et la *Loi sur la salubrité de l'eau potable des Premières Nations*, la poursuite des séances de mobilisation organisées par les coordonnateurs régionaux chargés des questions relatives à l'eau et la communication des commentaires des Premières Nations au Groupe de travail conjoint chargé de les intégrer dans la version préliminaire d'un cadre d'abrogation et de remplacement de la *Loi sur la salubrité de l'eau potable des Premières Nations*.





Logement

Stratégie nationale sur le logement et les infrastructures connexes des premières nations

Plan de mise en œuvre

Tout au long de l'année 2019, le Secteur du logement de l'APN a facilité l'élaboration du Plan de mise en œuvre de la Stratégie par l'intermédiaire du Groupe de travail mixte (GTM), qui comprend des représentants du Groupe de travail technique des Premières Nations (techniciens régionaux du logement des Premières Nations), de Services aux Autochtones Canada (SAC), de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) ainsi que d'Emploi et Développement social Canada (ESDC). Le plan de mise en œuvre servira de guide présentant les éléments clés nécessaires aux Premières Nations pour prendre en charge le logement et les infrastructures connexes, tout en reconnaissant que le rythme, l'importance et l'ordre des étapes peuvent varier d'une Première Nation à l'autre et des organismes qui la représentent.

Besoins et analyse des données sur le logement et les infrastructures connexes

Pour la première fois, un exercice de collecte de données, élaboré, dirigé et géré par les Premières Nations, a été réalisé afin de déterminer les besoins des Premières Nations en matière de logement et d'infrastructures connexes dans les réserves. Sept des dix régions de l'APN ont recueilli toute une série de renseignements sur le logement au moyen d'un sondage élaboré avec l'aide du Groupe consultatif en matière de services techniques (TSAG) de l'Alberta.

Les efforts se poursuivront pour recueillir des données sur le logement dans les trois autres régions de l'APN. Les données ont été

analysées et ont été intégrées dans un rapport du Centre de gouvernance de l'information des Premières Nations (CGIPN) qui servira de base, avec le Plan de mise en œuvre, à l'élaboration d'un mémoire au Cabinet (MC) à la fin de 2020 ou au début de 2021. Le MC cherchera à modifier considérablement la politique fédérale en matière de logement des Premières Nations et sera accompagné des investissements majeurs à long terme nécessaires à la mise en œuvre de la Stratégie.

Initiative de transfert des services de logement de sac

L'équipe du logement de l'APN a appuyé la tenue de discussions inédites entre le British Columbia Housing and Infrastructure Council (HIC) et SAC sur le transfert de la responsabilité, du contrôle et de la gestion du logement des Premières Nations. Plusieurs autres organisations des Premières Nations ont reçu un appui financier pour étudier cette initiative. Les Premières Nations font, à juste titre, preuve de prudence afin de s'assurer que cette initiative ne soit pas une nouvelle version de la Politique fédérale de transfert des responsabilités qui a été un échec à la fin des années 1980 et au début des années 1990.

Le contrôle du logement par la nation dénée

Mon collègue, le Chef régional Norman Yakeleya, a demandé un appui continu, à titre de titulaire du portefeuille national, à l'objectif de la nation dénée visant à contrôler ses besoins en matière de logement. L'APN a réussi à obtenir de SAC un engagement selon lequel, malgré les modalités uniques de soutien au logement fournit par l'intermédiaire du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, la nation

dénée est en droit de participer aux discussions menées dans le cadre de l'Initiative de transfert des services de logement de SAC. Les modalités de logement et de financement de la nation dénée sont uniques et ne sont pas actuellement administrées comme celles des Premières Nations dans les provinces.

Comité des chefs sur le logement et les infrastructures, groupe de travail technique et groupe de travail conjoint

Le Secteur du logement, des infrastructures et des services d'urgence (LISU) de l'APN tient régulièrement des réunions avec le Comité des Chefs sur le logement et les infrastructures (CCLI), le Groupe de travail technique des Premières Nations et le Groupe de travail conjoint tout au long de l'année. Le CCLI fournit des conseils quant à la mise en œuvre des résolutions qui portent sur le logement et les infrastructures.

Plan d'action contre l'itinérance

L'itinérance est un sujet qui me tient particulièrement à cœur. Je m'efforcerai de faire en sorte que les programmes et les services du gouvernement fédéral puissent mieux répondre aux besoins particuliers et uniques des membres des Premières Nations, vivant dans les réserves ou à l'extérieur de celles-ci, qui sont sans-abri ou sur le point de le devenir.

L'APN a commencé à repérer les membres des Premières Nations qui se trouvent sans logement, et à défendre leurs intérêts, en se concentrant sur les défis, les obstacles, les exigences en matière de prestation de programmes et les stratégies de lutte contre l'itinérance. Ces défis sont devenus encore plus évidents au cours de la pandémie, car l'itinérance et le manque de services

essentiels ont profondément touché nos frères et sœurs les plus vulnérables.

L'APN a obtenu des fonds d'EDSC pour établir un plan d'action des Premières Nations contre l'itinérance, pour entreprendre des recherches, pour coordonner une participation régionale à la lutte contre l'itinérance et pour élaborer conjointement des améliorations ou des changements au programme Vers un chez-soi d'EDSC et à des activités connexes.

Infrastructures

Réforme de la Politique de fonctionnement et d'entretien (F&E)

L'APN a engagé un consultant en vue de fournir des services consultatifs dans le cadre de l'élaboration de la nouvelle réforme de la Politique de F&E. La réunion des experts en F&E tenue en mars 2018 a examiné les politiques existantes, les formules de financement, les indices de coûts et les exigences en matière de rapports. En mars 2020, les résultats ont été présentés lors du Forum de l'APN sur le logement et les infrastructures à Toronto (Ontario). Les lacunes des politiques et les possibilités d'amélioration ont été cernées, ainsi que les disparités entre les estimations de coûts actuelles et les coûts réels requis pour le fonctionnement et l'entretien des infrastructures dans les réserves, dans la mesure du possible. Des recommandations ont également été formulées sur la manière dont devraient être entrepris les prochains examens des politiques, des options de niveau de financement, des facteurs d'éloignement, des indices de coûts et des exigences en matière de rapports.





Gestion des biens

En décembre 2019, des dialogues avaient été tenus en Ontario, à Whitehorse (Yukon), dans les Territoires du Nord-Ouest, au Manitoba, en Saskatchewan, au Québec, en Colombie-Britannique, dans la région de l'Atlantique et en Alberta.

L'APN s'efforce de plaider en faveur d'une stratégie de gestion des biens pour les infrastructures communautaires des Premières Nations. Le dialogue avec les Premières Nations sur la stratégie recommandée pour la mise en œuvre complète des plans de gestion des biens (PGB) et le renforcement des capacités nécessaires pour appuyer cette stratégie de GB se poursuivra.

La norme ISO 55000 relative à la gestion des biens est reconnue comme la principale référence pour les prochains travaux des Premières Nations. L'APN continuera à promouvoir la mise en place de projet pilote de planification de la gestion des biens dans chaque région en 2020 et 2021.

L'APN et SAC collaboreront et élaboreront conjointement toutes les recommandations en matière de gestion des biens à l'intention du Cabinet pour une demande de fonds pour les dépenses supplémentaires de F&E. SAC devrait intégrer la norme de gestion des biens dans toutes les futures demandes de capitaux pour les infrastructures des Premières Nations.

Services d'urgence (SU)

En tant que titulaire du portefeuille des Services d'urgence, je suis constamment tenu au courant des dernières nouvelles par les Chefs, les techniciens et le personnel. Nous nous efforçons d'informer SAC en ce qui a

trait à la surveillance des situations d'urgence au sein des Premières Nations du Canada, notamment en ce qui concerne les risques naturels, technologiques et anthropogéniques (produits par l'homme), ainsi que les problèmes de continuité des activités. Je continue à promouvoir la coopération de SAC avec l'APN dans le cadre de la mise en place de l'équipe des services d'urgence.

Transports Canada (TC)

L'année dernière, les Premières Nations ont été touchées par l'alerte d'un déraillement de train dans la région du Manitoba qui a entraîné un déversement de pétrole brut et a eu des répercussions directes sur l'eau et l'environnement. Le leadership du Chef Ledoux de la Première Nation de Gamblers mérite d'être souligné. Il est resté en communication avec moi, car il se souciait du bien-être de son peuple, la Première Nation de Gamblers ayant été la plus directement touchée.

En tant que titulaire du portefeuille, j'ai eu l'occasion de parler directement aux ministres des Services d'urgence et des Transports, en faisant la promotion de l'éducation et de la sensibilisation aux programmes du Fonds en cas d'accidents ferroviaire mettant en cause des marchandises dangereuses et de la Caisse d'indemnisation des dommages dus à la pollution par les hydrocarbures causée par les navires.

On recense 114 passages à niveau sur les territoires des Premières Nations du Canada où des marchandises dangereuses sont transportées à l'insu des Premières Nations. Plus de 100 Premières Nations vivent sur ou à proximité de ports ou de chenaux de navigation du Canada où les risques de



pollution causés par le pétrole transporté et ses sous-produits représentent les plus grandes menaces pour la vie et les moyens de subsistance des Premières Nations.

Il faut tenir davantage de dialogue avec les Premières Nations et assurer une participation accrue de celles-ci pour veiller à ce qu'elles aient une voix pour défendre leurs intérêts aux tables fédérales, provinciales et territoriales.

Ressources naturelles Canada (RNCAN)

Les feux de forêt et d'autres manifestations météorologiques importantes ont eu des effets dévastateurs sur les Premières Nations du Manitoba. De nombreuses Premières Nations isolées et du Nord ont été obligées d'évacuer leurs populations en raison des répercussions des feux de forêt. Ces conséquences ont entraîné des difficultés, des déplacements et des retombées sociales et sanitaires. Par exemple, la perte d'électricité a causé la détérioration des aliments.

Les Services d'urgence de l'APN coopèrent et collaborent avec RNCAN pour élaborer le livret Prévention des incendies pour les Autochtones. Ce livret permettra de

sensibiliser et d'éduquer les Premières Nations à la gravité et à la fréquence croissantes des feux de forêt. Les services d'urgence de l'APN participent également à l'élaboration de l'outil de RNCAN sur la prévention des tremblements de terre dans le cadre du programme de Modélisation des tremblements de terre à l'échelle mondiale.

Programme canadien de sûreté et de sécurité (PCSS)

Les Services d'urgence de l'APN représentent les conseillers des Premières Nations en ce qui concerne l'élaboration du Projet sur les risques d'incendie et les capacités d'évacuation dans les communautés isolées pour le PCSS. Les Premières Nations ont plus de chances d'être évacuées en raison d'une situation d'urgence (18 % de plus) que les municipalités n'appartenant pas aux Premières Nations, et leur vie et moyens de subsistance connaissent de plus importantes perturbations.



Prochaines étapes – la voie à suivre : enjeux et attentes pour 2020-2021

La COVID-19 continuera d'être un défi au cours des prochains mois et jusqu'en 2021. Nous continuerons à respecter toutes les précautions de sécurité concernant la COVID-19 à mesure que nous irons de l'avant. La sécurité est notre première priorité. Nous continuerons de nous efforcer de réaliser les objectifs suivants :

- Achèvement du plan de mise en œuvre de la Stratégie nationale sur le logement et les infrastructures connexes des Premières Nations.
- Élaboration conjointe d'un mémoire au Cabinet visant à apporter des changements transformateurs à la politique sur le logement des Premières Nations du Canada, en se fondant sur les données relatives aux besoins en matière de logement recueillies par les Premières Nations.
- L'APN continuera à travailler avec SAC à l'élaboration conjointe de la nouvelle politique de F&E. Le Secteur du logement et des infrastructures et des services d'urgence de l'APN prévoit faire le point sur cette nouvelle politique lors de l'assemblée extraordinaire des Chefs 2020 de l'APN.
- L'APN va également affiner et compléter l'analyse des projets pilotes régionaux de gestion des biens qui sont actuellement menés par diverses organisations régionales depuis 2019. Cela permettra d'informer SAC des nouvelles exigences de financement concernant une approche en matière de politique de gestion des biens entièrement chiffrée pour toutes les Premières Nations, ainsi que d'appuyer un mémoire au Cabinet en vue d'une demande de budget au début de 2021.
- L'APN travaillera avec d'autres partenaires gouvernementaux et organisations nationales pour faire progresser le développement des capacités au sein des groupes de gestion des biens, notamment, mais sans s'y limiter : le gouvernement fédéral, le Réseau canadien des gestionnaires des actifs (CNAM), la Fédération canadienne des municipalités (FCM) et Gestion des actifs Canada.
- L'équipe des services d'urgence de l'APN poursuit ses activités de sensibilisation et de planification. Le prochain Forum sur la gestion des urgences de l'APN aura lieu à l'automne ou à l'hiver 2020, à date qui reste à confirmer, afin de réunir les praticiens de la gestion des urgences des Premières Nations et les intervenants provinciaux et fédéraux dont les responsabilités comprennent un volet consacré à la gestion des urgences et qui entretiennent ou développent des relations avec les Premières Nations dans leurs domaines de compétence.
- Poursuite des travaux avec le CCN et le CCPE pour veiller à la mise en œuvre complète de toutes les ordonnances du TCDP en ce qui concerne la réforme du programme des SEFPN et le principe de Jordan.
- Travailler sans relâche et avec diligence avec les dirigeants des Premières Nations et les organismes des SEFPN pour soutenir la transition et la planification de la mise en œuvre de la Loi.
- Continuer à plaider en faveur de la mise en œuvre d'une vision des Premières Nations en ce qui concerne la mise en œuvre à long terme du principe de Jordan.
- Continuer à guider, diriger et soutenir le groupe de travail et la mise en œuvre du cadre et du financement de l'AGJEA, y compris en ce qui concerne l'élaboration d'un nouveau modèle de financement.
- Continuer à soutenir le groupe de travail technique afin de faire progresser ses priorités et son mandat, notamment en préconisant la poursuite des travaux de

réforme du Programme d'aide au revenu dans les réserves, en plaidant pour que toutes les Premières Nations aient accès à la gestion de cas et au soutien préalable à l'emploi, en obtenant des fonds pour mener les études sur l'aide au revenu et la réduction de la pauvreté, et en organisant un forum national sur l'aide au revenu des Premières Nations.

- Poursuite des travaux du CCLI et du CCGU pendant la pandémie de COVID-19 et mettre l'accent sur les besoins cruciaux immédiats des Premières Nations particulièrement affectées par la pénurie de logements, d'eau et d'infrastructures.
- Veiller à ce que toutes les Premières Nations soient pleinement protégées et à ce qu'elles disposent de l'équipement de sécurité adéquat, notamment l'accès à de l'équipement approprié en matière de protection individuelle, à la modernisation des infrastructures existantes, etc.
- Travailler avec les dirigeants des Premières Nations pour défendre et promouvoir la participation des Premières Nations à tous les secteurs de l'économie pendant les phases de mise en œuvre de lutte contre la COVID 19.

Le 21 avril 2020, le comité exécutif de l'APN a décidé de mettre sur pied le groupe de travail national sur la COVID-19 de l'APN (groupe de travail C-19) afin de favoriser l'atténuation des impacts de la COVID-19. Le groupe de travail C-19 n'est pas un organe décisionnel; il fait plutôt appel à des experts, des dirigeants et des Premières Nations pour fournir des recommandations et des informations aux membres du Comité exécutif afin de les aider dans leurs efforts pour informer les Premières Nations de leur région des plus récents développements et avis concernant la pandémie de COVID-19 et pour militer en faveur d'un financement et d'un soutien accrus. Le groupe de travail C-19 a déterminé la nécessité de mettre

davantage l'accent sur les domaines prioritaires et a créé des sous-groupes de travail dans les domaines du plan de lutte contre la pandémie, de la réouverture de l'économie et des données pour soutenir son travail et les besoins des Premières Nations. En collaboration avec ces sous-groupes de travail, le groupe de travail C-19 travaille à l'élaboration d'un document de travail qui servira de plate-forme pour plaider en faveur d'un financement accru et d'un plus grand soutien aux Premières Nations en cas de pandémie.

J'applaudis les efforts collectifs de toutes les OPT du Manitoba, des conseils tribaux, des organisations des Premières Nations et surtout de nos Chefs et conseils sur le terrain tout au long de cette pandémie. Votre leadership a aidé à guider vos nations en aplatissant la courbe de la COVID-19 et sa propagation. La revendication et l'affirmation de votre souveraineté et de votre compétence ont contribué à isoler les Premières Nations et à protéger leurs membres.

À tout le personnel et travailleurs de première ligne et aux travailleurs essentiels de toute la région, je vous félicite et vous honore de la bénédiction du Créateur pour tout ce que vous avez fait pour nous protéger et assurer notre sécurité. Je rends hommage à tous les chauffeurs de transport médical, les livreurs, les agents de sécurité, le personnel chargé des besoins spéciaux et le personnel chargé de recueillir et préparer les médicaments.

Nous remercions le Créateur pour tout ce que vous avez fait et continuez à faire. Merci!





Chef régional Bobby Cameron

Saskatchewan

Tansi, ʔedlanet'e, Hau, tonesked yaun?

Au nom des 74 Premières Nations membres, du Comité exécutif et du personnel de la Federation of Sovereign Indigenous Nations (FSIN), je tiens à affirmer que nous vivons sur les territoires visés par les Traités nos 2, 4, 5, 6, 8 et 10 — les terres ancestrales et le territoire non cédé des Cris, des Dénésulines, des Sauteaux, des Dakotas, des Lakotas et des Nakotas. En tant que Cri membre de la Première Nation de Witchekan Lake, située dans le nord de *kisiskâciwan*, sur le territoire du Traité no 6, j'ai passé une grande partie de ma vie à entretenir des liens étroits avec ma terre, ma communauté, ma culture, ma langue et mon identité.

Nous saluons très chaleureusement les anciens combattants, les aînés, le Sénat, les membres des Chef et Conseils, les jeunes et les citoyens de *kisiskâciwan*, en tant que premiers habitants de ces territoires ancestraux et traditionnels. La FSIN veille avec diligence à ce que les droits inhérents et issus des traités et la compétence des Premières Nations soient considérés en priorité et qu'ils continuent d'être protégés et mis en œuvre grâce nos activités de plaidoyer. La diligence raisonnable dont nous faisons preuve consiste principalement à sensibiliser le Canada et le monde entier à l'importance et aux contributions des citoyens des Premières Nations.

L'année 2019 a été déclarée Année internationale des langues autochtones. Après une longue période d'interdiction qui a visé nos langues traditionnelles, nous sommes heureux aujourd'hui de constater leur retour progressif grâce à des projets de revitalisation, des conférences (comme celle

organisée par le Saskatchewan Indian Cultural College), des forums et des classes linguistiques.

Le 11 mars 2020, l'Organisation mondiale de la santé a déclaré que la COVID-19 était devenue une pandémie. Le 13 mars 2020, la FSIN a rapidement réagi en mettant sur pied sa propre équipe d'intervention contre la COVID-19. Celle-ci continue de travailler et de se réunir sept jours par semaine pour décider des mesures, telles que l'obtention d'équipement de protection individuelle et la livraison de nourriture et d'autres fournitures à l'intention des 74 Premières Nations membres. La FSIN continue de diffuser quotidiennement des informations récentes sur la COVID-19 par l'intermédiaire d'avis aux médias, de communiqués et d'outils médiatiques, tels que la radiodiffusion et ses comptes de médias sociaux (Facebook et Twitter). Dans sa lutte contre la COVID-19, l'équipe d'intervention de la FSIN collabore également avec ses homologues provinciaux et fédéraux, les organisations régionales, les groupes de travail en santé, les conseils tribaux, les 74 Premières Nations membres et d'autres entités.

Le Comité exécutif de la FSIN continuera d'affirmer et de rappeler à ses homologues fédéraux et provinciaux que la compétence des Premières Nations englobe tous les secteurs qui relèvent de des droits inhérents et issus des traités. Les dirigeants de la FSIN veilleront sans relâche à ce que ces droits soient honorés et respectés et à ce que les Premières Nations continuent de faire valoir leur souveraineté.

Principales activités et réalisations

Bureau de la gouvernance des traités

Mandaté par l'Indian Government Commission et les Premières Nations-en-assemblée, le Bureau de la gouvernance des traités (BGT) veille à l'application des traités et des droits inhérents. Il est financé par une contribution du Secteur des traités et du gouvernement autochtone de Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada (RCAANC).

La FSIN et le BGT travaillent avec le Canada pour faire progresser les relations de nation-à-nation par l'intermédiaire d'un processus bilatéral de table de négociation des traités facilité par le Bureau du commissaire aux traités. La table de négociation des traités se réunit trois fois par an et a pour mandat d'élaborer des options et de formuler des recommandations pour résoudre les problèmes touchant les relations issues des traités. Les parties conviennent d'un plan de travail annuel en s'appuyant sur les travaux de la table de négociation des traités.

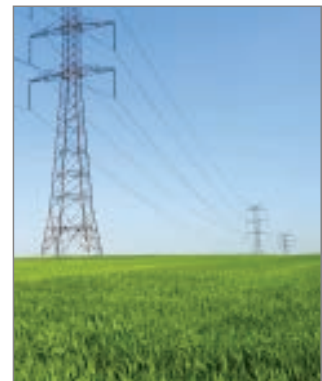
Fonctions du Bureau de la gouvernance des traités

- coordonner les travaux des secrétariats de la FSIN à la table de négociation des traités;
- assurer la communication et la liaison avec les Premières Nations et les conseils tribaux dans les dossiers liés aux traités et aux droits inhérents;
- faire des recommandations aux Premières Nations et au Canada sur les politiques et processus d'application des traités et des droits inhérents;
- participer aux discussions sur les domaines visés par les traités et aider à l'organisation

de forums consacrés aux traités et y participer;

- sensibiliser en permanence toutes les parties aux traités et à la relation issue des traités en examinant continuellement leurs documents sur la relation de nation-à-nation.

Le BGT continue de sensibiliser les parties à la protection et à l'application des traités et des droits inhérents en organisant des réunions et des ateliers avec diverses Premières Nations. Il participe aux réunions sur les traités et au sommet sur la Convention sur le transfert des ressources naturelles et fait partie de l'équipe de soutien technique des Traités nos 1 à 11. Des réunions ont lieu toute l'année pour discuter de la stratégie et des positions à adopter pour prendre part à la relation de nation-à-nation. Le BGT prépare, sur demande, des analyses et des fiches d'information sur les nouvelles questions susceptibles d'avoir des répercussions sur les traités et les droits inhérents. Parmi les principales initiatives figuraient le cadre des droits et le processus de collaboration relatif au projet de loi S-3 visant à examiner des questions plus générales relatives à l'inscription des Indiens, à l'appartenance à une bande et à la citoyenneté. Le BGT compte poursuivre les activités suivantes : mener des travaux de recherche et développement dans le dossier de la citoyenneté; assurer l'information et favoriser une meilleure compréhension en coordination avec d'autres efforts d'édification des nations; surveiller les développements dans le domaine de la citoyenneté et des droits inhérents et issus de traités et entretenir une communication sur ces sujets avec d'autres organisations et des responsables de projets.





Engagement communautaire et local

Chaque année, le Comité exécutif de la FSIN rend visite aux plus de 170 000 citoyens des Premières Nations sur leurs territoires visés par les traités et leurs terres traditionnelles, en Saskatchewan. Ces visites favorisent l'établissement et l'existence de liens solides avec chaque communauté. Nous sommes conscients que ces liens avec les 74 Premières Nations membres puisent leur force dans la culture et les traditions, tout en sachant que notre parcours vers l'autodétermination comporte encore de nombreux obstacles. Nous continuerons d'entretenir ces liens et d'encourager les membres des Premières Nations à transmettre, à défendre et à revendiquer leur place légitime en tant que détenteurs de droits inhérents et issus de traités.

Les pratiques culturelles et traditionnelles qui permettent aux membres des communautés, aux invités et aux participants aux cérémonies de mettre en commun leurs connaissances traditionnelles sont des pratiques qui existaient déjà bien avant la signature des traités. Ces événements se déroulent, selon la Première Nation, au printemps, en été, en automne et en hiver.

Santé et développement social

Nouveaux investissements dans l'apprentissage et la garde des jeunes enfants

Le gouvernement du Canada a annoncé un nouveau financement de 1,02 milliard de dollars sur dix ans pour les programmes d'apprentissage et de garde des jeunes enfants (AGJE), dont 72,5 millions de dollars seront alloués à l'échelle nationale pour les exercices 2018-2019 et 2019-2020. Les

Chefs-en-assemblée ont retenu une proposition développée par l'APN qu'ils considèrent comme étant la formule de financement la plus équitable et la plus juste. Cette proposition consiste à verser les fonds directement aux Premières Nations dans le cadre d'accords existants et à distribuer les nouveaux fonds de manière juste et équitable aux 74 Premières Nations. Le 6 mai 2019, la Commission de la santé et du développement social a proposé que le financement de l'AGJE pour l'exercice 2019-2020 soit alloué selon la formule de financement de 2018-2019, en même temps que les fonds de coordination de la FSIN. Tous les fonds seront acheminés par l'intermédiaire de Services aux Autochtones Canada (SAC) en vue d'être distribués aux communautés et aux conseils tribaux, aux organismes ou aux Grands Conseils, selon les modalités de financement de la FSIN.

Résolution du 20 février 2020 - Nouveaux investissements dans l'apprentissage et la garde des jeunes enfants 2020-2021

Cette résolution soutient la proposition élaborée par l'APN comme étant la formule de financement la plus équitable et la plus juste : la répartition juste et équitable des fonds entre les 74 Premières Nations en Saskatchewan est basée sur le nombre de communautés des Premières Nations, la population et des facteurs d'éloignement. Le 6 février 2020, la Commission de la santé et du développement social a approuvé une formule révisée pour le financement de l'AGJE, qui est basée sur un montant global égal par place pour la garde d'enfants et des soutiens pour des activités régionales du groupe de travail sur l'AGJE et l'organisation d'un forum régional.

Bureau des médiateurs en santé des Premières Nations

En Saskatchewan, les citoyens des Premières Nations continuent de faire l'objet d'un racisme et d'une discrimination systémiques dans le système de santé provincial, y compris un accès inégal à certains services de santé fournis par la Direction générale de la santé des Premières Nations et des Inuits (DGSPNI).

La résolution 46/2020 de la FSIN mentionne la nécessité de créer un bureau des médiateurs des Premières Nations qui aurait pour mandat d'aider les patients et les familles des Premières Nations à protéger leurs droits inhérents et issus de traités à la santé.

Au printemps 2019, cinq séances de mobilisation sur les médiateurs des Premières Nations ont été organisées dans toute la province. Une étude de cas sur la mise sur pied d'un bureau de médiateurs en santé des Premières Nations a été préparée en se fondant sur les commentaires des membres des communautés; elle a été approuvée par l'Indian Government Commission ou le Comité exécutif conjoint le 13 février 2020. La FSIN travaille à la création d'un bureau de médiateurs en santé des Premières Nations pour satisfaire les conclusions et les recommandations de l'étude de cas et pour demander de nouveaux fonds au gouvernement fédéral pour financer durablement le bureau en question.

Portefeuille régional de l'éducation

Groupe des dirigeants sur l'éducation des Premières Nations de la Saskatchewan

Nous poursuivons le travail en collaboration avec les 74 Premières Nations membres, qui soutiennent l'élaboration d'un modèle de financement de l'éducation fondé sur les

droits inhérents et issus des traités. Ce groupe de dirigeants surveillera, examinera et dirigera le travail accompli par des techniciens pour s'assurer que toutes les questions relatives à la transformation de l'éducation des Premières Nations sont traitées. Ce modèle de financement fondé sur les traités soutiendra les Premières Nations intéressées et n'aura aucune répercussion négative sur les Premières Nations qui négocient leurs propres ententes.

Groupe des directeurs de l'éducation des Premières Nations

Les activités de mobilisation ont consisté à tenir six réunions des directeurs de l'éducation des Premières Nations, qui avaient pour objectif de faciliter les échanges, de fournir un soutien et de définir une orientation stratégique par l'intermédiaire d'une mobilisation des Premières Nations de la province. Nous inviterons les directeurs à présenter leurs pratiques exemplaires et d'autres informations pertinentes aux représentants régionaux de SAC et à ceux du gouvernement provincial dans le but de soutenir davantage l'éducation des Premières Nations en Saskatchewan.

Séances de mobilisation consacrées aux classes de la maternelle à la 12e année

Les séances de mobilisation ont eu lieu en novembre 2019 à Yorkton, à Regina, à Prince Albert et à North Battleford (Saskatchewan). Les discussions ont notamment porté sur les domaines où des besoins ont été constatés, les services et ressources en matière d'éducation, la langue, la culture et le financement actuel.

Éducation post-secondaire

Un Forum sur l'éducation postsecondaire a été organisé en partenariat avec l'Université de la Saskatchewan à Saskatoon les 21 et 22





janvier 2020. Des séances de mobilisation ont également été organisées en collaboration avec le groupe de travail sur l'éducation postsecondaire, le Saskatchewan Indian Institute of Technologies (SIIT) et l'Université des Premières Nations du Canada du 2 au 5 mars 2020. Les séances ont eu lieu à Regina, à Saskatoon et à Prince Albert.

Logement

Les mauvaises conditions de vie des Premières Nations ont été bien documentées dans tout le pays. Le gouvernement fédéral conteste depuis longtemps le droit au logement issu des traités. En Saskatchewan, les Premières Nations commencent toutefois à prendre des moyens pour endiguer la crise du logement dans leurs communautés. Ce travail sera mené par une entité indépendante créée grâce à la collaboration d'experts en logement et en infrastructures, de professionnels et du gouvernement qui souhaitent voir un développement et un contrôle assurés par les Premières Nations.

La résolution 2066 de la FSIN, Mandat et stratégie politique de la FSIN en matière de logement, et la résolution 2098 de la FSIN, Création d'un groupe de travail des Chefs sur le logement et les infrastructures, prévoient un mandat pour la création d'un groupe de travail des Chefs sur le logement et les infrastructures. Ce dernier aura pour objectif d'étudier des possibilités et de développer des modèles de gouvernance et de compétence des Premières Nations sur le logement et les infrastructures.

Des réunions ont eu lieu avec de nombreuses Premières Nations membres pour discuter de la conception, de la fourniture, de l'administration et du contrôle des

logements des Premières Nations. Bien que la COVID-19 ait mis fin à de nombreuses séances de mobilisation communautaires prévues en 2020, le travail de mise en place d'une autorité se poursuit dans le cadre de consultations avec des dirigeants, des conseillers juridiques et des économistes en vue d'élaborer des plans d'activités d'exploitation provisoires.


Gestion des urgences

La discussion sur la gestion des urgences continue avec des dirigeants des Premières Nations en vue d'établir des priorités et de recevoir des mandats de ces derniers. Le ministère est déterminé à discuter avec les Chefs tout au long de l'année au sujet des inondations et de la préparation aux situations d'urgence en cas d'incendie. Le ministère a pris l'initiative d'élaborer et de mettre en œuvre un plan de lutte contre la pandémie pour la FSIN et d'autres organisations. Il a distribué de la nourriture et de l'équipement de protection individuelle aux Premières Nations à l'intérieur et à l'extérieur des réserves. Ce travail est en cours.

Terres et ressources

Comité des Chefs sur les terres, les territoires et les ressources

La mise en œuvre de la politique des ajouts aux réserves élaborée conjointement continue de susciter des frustrations. Bien que la Saskatchewan soit encore la région au pays qui réussit le mieux à transférer des terres aux réserves, les Premières Nations de la province éprouvent toujours des difficultés, notamment à traiter avec des tiers et à régler les questions de ressources avec le bureau régional. L'APN a demandé la



création d'un groupe bilatéral pour traiter les questions relatives aux ajouts aux réserves. En Saskatchewan, plusieurs Premières Nations non reconnues ou sans terre ont signé un traité. Dans certains cas, elles ont reçu des terres de réserve, mais elles ont perdu ce statut et leurs terres en raison d'actions de la Couronne. La récente décision Watson contre Canada aura des répercussions sur la façon dont ces Premières Nations sont traitées. L'APN doit présenter une proposition assortie d'un financement pour régler les problèmes concernant les Premières Nations sans terre.

Groupe de travail technique conjoint sur les revendications particulières

Au cours de l'automne 2019, neuf séances de mobilisation ont été organisées pour permettre aux régions de donner leur avis sur l'élaboration d'un processus indépendant de règlement des revendications particulières. Une séance a eu lieu à Saskatoon (Saskatchewan) le 26 novembre 2019. En se fondant sur les avis de ses membres des Premières Nations (comprenant un représentant de la Saskatchewan), le groupe de travail technique conjoint a élaboré un modèle de processus indépendant de règlement des revendications particulières. Il en est actuellement aux dernières étapes de l'élaboration du modèle et espère le soumettre bientôt au Comité des Chefs sur les terres, les territoires et les ressources. L'objectif est de présenter le modèle au public aux fins de commentaires.

Comité de l'Assemblée des Premières Nations sur maladie débilante chronique des cervidés

Composé de Chefs, d'ainés et de techniciens, le Comité sur maladie débilante chronique des cervidés s'efforce de lutter contre la propagation de la maladie. À ce jour, il a tenu



une seule réunion, le 2 mars 2020, à Whitehorse (Yukon). La Saskatchewan est un foyer de la maladie. Le Comité travaille à la rédaction d'un énoncé de position sur la maladie et les Premières Nations.

Conclusion

Les travaux décrits dans le présent rapport ne constituent que quelques-unes de nos principales priorités qui concernent nos droits issus des traités. Nos dirigeants et nos Premières Nations demandent, au besoin, à l'Assemblée des Premières Nations de défendre et faciliter leurs dossiers. En tant que Comité exécutif, nous suivons les directives des dirigeants de nos Premières Nations. Nous comptons continuer de nous réunir, d'examiner collectivement nos préoccupations et de traiter les problèmes ensemble. C'est en unissant nos efforts que nous sommes en mesure d'accomplir efficacement notre travail pour nos nations, nos communautés et nos futures générations.

Hiy Hiy, ekosi

*Chef régional Bobby Cameron, APN
Chef — Federation of Sovereign
Indigenous Nations
Première Nation de Witcheken Lake,
territoire du Traité no 6*



Marlene Poitras, Chef régionale de l'Alberta

Alberta

Tansi,

J'ai le plaisir de présenter ce rapport annuel 2020 à l'Assemblée des Premières Nations (APN).

J'ai eu l'honneur d'être élue Chef régionale de l'Assemblée des Premières Nations pour l'Alberta le 22 février 2018 par les Chefs des Traités 6, 7 et 8 de l'Alberta. Je suis la première femme à occuper ce poste. Je suis membre de la nation crie de Mikisew et une descendante directe des Mikisew qui ont signé l'adhésion au Traité 8 en 1899. J'ai passé la plus grande partie de ma carrière à travailler avec des communautés, des organisations, des entreprises et des gouvernements autochtones au Canada et à l'étranger dans les domaines de la gestion, de l'analyse des politiques, de la recherche et de la défense des droits, en mettant l'accent sur la santé et les traités.

Comme les années précédentes, je me suis efforcé d'améliorer la communication en rencontrant les Chefs des nations signataires de traités dans ma région et en trouvant des moyens de faire avancer leurs dossiers aux niveaux fédéral et provincial pour soutenir leur droit à l'autodétermination. La mise en œuvre des traités selon leur véritable esprit et intention a été mon message répété au gouvernement, ainsi que la nécessité de rencontrer directement les dirigeants des Premières Nations afin de développer une véritable relation de nation-à-nation. Début mars, notre bureau a commencé à suivre la propagation de la COVID 19 et, le 16 mars, notre bureau a lancé un protocole de télétravail. Depuis lors, nous avons fourni des comptes rendus quotidiens sur la COVID 19 aux dirigeants, aux techniciens, aux organisations


provinciales et territoriales (OPT) et aux conseils tribaux. Notre bureau a suivi de près les questions liées à la COVID 19, y compris les stratégies et les mesures prises dans les communautés des Premières Nations. Nous avons eu la chance d'avoir des lignes ouvertes de communication avec Services aux autochtones Canada (SAC), la Direction générale de la santé des Premières Nations et des Inuits (DGSPNI) de la région de l'Alberta, ainsi qu'avec les dirigeants des Premières Nations.

Comptes rendus selon les portefeuilles

Je continue à être titulaire des portefeuilles nationaux de l'APN en ce qui concerne les terres, les territoires et les ressources (TTR), le renouvellement de la Charte et les traités. Je préside le comité des Chefs sur le renouvellement de la Charte et je copréside le comité des Chefs sur les terres, les territoires et les ressources avec le Chef Wilfred King.

Terres, territoires et ressources (TTR)

Le secteur des TTR plaide pour des changements dans quatre domaines politiques clés : les revendications particulières, les ajouts aux réserves (AR), la politique sur les revendications territoriales globales (PRTG) et le droit inhérent à l'autonomie gouvernementale (DIAG). Le Comité des Chefs sur les TTR fournit des conseils à l'APN dans le cadre de ses travaux. La pandémie de COVID 19 a eu un impact sur la capacité de l'APN à agir rapidement en regard de ces quatre politiques, mais le Comité des Chefs et le Secteur déploient des efforts concertés pour adapter leur approche et leurs plans de travail afin de s'adapter aux nouvelles réalités.



En 2019, l'APN a mené des séances régionales de mobilisation dans tout le pays pour recueillir les opinions des Premières Nations sur la nature d'un processus indépendant concernant les revendications particulières. Un groupe de travail technique conjoint est en train de finaliser un rapport pour résumer les commentaires recueillis et présenter des options en vue d'une réforme. Une fois terminé, ce rapport sera soumis aux Chefs-en-assemblée pour examen et approbation. S'il est approuvé en assemblée, ces ébauches d'options de réforme constitueront la base du plaidoyer de l'APN en ce qui concerne les revendications particulières, et ce à tous les niveaux. Nous avons l'intention de présenter ce rapport et les changements recommandés au processus des revendications particulières dans le cadre de l'AGA de 2020 mais, en raison de la pandémie, le rapport final et les recommandations proposées devront être ratifiés à une date ultérieure.

Le Canada a fait part de sa volonté de travailler avec l'APN sur les réformes des politiques des AR, de la PRTG et du DIAG. Le Comité des Chefs fournit ses conseils et ses commentaires sur ce travail pour 2020, en gardant à l'esprit les impacts potentiels de la pandémie et la nécessité pour les Premières Nations de diriger le processus entourant l'élaboration de toute nouvelle politique.

Renouvellement de la charte

Un nouveau processus en vue d'actualiser la Charte de l'APN a débuté l'année dernière avec l'adoption par les Chefs-en-assemblée de cinq résolutions visant à modifier la Charte lors de l'Assemblée extraordinaire des Chefs de 2019. Ces amendements ont officialisé les comités des Chefs en tant qu'organes de l'APN, le rôle du Chef national dans l'attribution et la réattribution des portefeuilles nationaux aux Chefs régionaux, les prestations de serment

d'office du Chef national et des Chefs régionaux, ainsi qu'une correction numérique mineure. Le travail de renouvellement de la charte est guidé par les recommandations de son Comité des Chefs, qui s'est réuni à cinq reprises l'année dernière pour élaborer les propositions d'amendements à soumettre pour examen aux Chefs-en-assemblée.

L'équipe technique principale, composée de Bonnie Leonard et de Kasey Gottfriedsen, a mené une vaste campagne de sensibilisation et de mobilisation dans tout le pays, en rencontrant les dirigeants des Premières Nations pour mieux comprendre les changements qu'ils souhaitent voir apporter à la Charte. Bonnie et Kasey ont effectué 35 visites de communautés l'année dernière. J'ai eu le plaisir de me joindre à elles au Yukon, dans les Territoires du Nord Ouest, en Saskatchewan et dans ma propre région. Merci à tous les dirigeants et à toutes les communautés qui nous ont accueillis si chaleureusement l'année dernière. Le Comité des Chefs élabore actuellement des recommandations pour d'autres modifications de la Charte qui seront présentées sous forme de projets de résolution lors des prochaines assemblées de l'APN. Ces modifications comprendront la clarification du quorum lors des assemblées, le changement d'appellation du Conseil des aînés en Conseil des gardiens du savoir, la mise à jour des rôles et des responsabilités du Conseil des jeunes de l'APN, entre autres. En raison de la pandémie actuelle et du report de l'AGA de juillet 2020, les résolutions portant sur des modifications à la Charte seront soumises à la prochaine Assemblée des Chefs prévue en décembre 2020. Les Premières Nations recevront un préavis de 60 jours concernant les résolutions proposées avant qu'elles ne soient soumises à une assemblée de l'APN.





Traités

Plusieurs résolutions de l'APN ont appelé le Canada à honorer ses relations découlant de traités avec les Premières Nations et à mettre officiellement en place des politiques et des accords de financement fondés sur les traités. Tout au long de mon mandat, j'ai plaidé auprès des fonctionnaires fédéraux pour que de telles mesures soient prises.

La résolution 78/2015 appelle l'APN à travailler avec les Premières Nations qui ont conclu un Traité international numéroté (1 à 11) afin d'appuyer le développement d'un Bureau du commissaire aux traités (BCT). Le document « *Honorer les promesses* » de l'APN et la lettre de mandat de la ministre Carolyn Bennett soulignent tous deux la nécessité de créer un tel organe pour garantir que le Canada respecte ses obligations découlant des traités. En mars 2020, j'ai rencontré la ministre pour faire progresser la mise sur pied d'un Bureau du commissaire aux traités et pour demander un financement en vue de soutenir le dialogue de l'APN avec les Premières Nations signataires de traités internationaux numérotés sur la nature d'un tel bureau.

Priorités

Communication

L'amélioration des communications au sein de la région reste une priorité. Je suis honorée d'avoir l'occasion de faire périodiquement rapport aux Chefs lors des réunions de l'Assemblée des Chefs des nations signataires de traités. Notre bureau envoie régulièrement par courriel des communiqués portant sur diverses nouvelles et questions aux Chefs, aux techniciens, aux organisations provinciales régies par un traité et aux conseils tribaux. Nous avons un site Web et une application qui sont également mis à jour régulièrement, ainsi que nos plateformes de médias sociaux, et qui mettent l'accent sur des sujets qui revêtent de l'intérêt pour les Premières Nations, tant à

l'échelle locale que régionale et nationale. Vous pouvez nous suivre comme suit :

Site Web : www.afnab.ca

Facebook : @AlbertaAFNRegionalChief

Twitter : @AFNAlberta

L'application AFN Alberta est disponible en téléchargement pour les appareils Apple et Android.

<https://itunes.apple.com/ca/app/afn/id1382961092?mt=8>


<https://play.google.com/store/apps/details?id=ca.communikit.android.afnab>

Défense d'intérêts

La défense des traités est une priorité pour moi, je continuerai à plaider et à faire pression pour obtenir des ressources qui soutiennent le travail du mouvement des Nations signataires des traités 1 à 11 alors qu'elles déterminent leur propre voie à suivre, ainsi qu'un financement fondé sur les traités. Le travail de défense des traités comprend de nombreuses lettres et courriels adressés à des ministres, ainsi que des rencontres en personne lors des assemblées annuelles ou des réunions du Comité exécutif. Je me suis efforcée de faire comprendre aux ministres la nécessité de rencontrer directement les Premières Nations sur leur territoire.

Élections de 2019

Lors des élections fédérales de 2019, l'APN-Alberta a encouragé les Premières Nations à voter pour la personne qui, selon elles, représentait le mieux leur vision de l'avenir et qui correspondait le mieux à leurs valeurs. Nous avons créé un portail sur notre site Web contenant des informations électorales pertinentes pour aider les Premières Nations à savoir où, quand et comment voter, à connaître les programmes des partis et demeurer informées concernant l'élection.



Notre bureau s'est efforcé d'aider les Premières Nations à mieux comprendre la position de chacun des partis sur leurs priorités. Nous avons donc lancé un sondage demandant à nos membres de la région de l'Alberta de nous faire part des questions qu'ils souhaiteraient poser aux partis au sujet de leur programme électoral. Nous avons défini les questions les plus importantes et les avons posées à chacun des cinq principaux partis fédéraux en vue d'une réponse. Les questionnaires remplis ont été diffusés par courriel, sur notre site Web et sur les médias sociaux, ce qui a permis aux Premières Nations d'avoir une meilleure idée de la position de chaque parti sur la mise en œuvre des traités, la réconciliation, entre autres.

Projets

Programme de mentorat Iskwewak

L'année dernière, l'APN-Alberta a lancé le programme-pilote de mentorat Iskwewak (IMP) dans le but de rétablir et reconnaître le rôle de leadership des femmes des Premières Nations dans notre région. Tout au long de l'année, nous avons organisé des réunions mensuelles entre les mentors et les mentorées. Nous avons également organisé des ateliers sur le leadership et la gouvernance et créé des occasions pour les participantes d'entendre nos aînées s'exprimer sur les rôles traditionnels des femmes et des filles en matière de leadership. Les enseignements issus du programme ont été reçus de manière positive et largement loués. Ce programme et son lancement ont été un grand succès.

Alors que l'année inaugurale de l'IMP touchait à sa fin, les organisateurs et les participantes ont étudié les moyens d'en faire bénéficier davantage de femmes autochtones et ont décidé de commencer à planifier un rassemblement national de femmes et de filles autochtones. Ce rassemblement était prévu pour mai 2020, mais il a été reporté jusqu'à

ce que nous puissions nous réunir à nouveau en personne.

Changement climatique

Notre bureau travaille avec les Premières Nations de toute l'Alberta pour défendre les questions liées à l'environnement et au changement climatique à l'échelle nationale. En septembre 2019, nous avons engagé un coordinateur régional spécialisé en changement climatique, Paul Wilson, pour diriger le travail de défense de l'environnement au sein de notre bureau. La coordinatrice sortante, Ann Gladue-Buffalo, est désormais notre directrice générale. L'APN-Alberta continue de communiquer avec diligence dans toute la région des informations nationales concernant le Secteur de l'environnement et de soulever les questions régionales aux tables nationales. Notre bureau aide également les nations, à leur demande, à rédiger et à examiner des propositions. L'APN-Alberta en était aux premières étapes de la planification d'un rassemblement régional sur le climat, en partenariat avec la Première Nation du lac Lubicon. Cette initiative se poursuivra dès que la situation entourant la COVID 19 le permettra.

Conclusion

Bien que la pandémie actuelle ait considérablement perturbé toutes nos vies, je suis persuadée que nos nations sortiront plus fortes de cette crise. Nos citoyens ont surmonté de nombreux défis et circonstances difficiles dans le passé et nous le ferons à nouveau. Je me réjouis de continuer à travailler avec les Chefs des Premières Nations signataires de traités en Alberta et mes collègues de toute l'Île de la Tortue pour continuer à bâtir ensemble un avenir meilleur.

*Hai Hai, Nanaskomtin,
Chef régionale Marlene Poitras
Assemblée des Premières Nations, Alberta*





Chef régional Terry Teegee

Colombie-Britannique

Je suis membre de la Première Nation de Takla Lake et du clan Lax Gibuu, un système clanique matrilineaire. Mon épouse, Rena Zatorski, et moi-même sommes mariés depuis 15 ans et avons une fille, Rylie, et un fils, Rowan. Nous habitons dans la réserve Lheidli T'enneh, située à 22 kilomètres de la ville de Prince George.

En tant que Chef régional de la Colombie-Britannique pour l'Assemblée des Premières Nations (APN-C.-B.) et au nom des Premières Nations et du conseil d'administration de l'APN-C.-B., j'ai le plaisir de vous présenter le rapport de ma région. Parmi les 203 Premières Nations de la région, certaines sont signataires d'un traité historique ou moderne et la plupart possèdent des terres, des ressources et des territoires non cédés.

Principales activités et réalisations

Élu Chef régional en 2017, je travaille sans relâche pour les Premières Nations de la Colombie-Britannique depuis trois ans. Mon mandat comprend quatre domaines prioritaires :

1. APN-C.-B. : établir des relations
2. Éducation : assurer un avenir aux générations futures
3. Développement économique
4. Priorité aux enfants et aux familles

En outre, je m'efforce de défendre et de faire progresser des dossiers dans le cadre de portefeuilles de l'APN dans lesquels j'assume un leadership :

1. Justice
2. Pêche
3. Développement économique
4. Cannabis
5. Ressources humaines et développement - PFCEA

Les 4 et 5 mars 2020, l'Assemblée extraordinaire des Chefs s'est tenue au Centre de conférence de l'île de Vancouver, sur le territoire des Snuneymuxw, à Nanaimo (Colombie-Britannique). L'ordre du jour de cette réunion de deux jours comprenait, entre autres, les points suivants : le projet de loi 41 (loi provinciale sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones), les services à l'enfance et à la famille, les territoires partagés et l'empiètement, la stratégie économique de l'APN-C.B., la COVID-19, la légalisation du cannabis et la compétence dans ce domaine, et les comptes rendus des Conseils des pêches et de la justice. De nombreux invités ont présenté un compte rendu sur diverses questions, notamment le Chef national Perry Bellegarde, le ministre de Services aux Autochtones Canada, Marc Miller, le Chef régional Ghislain Picard et la Chef régionale Kluane Adamek. Seize résolutions ont été adoptées :

NUMÉRO	TITRE
01/2020	Une loi fédérale pour créer un cadre de mise en œuvre de la Déclaration de l'ONU



02/2020	Appel à l'action concernant les montaisons historiquement faibles du saumon	13/2020	Soutien aux Premières Nations en Colombie-Britannique dans les domaines de la sécurité alimentaire, de la souveraineté et du développement économique
03/2020	Transition de la pisciculture à enclos ouverts		
04/2020	Convection de la diversité biologique	14/2020	Appel de candidatures de conseillers techniques pour le Groupe de travail tripartite sur l'enfance et la famille des Premières Nations
05/2020	Soutien à l'octroi d'une bourse d'entrée immédiate du NVIT à tous les diplômés autochtones de la 12e année dans toute la Colombie-Britannique	15/2020	Publication immédiate du financement et des services annuels fournis par les autorités autochtones déléguées par le MCFD à l'intention des Chefs de la Colombie-Britannique
06/2020	Soutien à une loi autochtone sur la propriété intellectuelle	16/2020	Soutien à l'élaboration d'une stratégie nationale de justice pour les Premières Nations
07/2020	Adoption d'un règlement permanent révisé pour les Assemblées		
08/2020	Plan d'action pour les sans-abri des Premières Nations à l'intérieur et à l'extérieur des réserves		
09/2020	Soutien à la réfection de la route de Bamfield		
10/2020	Approbation de la nomination (2019) de deux administrateurs au sein du New Relationship Trust par le First Nations Leadership Council		
11/2020	Soutien à la déclaration et à la stratégie des femmes, des filles et des personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones		
12/2020	Approbation de la Stratégie de justice des Premières Nations		





Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones

L'APN-C.-B. s'efforce activement d'obtenir la mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (DNUDPA) dans le cadre du projet de loi 41, la loi du gouvernement de la Colombie-Britannique adoptée à la fin de 2019, et de demander la proclamation d'une loi fédérale pour faire respecter ces normes minimales. Ce travail comprend les objectifs suivants :

- Accroître la compétence, l'autorité et le contrôle sur nos terres et territoires;
- Obliger l'obtention d'un consentement préalable, libre et éclairé pour l'exploitation des ressources sur nos terres et territoires;
- Veiller à ce que les lois de la Colombie-Britannique soient conformes à la DNUDPA.

Justice

En tant que co-responsable du portefeuille de la justice, j'ai toujours milité en faveur d'une régression de la surreprésentation des Premières Nations dans le système de justice et fait pression sur les gouvernements pour qu'ils s'attaquent à la discrimination systémique existant à tous les niveaux du système de justice au pays. Le système ne reconnaît pas les différences importantes en matière de culture, de valeurs, de langues, de lois et de traditions qui ont un effet direct sur l'expérience vécue par les citoyens des Premières Nations dans le système de

justice. Mon collègue, le Chef régional Ghislain Picard, et moi-même avons encouragé le gouvernement fédéral à élaborer conjointement une stratégie nationale en matière de justice.

En Colombie-Britannique, nous avons travaillé avec le BC First Nations Justice Council à l'élaboration de la stratégie de justice des Premières Nations. Nous continuons d'accorder la priorité à de nombreuses questions liées à cette stratégie.

Pêches

En tant que coprésident du Comité national des pêches de l'APN, j'ai travaillé avec le Chef régional Roger Augustine pour faire avancer et défendre plusieurs dossiers :

- Priorisation, accès et pratique de la pêche alimentaire, sociale et rituelle;
- Protection et amélioration des habitats du poisson;
- Plaidoyer en faveur d'efforts de rétablissement et de moyens de soutien concernant l'éboulement de terrain de Big Bar;
- Sécurité alimentaire liée à la COVID-19.

Développement économique

Nous continuons de contribuer activement au développement économique des Premières Nations en vue de faire progresser la réconciliation économique. La stratégie en matière de développement économique et de relations financières durables de l'APN-C.-B. continue de progresser. Les résultats

attendus et les progrès réalisés dans le cadre de cette stratégie sont les suivants :

- Organiser six forums sur l'entrepreneuriat des Premières Nations
- Fournir des outils de développement économique aux Premières Nations (« Black Books »), y compris la tenue d'ateliers sur ce sujet dans toute la Colombie-Britannique
- Discuter avec le gouvernement provincial des projets de développement économique
- Préparer des documents de politique sur le tourisme, le commerce, le consentement préalable, libre et éclairé et le cannabis (en cours)
- Élaboration d'une stratégie de développement économique des Premières Nations fondée sur l'engagement
- Étude d'impact économique pour mesurer l'économie des Premières Nations dans la province (en cours)
- Partenariat via un protocole d'entente avec le BC Business Council (BCBC) et création de la Table des Champions*
 - o Programme de stages pour les Autochtones – en partenariat avec le BCBC, l'Université de l'île de Vancouver et d'autres intervenants;
 - o Projet pilote lié au carbone forestier avec les Tsilhqot'in et les Lheidli T'enneh (en cours)
- Mise en place d'un secrétariat du développement économique des Premières Nations de la Colombie-Britannique (le Centre d'excellence - en cours)

* *La Table des Champions est un comité regroupant l'expertise de onze dirigeants des Premières Nations et celle de onze cadres de l'industrie. Ses membres se réunissent pour trouver des solutions favorisant la réconciliation économique, c'est-à-dire en fin de compte la résilience et le succès de l'économie provinciale. La Table des Champions soutient le programme de stages pour les Autochtones, qui consiste à jumeler des étudiants autochtones, issus de tous les établissements d'enseignement postsecondaire de la province, avec des stages payés par l'employeur dans des milieux de travail réputés.*

En tant que président du Comité des Chefs sur le développement économique (CCDE) de l'APN, je suis heureux de signaler que le Comité continue de conseiller l'APN et d'assurer un leadership dans la mise en œuvre des résolutions nationales adoptées par les Chefs-en-assemblée de l'APN qui sont consacrées à des sujets économiques, par exemple le développement économique, les nouveaux soutiens commerciaux, le développement énergétique, l'exploitation des ressources, l'approvisionnement, l'agriculture, la participation à l'industrie du cannabis, le tourisme, la durabilité et la connectivité.

Quelques-unes des activités menées par le CCDE au cours de l'année écoulée.

- Proposer une résolution aux Chefs-en-assemblée lors de l'Assemblée extraordinaire des Chefs (décembre 2019) : étude d'une stratégie et d'une approche économiques nouvelles qui répond mieux






- aux besoins de développement des Premières Nations.
- Surveiller et préconiser des mesures de relance économique fédérales pour aider les entreprises et les travailleurs des Premières Nations à survivre au ralentissement inhérent à la pandémie de COVID-19.
 - Fournir des conseils concernant un document de travail évolutif, intitulé *Procurement in Canada: Possible Actions to Increase First Nations Opportunities and Benefits (Approvisionnement au Canada : Mesures possibles pour accroître les possibilités et les avantages pour les Premières Nations)*, qui prend en considération les améliorations nécessaires et des possibilités d'augmenter les perspectives et avantages économiques des Premières Nations par l'approvisionnement.
 - Fournir des conseils sur la rédaction d'un document évolutif, *First Nations and the Natural Resource Economy: Developments, Perspectives and Priorities (Les Premières Nations et l'économie des ressources naturelles : développements, points de vue et priorités)*, qui décrit les questions importantes soulevées par les Chefs-en-assemblée par l'intermédiaire des résolutions nationales, l'élaboration de politiques récentes et des liens avec d'autres travaux destinés à communiquer les points de vue des Premières Nations sur l'engagement dans l'économie des ressources naturelles.
 - Demander un examen de la situation actuelle des Premières Nations et du secteur du cannabis sur le plan des perspectives économiques. Le CCDE a assuré une surveillance dans la rédaction du document *Preliminary Research: Cannabis Legislation and First Nations Economic Considerations (Recherche préliminaire : Loi sur le cannabis et considérations économiques des Premières Nations)*. Ce document propose un aperçu de la situation actuelle de l'industrie du cannabis et des conséquences parmi les Premières Nations.
 - Militer en faveur de la participation des Premières Nations au commerce international. Les travaux avaient pour but de recommander vivement que les accords commerciaux nouveaux ou modernes respectent les Premières Nations. En outre, le CCDE examinera comment combler les lacunes en matière de services, de programmes et d'avantages commerciaux nécessaires aux entreprises des Premières Nations. Il a préconisé l'insertion d'un chapitre sur les peuples autochtones et le commerce dans l'Accord Canada—États-Unis—Mexique (ACEUM) et dans d'autres accords commerciaux internationaux.

Loi et réglementation sur le cannabis à usage non thérapeutique

Le Comité des Chefs de l'APN sur le cannabis (CCC), dont je suis le co-président, a travaillé de manière assidue et prioritaire dans le cadre de cette directive. Il prépare des propositions de modifications destinées à la Loi sur le cannabis, qui accorderaient aux Premières Nations une compétence semblable à celle mentionnée dans la Loi concernant les enfants, les jeunes et les familles des Premières Nations, des Inuits et



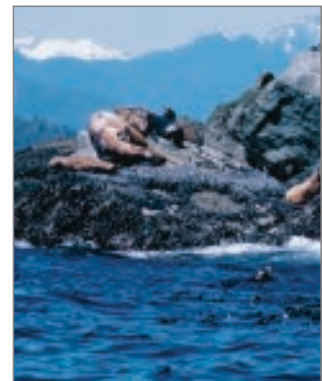
des Métis. Le CCC a cherché à s'adresser à des réseaux et personnes représentant des intérêts et des préoccupations dans divers domaines, dont le droit, la santé et le développement social et économique.

L'APN-C.-B. participe aux activités du groupe de travail sur le cannabis du BC-First Nations Leadership Council; elle est représentée par le membre du conseil d'administration et Chef Harvey McLeod. Le travail accompli par le First Nations Leadership Council au sein du groupe de travail s'appuie sur le plan d'action et le cadre sur le cannabis des Premières Nations de la C.-B., qui ont été approuvés par voie de résolution lors de l'Assemblée générale annuelle de l'APN-C.-B., en septembre 2019. Voici quelques domaines de discussion prioritaires :

- les négociations sur l'article 119, qui doivent s'orienter vers une approche fondée sur les droits et qui doivent être alignées sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones;
- Compétence et partage des recettes;
- Développement économique et capacités des citoyens autochtones, par exemple l'approvisionnement en produits autochtones, les ventes à la ferme, la livraison directe et les politiques relatives aux critères d'admissibilité.

Ressources humaines et développement – PFCEA

Le Comité des Chefs sur le développement des ressources humaines (CCDRH), dont je suis le président, a activement participé à l'élaboration de la Stratégie relative au marché du travail des Premières Nations et s'est penché sur l'innovation sociale et le financement social, conformément à la résolution de l'APN. Dans le cadre sa résolution 94/2019, l'APN préconise un soutien et des capacités supplémentaires dans la Stratégie fédérale d'innovation sociale et de financement social pour garantir des avantages durables aux projets dirigés par les Premières Nations. Le CCDRH continue d'examiner la planification, le principe et le rôle d'un conseil et secrétariat du marché du travail pour soutenir et guider le transfert de l'autorité aux Premières Nations concernant les programmes de développement du marché du travail et pour maintenir la liaison avec les dirigeants des Premières Nations, les partenaires du marché du travail, les organisations et les agences.





Conclusion

L'APN-C.-B. continue de défendre et de faire progresser les dossiers et priorités des Premières Nations en Colombie-Britannique. Le conseil d'administration de l'APN-C.-B., la représentante du Conseil des femmes de l'APN-C.-B., des représentants des jeunes et des Gardiens du savoir de l'APN-C.-B. et moi-même travaillons ensemble pour faire avancer et valoir les intérêts collectifs des Premières Nations dans cette nouvelle ère de réconciliation. Nous continuons de discuter avec les gouvernements provincial et fédéral de diverses questions qui touchent nos nations, tel que cela a été demandé par les Chefs par voie de résolutions à l'Assemblée des Chefs de l'APN-C.-B. Nous continuerons d'insister sur l'importance de poursuivre les travaux entrepris dans la législation fédérale afin d'aligner les lois du Canada sur la *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*. Nous demanderons au gouvernement de respecter les décisions du Tribunal canadien des droits de la personne et de mettre pleinement en œuvre l'exercice de compétence et de l'autorité sur les ressources, comme le prévoit le projet de loi C-92 : *Loi concernant les enfants, les jeunes et les familles des Premières Nations, des Inuits et des Métis*. En outre, nous travaillerons en partenariat dans certains dossiers, dont la COVID-19, les changements climatiques, les pêches, la foresterie, l'énergie et l'exploitation minière.

Nous nous engageons à garantir la sécurité dans les communautés, la guérison et des progrès dans des domaines prioritaires comme la santé, l'éducation et la justice. Je compte poursuivre l'important travail de l'APN-C.-B. en partenariat et en collaboration avec l'APN et les Chefs et dirigeants des Premières Nations.

Chef régionale Kluane Adamek

Yukon

Dànnch'e!

Au nom de l'Assemblée des Premières Nations de la région du Yukon (APN Yn), je tiens à remercier les aînés, les anciens combattants, les matriarches, les Chefs, les dirigeants et les jeunes de tout le Yukon qui continuent à soutenir notre travail. Comme nous ne pouvons pas le faire en personne cette année, j'aimerais également remercier tous les Chefs régionaux et les Premières Nations d'un océan à l'autre qui ont tant accompli cette année!

Mon cœur est lourd du poids de la perte de tous ceux qui sont décédés à cause de la pandémie mondiale de COVID 19. Nous adressons nos prières à la communauté mondiale et à tous ceux qui en ont besoin en ces temps difficiles. Comme nos aînés continuent de nous le rappeler, c'est grâce à nos enseignements et à notre lien avec la terre et les uns avec les autres que nous continuons à être forts. La COVID 19 a amplifié les nombreux problèmes préexistants auxquels notre peuple est confronté quotidiennement : logements insalubres, accès à l'eau potable, soutien et services de santé minimaux, et accès à des soutiens au mieux être mental. Nous savons que les Autochtones et les autres groupes marginalisés sont les plus touchés par ce virus et nous sommes solidaires de ces communautés.

Il est essentiel que nous continuions à être attentifs et conscients de notre santé physique et mentale en ce moment, et à prendre contact avec nos proches pour leur apporter du soutien lorsque cela est possible. Nous vivons tous ces circonstances

de manière différente, et je voudrais inviter chacun à profiter des aides disponibles dans votre communauté. En tant qu'Autochtones, nous pouvons rechercher notre force et notre médecine grâce aux liens et aux reconnections avec nos traditions, la terre, nos familles et nos ancêtres. N'oubliez pas que nous travaillons tous à ce nouveau rythme et que nous continuerons à être plus forts, ensemble.

Nous continuons à montrer tout au long de notre histoire que nous sommes forts et résistants, malgré les difficultés de cette année. Je suis convaincu que notre résilience nous permettra de traverser cette période comme elle l'a déjà fait. Malgré les temps difficiles que nous traversons actuellement, nous avons pu accomplir beaucoup de choses cette année. Le retour sur ces réalisations me donne de l'énergie pour l'avenir après la COVID 19.

Principales activités et réalisations :

Je suis immensément fier de notre équipe à l'APN Yn et des 14 Premières Nations du Yukon sur tout le territoire. Cette année a été marquée par un certain nombre d'événements marquants qui méritent d'être reconnus et célébrés!

Les Premières Nations sont les communautés les plus jeunes et les plus dynamiques du Yukon et de tout le pays. Nous reconnaissons que nos jeunes sont notre plus grande ressource et qu'ils apporteront une contribution incalculable à notre société à mesure qu'ils vieilliront. Nous reconnaissons également que les jeunes ont besoin de possibilités de mentorat pour soutenir





leurs nouvelles compétences en matière de leadership. Pour souligner cela, les dirigeants des Premières Nations du Yukon ont adopté, le 16 janvier 2020, une résolution déclarant 2020 « Année de la jeunesse ». Cette année est consacrée à mettre de l'avant les jeunes membres de notre communauté, à célébrer nos jeunes chefs de file et à apprendre ce qu'ils ont à nous enseigner.

Prix du leadership régional du Yukon et hommage à nos dirigeants

Cette année a été marquée par la première remise annuelle des prix du leadership de l'APN Yn, dans le cadre de laquelle nous avons officiellement reconnu l'incroyable leadership et l'engagement envers les Premières Nations du Yukon dont nos dirigeants ont fait preuve et continuent de faire preuve dans leur travail. Ces prix ont été créés pour célébrer et soutenir la communauté tout en soutenant et en reconnaissant les contributions et le leadership dont ont fait preuve les individus dans tout le Yukon. Nous avons également reconnu les contributions incroyables faites par les anciens Chefs régionaux de l'APN Yukon et les anciens Chefs nationaux de l'APN pour soutenir les Premières Nations du Yukon.

Par le biais des prix annuels, nous continuerons à honorer ceux qui démontrent ce que signifie « un Yukon qui mène ». Nous attendons avec impatience la deuxième édition des prix annuels. Bien que nous ne nous rencontrions pas en personne, nous espérons reconnaître le travail important des citoyens des Premières Nations du Yukon tout au long de l'année.

Félicitations aux lauréats de 2019!

- Leaders émergents - Luke Campbell et Allison Kormendy
- Les femmes et le leadership - Lorraine Netro et Tosh Southwick
- Guerrière de la langue - Nakhela Hazel Bunbury
- Leader en matière de climat - Norma Kassi
- Prix d'excellence pour l'ensemble de leurs réalisations - Colleen James, Dave Joe, Adeline Webber, Naa Shâde Héni Richard Sidney et feu le Chef Robert Hager
- Prix honorifique de l'APN Yukon - feu Robert Lee Jackson

Sommet des nations du Nord

En novembre 2019, nous avons accueilli au Yukon le Chef régional des Territoires du Nord Ouest (T.N. O.) de l'APN et de la Nation dénée, le Chef national déné Norman Yakeleya, ainsi que les Chefs et dirigeants des T.N. O. pour un Sommet du leadership des nations du Nord.

Nous avons discuté de priorités communes, notamment le logement, l'éducation, le changement climatique et l'environnement. Le Chef régional Yakeleya et moi-même, ainsi que nos dirigeants respectifs, avons convenu d'élaborer conjointement une déclaration de coopération qui renforcera notre partenariat et nos relations de travail. Cette déclaration de coopération aidera les nations du Nord à progresser et à continuer de bâtir une relation avec la Couronne et à obtenir de meilleurs résultats pour toutes les communautés et tous les citoyens des Premières Nations du Nord. Nous continuerons à nous appuyer sur ce travail au cours de l'année à venir, et nous attendons avec impatience les résultats positifs qui en découleront.

Forum sur les traités modernes

À la suite du Sommet des nations du Nord, le Bureau de l'APN Yn a organisé un forum national sur les traités modernes qui a accueilli des conférenciers du Yukon, des Territoires du Nord Ouest, de la Colombie Britannique et du Québec pour discuter de la gouvernance au-delà de la Loi sur les Indiens. Le Forum a permis de réfléchir à la façon de faire progresser la reconstruction des nations et l'autodétermination par le biais de traités modernes et d'accords d'autonomie gouvernementale. Le Forum a réuni les Premières Nations pour qu'elles échangent leurs expériences, leurs points de vue et leurs recommandations, dans le but d'apprendre les unes des autres et de faire progresser les droits et les intérêts des Premières Nations auprès de la Couronne.

Sommets des Chefs

Au cours des deux dernières années, l'APN Yn a travaillé au renforcement du bureau régional afin d'aider toutes les Premières Nations du Yukon à faire avancer leurs priorités au niveau national. Nous tenons à remercier toutes les Premières Nations du Yukon qui se sont jointes à nous lors de ces sommets pour identifier les domaines d'intérêt commun et faire avancer nos priorités à l'échelle nationale.

L'objectif de ces sommets est de favoriser un sentiment d'unité et d'identité partagée entre les Premières Nations du Yukon, d'identifier et de construire un consensus autour des priorités d'action, et de discuter de la façon d'aborder les questions qui touchent les Premières Nations du Yukon concernant les initiatives politiques nationales, la législation et les considérations nordiques.

Cette année, nous avons organisé deux sommets en personne, le premier en octobre à Carcross et le second en janvier à Whitehorse. Nous avons organisé notre premier sommet virtuel le 28 mai 2020 et nous attendons avec impatience les prochains sommets qui auront lieu en juillet, en octobre et en novembre 2020.

Santé

Je tiens à souligner l'incroyable contribution du Secteur de la santé de l'APN et du Comité des Chefs sur la santé (CCS) de l'APN. Je suis honorée d'être la titulaire du portefeuille national de l'APN en matière de santé et d'être la présidente du CCS. Pendant la crise actuelle, nos bureaux et équipes respectifs ont continué à travailler en étroite collaboration, et avec nos partenaires fédéraux - Services aux Autochtones Canada (SAC) et la Direction générale de la santé des Premières Nations et des Inuits (DGSPNI) - pour partager avec les communautés des informations cruciales sur la santé publique. Dans ce cadre, nous travaillons avec des experts de tout le pays afin d'identifier des recommandations pour soutenir les Premières Nations pendant la pandémie, et nous continuerons à partager ces comptes rendus avec toutes les Premières Nations du Yukon. De façon générale, ces discussions portent sur les droits issus de traités et la santé, la transformation de la santé et le soutien à la toxicomanie dans nos communautés. La santé mentale continue d'être incluse dans ces discussions, y compris la façon dont elle interagit avec notre santé physique, nos relations et notre estime de soi.





Parallèlement à ce travail, j'occupe avec humilité le poste de coprésidente du groupe de travail national de l'APN sur la COVID 19. Ce groupe de travail collabore avec le Secteur de la santé et le Secteur de la gestion des urgences de l'APN, ainsi qu'avec des experts externes pour fournir des informations, des mises à jour, des analyses et des recommandations aux Premières Nations du Canada, selon les besoins. Ce travail coïncide avec celui que je fais en tant que coprésidente du groupe de travail sur la santé publique et la COVID 19 dans les communautés éloignées et isolées. Ce groupe de travail est sous l'égide de SAC et ses travaux portent sur les lacunes en matière de stigmatisation sociale, de sécurité alimentaire et de santé mentale dans le Nord.

Je tiens à remercier officiellement le Chef régional Hart du Manitoba, la Chef régionale Poitras de l'Alberta, et la Chef régionale Archibald de l'Ontario, pour leur soutien au sein du groupe de travail de l'APN, ainsi que mes collègues du Comité exécutif de l'APN pour leur soutien et leurs travaux continus pour appuyer les Premières Nations de tout le pays en cette période sans précédent.

Environnement et changement climatique

L'année 2019 a marqué un véritable tournant dans le discours mondial sur le changement climatique, comme en témoignent les grèves mondiales pour le climat ainsi que certains des effets durables que nous observons dans les écosystèmes du monde entier. Les peuples autochtones ont été et continuent d'être des leaders dans la promotion de l'action en faveur du climat, et cette année n'a pas fait exception à la règle. Le Comité

consultatif de l'APN sur l'action en faveur du climat et l'environnement (CCACE) continue de soutenir et de promouvoir une approche d'action pour le climat fondée sur les droits, et inclut dans ses travaux des aînés, des jeunes, des Chefs, des dirigeants et des experts.

Les membres du Comité exécutif de l'APN ont participé à la grève mondiale pour le climat à Montréal, le 27 septembre 2019, dans d'autres régions du pays et dans le monde entier. L'événement de Montréal a été mené par la Jeunesse autochtone en soutien au mouvement fondé par la jeune militante suédoise Greta Thunberg. Ce fut un véritable honneur de participer à l'événement aux côtés de la jeunesse autochtone et de Greta, en marchant ensemble pour faire progresser l'action en faveur du climat. J'ai eu l'occasion de rappeler à Greta nos expériences uniques en matière de changement climatique dans le Nord lors de sa participation à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (COP 25) de 2019 à Madrid, en Espagne, et j'espère qu'elle en fera part sur la scène nationale et internationale. Comme c'est notre coutume, nous honorons et reconnaissons le travail important des autres et nous les en félicitons. J'ai eu le privilège de remettre à Greta un cadeau spécial du Nord représentant la protection, la force et la persévérance.

D'autres représentants qui ont participé à la COP 25 :

- Grand Chef Wilton Littlechild
- Bureau du Chef national de l'APN, Dakota Kochie, chef de cabinet adjoint
- Secteur de l'environnement de l'APN, Graeme Reed, expert et technicien

- Comité consultatif sur l'ACE, Emily McDougall, experte et technicienne

Déclaration sur le climat

Au printemps 2018, la Première Nation des Gwitchin Vuntut, à Old Crow, au Yukon, a déclaré l'état d'urgence climatique. Notre bureau était fier de soutenir leur déclaration et leur persévérance visant à faire connaître notre expérience du Nord sur la scène nationale et internationale.

Le Chef Tizya Tramm de la Première Nation des Gwitchin Vuntut a présenté la Déclaration Yeendoo Diinehdoo Ji'heezrit Nits'oo Ts'o' Nan He'aa à l'Assemblée générale annuelle de l'APN de 2019, qui a conduit à la résolution 05/2019 de l'APN, Déclarer une urgence climatique pour les Premières Nations. Le titre de la déclaration vient de feu Sara Abel Chitze (née en 1896) qui a dit « Yeendoo Diinehdoo Ji'heezrit Nits'oo Ts'o' Nan He'aa », ce qui signifie « Après notre époque, comment sera le monde? ». La résolution de l'APN a été adoptée avec le soutien unanime des Chefs en assemblée de l'APN et a été distribuée sous l'intitulé « Déclarer une urgence climatique ».

Nous sommes tous unis pour soutenir cette résolution.

Depuis l'adoption de cette résolution, le Secteur de l'environnement de l'APN a travaillé en étroite collaboration avec les membres du CCACE pour élaborer une stratégie climatique des Premières Nations afin de soutenir l'avancement des solutions climatiques dirigées et pilotées par les Premières Nations. Nous savons que le

changement climatique est devenu l'une des crises les plus marquantes de notre époque. Cette déclaration, et la résolution qui l'appuie, est l'un des travaux les plus importants pour l'avenir, et mes collègues et moi-même sommes engagés à faire avancer les solutions climatiques créées par les Premières Nations.

Rassemblement national

Au début du mois de mars, la région du Yukon de l'APN a eu l'honneur d'accueillir le rassemblement national sur le climat de l'APN à Whitehorse, sur le territoire traditionnel commun des Kwanlin Dün et des Ta'an Kwäch'än. Cette rencontre visait à réunir les Premières Nations de tout le pays sur la question du changement climatique et à discuter des mesures et des solutions novatrices qui sont mises en œuvre dans les communautés des Premières Nations d'un océan à l'autre. L'événement a commencé par une réception de bienvenue comprenant une présentation culturelle des talents locaux des Premières Nations du Yukon par l'intermédiaire du groupe de danse traditionnelle des Tlingits des terres intérieures : les danseurs Dakhká Khwáan.

Voici quelques uns des sujets traités :

- Le changement climatique et le droit des Premières Nations à l'autodétermination
- Répondre aux besoins de capacités pour soutenir les Premières Nations en tant que leaders en matière de climat
- Favoriser les systèmes de connaissances autochtones et le consentement préalable, libre et éclairé





- Remédier aux déficits des infrastructures naturelles et construites
- Assurer l'autosuffisance des Premières Nations dans les domaines de l'alimentation, de l'eau et de l'énergie propre
- Faire progresser des transitions justes vers des communautés des Premières Nations écologiquement durables et équitables

Des exposés inspirants ont été proposés par les conférenciers et les animateurs des séances plénières, ainsi qu'au cours de séances parallèles en petits groupes mettant en évidence et présentant l'action autochtone en faveur du climat. Ce rassemblement a réuni des participants de tout le pays. Nous sommes très fiers de l'événement vert que nous avons organisé et des compensations carbone offertes, qui comprenaient la plantation d'un arbre culturellement approprié pour les plus de 350 participants!

Rassemblement régional sur le climat

Le tout premier rassemblement sur le climat des Premières Nations du Yukon a eu lieu à la mi-février au centre culturel Kwanlin Dün de Whitehorse et a été un moment puissant de collaboration, de discussion, d'apprentissage et de fraternité. Nous avons eu l'honneur d'accueillir plus de 100 participants, dont des représentants de chacune des 14 Premières Nations du Yukon et des représentants des Premières Nations transfrontalières du nord de la Colombie Britannique et des Territoires du Nord Ouest.

Les voix des jeunes et des aînés sont essentielles dans ce travail. Une réunion préalable, appelée « Le cœur partagé », a été organisée et consacrée à faire entendre et unir les voix de plus de 50 participants, jeunes et aînés. Tout en réfléchissant aux défis du changement climatique dans le nord, les participants ont participé à différentes séances axées sur des cérémonies et des enseignements et ont travaillé sur une œuvre d'art collective. Les jeunes participants ont commencé à rédiger les bases d'une déclaration des jeunes sur l'action climatique, décrivant comment les Premières Nations du Yukon devraient répondre aux défis et aux impacts actuels du changement climatique.

Le rassemblement comprenait un discours d'ouverture sur les aires protégées et de conservation autochtones, a permis de recueillir des commentaires sur la dernière ébauche de la stratégie du gouvernement du Yukon en matière de changement climatique, d'énergie et d'économie verte, a donné lieu à une présentation sur l'énergie dans les communautés, ainsi qu'à un atelier sur les systèmes de connaissances autochtones. Une série de séances en petits groupes a permis de présenter un large éventail d'activités actuellement en cours dans nos communautés en matière d'action climatique, chaque séance étant axée sur un thème différent. Le dernier jour a été consacré à une discussion dirigée sur les prochaines étapes de la création d'une stratégie d'action en faveur du climat pour les Premières Nations du Yukon, ainsi qu'à une cérémonie de signature de la déclaration sur les urgences climatiques des Premières Nations du Yukon ainsi que de la déclaration des jeunes sur l'action climatique.

Élections fédérales

Lors du sommet annuel de l'APN Yn de 2019 à Dawson City, au Yukon, les Chefs et dirigeants des Premières Nations, les aînés et les jeunes ont lancé la stratégie électorale fédérale des Premières Nations du Yukon pour 2019 : « Un Yukon qui vote ». Pour soutenir cette stratégie, nous avons créé une approche collaborative et proactive visant à informer les citoyens des Premières Nations du Yukon sur les questions électorales importantes et à augmenter la participation des citoyens des Premières Nations du Yukon.

La stratégie a encouragé la participation civile des Premières Nations aux élections fédérales et a permis de créer une campagne de sensibilisation du public dans le but de faire voter les Premières Nations d'une manière passionnante, positive et non partisane. Nous avons développé des outils de stratégie électorale fédérale qui comprenaient des informations sur les différents programmes du parti fédéral, et les questions relatives aux Premières Nations du Yukon ont été au cœur de la campagne fédérale.

Le 7 octobre, nous avons organisé un forum de tous les candidats en partenariat avec le Conseil des Premières Nations du Yukon. Plus de 300 dirigeants des Premières Nations du Yukon, des citoyens et le grand public ont participé à cet événement en personne et en direct. Ce forum a été une excellente occasion pour le Conseil des Premières Nations du Yukon d'entendre directement les candidats exposer leurs points de vue et leurs engagements concernant les priorités et les intérêts des Premières Nations du Yukon.

Cette stratégie a été un moyen important de soutenir les membres des Premières Nations de notre territoire dans le cadre d'une élection qui a, par le passé, a trop souvent négligé les besoins des communautés rurales et autochtones. Nous étions fiers de travailler en collaboration avec toutes les Premières Nations du Yukon pour fournir des informations non partisans aux citoyens des Premières Nations du Yukon et les aider à éclairer leur vote. Il est également important de souligner que 61 candidats autochtones ont proposé leur nom pour devenir membres du Parlement lors de cette élection, un nombre record.

Une fois l'élection décidée, nous avons publié le document de travail sur l'avancement des priorités des Premières Nations du Yukon, qui a été conçu pour énoncer clairement les priorités des Premières Nations du Yukon et identifier les possibilités de mobilisation à venir au cours de la première année de la nouvelle administration. Le document présente au nouveau cabinet les prochaines étapes immédiates et concrètes en ce qui concerne les Premières Nations du Yukon : l'environnement et le changement climatique, la promotion des intérêts transfrontaliers, la mise en œuvre de traités modernes, la remise et le remboursement des prêts, les accords de transfert de fonds, le logement, la préservation et la revitalisation des langues autochtones et la compétence en matière de protection de l'enfance. Nous continuons à soutenir les Premières Nations du Yukon dans leurs discussions politiques avec le gouvernement fédéral.





Assemblée extraordinaire des Chefs de l'APN

L'APN Yukon était heureuse de participer à l'Assemblée extraordinaire des Chefs de 2019 à Ottawa du 3 au 5 décembre. Il en a résulté un document de discussion des Premières Nations du Yukon qui expose les priorités communes des Premières Nations du Yukon en ce qui concerne leurs droits ancestraux, inhérents et issus de traités modernes, ainsi que leurs intérêts et préoccupations en matière de promotion et de protection du bien être de leurs citoyens et de leurs communautés. Ce document est une ressource précieuse que nous pouvons utiliser comme base pour les discussions entre les ministres et les autres représentants du gouvernement.

Les assemblées de l'APN sont des rassemblements importants qui nous permettent d'apprendre de nos homologues de tout le pays et de partager le travail important effectué par les Premières Nations du Yukon. Cette année, nous avons été particulièrement honorés d'organiser la réception du CCACE, au cours de laquelle nous avons pu accueillir des Chefs régionaux et des Chefs de tout le pays. Nous y avons reconnu l'important travail des leaders en matière de changement climatique. Nous nous réjouissons à l'idée de nous réunir bientôt à nouveau en personne, mais nous portons ce souvenir en nous comme un exemple du pouvoir que nous avons, en tant que collectif, de faire changer les choses.

La voie à suivre

Nous savons que l'année à venir sera pleine de défis dans son évolution. Normalement, nous élaborerions des plans pour aider les Premières Nations du Yukon à faire progresser leurs priorités en matière de gouvernance et, bien que cela continue d'être de la plus haute importance, la réalité est qu'une grande partie de notre temps et de notre attention au cours de la prochaine année sera consacrée à la protection de la sécurité de nos communautés. Je suis engagée dans ce travail en tant que Chef régionale, et je sais que nous compterons les uns sur les autres pour apprendre et nous adapter à un rythme en constante évolution.

Une fois de plus, je tiens à remercier les Premières Nations du Yukon et le Comité exécutif régional de l'APN Yukon pour leur soutien et leurs conseils, toute notre équipe pour son travail acharné, et tous les membres des Premières Nations du Yukon pour leur espoir et leur persévérance.

*Gunalcheésh (merci)
et Dak'anutà jè' (soyez prudents)!*





Chef régional Norman Yakeleya

Territoires du nord-ouest

ǂedlanet'e!

J'ai entamé mon mandat au sein de l'Assemblée des Premières Nations (APN) après avoir été élu Chef national des Dénés et Chef régional de l'APN en août 2018. Je suis très honoré d'assumer ces deux fonctions durant mon mandat. On dit que le destin n'est que la coïncidence d'une occasion et d'une préparation à cette occasion. Cela est vrai dans mon cas. En tant qu'ancien négociateur de la région du Sahtu, Chef et conseiller à Tulita et ancien député de l'Assemblée législative du Sahtu à l'Assemblée législative des Territoires du Nord-Ouest, je suis honoré de mettre mon expérience au service des Grands Chefs dénés du Denendeh. Je remercie également mon prédécesseur, Bill Erasmus, qui a quitté son poste après presque trois décennies de service.

Je remercie le peuple déné de m'avoir conféré cet honneur. C'est pour moi un privilège de travailler pour vous et avec vous. C'est aussi un honneur de travailler avec les personnes concernées par mes portefeuilles de l'APN au Canada. Nous représentons un grand nombre de battements de cœur, un seul tambour déné.

Les Territoires du Nord-Ouest constituent une région unique au Canada. Les communautés dénées ne reçoivent pas les fonds et les ressources nécessaires pour pouvoir s'aligner sur les normes socioéconomiques de base des Canadiens moyens. Cette disparité est due au fait que les ressources vont au gouvernement

territorial ou tout simplement qu'elles ne sont pas destinées aux territoires du Nord. En tant que Chef national des Dénés, je continuerai de travailler avec tous les ordres de gouvernement, partenaires et intervenants pour améliorer les moyens d'existence de nos communautés dénées.

Faits marquants régionaux

« Faire respecter et protéger les droits et intérêts de la nation dénée »

L'an dernier, une de nos régions a exprimé ses préoccupations et sa frustration concernant le projet de la mine Teck, qui était initialement prévu près de la Première Nation de Smith's Landing. Bien que le projet ait été abandonné, la frustration liée à la manière dont le processus a été entrepris continue de poser problème. Les intérêts et les préoccupations des membres des communautés et des Premières Nations n'ont pas été bien compris par le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest (GTNO) — un problème que nous avons l'intention de résoudre avec les intervenants et les partenaires du gouvernement, tout en souhaitant créer de meilleurs processus pour l'avenir. La nation dénée s'efforce d'organiser le premier sommet des dirigeants du Nord sur l'eau au sein de la Première Nation de Smith's Landing en 2020. L'objectif est de permettre à la nation dénée et à ses alliés d'élaborer une stratégie pour protéger collectivement leur plus précieuse ressource contre les projets énergétiques proposés et prévus dans le Denendeh.



L'exercice de la nation dénée a été jalonné par trois faits marquants. Le 1er février 2020, le bureau central de la nation dénée a été ouvert au sein de la Première Nation K'atl'odeeche. La nation dénée possède maintenant deux bureaux : un bureau secondaire à Yellowknife et un bureau central dans la Première Nation K'atl'odeeche. L'inauguration officielle du bureau de K'atl'odeeche, comprenant une réception, a eu lieu le 17 mars 2020; elle devait à l'origine coïncider avec le Sommet sur l'éducation de la nation dénée. Reporté à juillet 2020, le Sommet sur l'éducation se tiendra virtuellement et encouragera les dirigeants à adopter une vision commune pour l'éducation des Dénés.

Le 4 février, la nation dénée a organisé une deuxième réunion-petit-déjeuner fructueuse avec treize membres de l'Assemblée législative des T.N.-O. et des Chefs du Denendeh. Axée sur l'établissement de relations, la discussion a porté sur les sujets suivants : les moyens à mettre en œuvre pour mieux travailler ensemble; le manque de capacités parmi de nombreuses Premières Nations; la nécessité de conclure des ententes pour la rédaction commune d'une loi importante concernant notre volonté capitale de faire respecter et de protéger

les droits et intérêts de la nation dénée sur le plan de l'appartenance à la nation et de l'autodétermination.

Les 23 et 24 janvier 2020, à Edmonton, la nation dénée a organisé une réunion du Comité de la réforme constitutionnelle (CRC) avec le groupe de travail des Chefs. Après la réunion, le président du Comité, Georges Erasmus, a présenté un rapport aux Chefs. Ces derniers ont donné une orientation à l'objectif commun d'unir les Dénés et ont examiné les progrès accomplis dans l'initiative visant à mettre à jour la constitution de la nation des Dénés.

Enfin, cette année marque le 50e anniversaire de la fondation de la nation dénée en tant qu'entité politique. Cet anniversaire important devait être célébré en compagnie des citoyens dénés lors de l'assemblée générale annuelle, à Fort Good Hope, du 27 au 31 juillet 2020. Cependant, en raison de la COVID-19, nous avons reporté l'assemblée et la célébration jusqu'à ce que les conditions de réunion redeviennent plus sécuritaires pour nos citoyens. Le thème de l'assemblée sera « Honorer notre peuple ». La nation dénée souhaite profiter de cette très importante assemblée pour rendre officiellement hommage à ses



âînés, à ses jeunes, à ses dirigeants et à ses professionnels.

En tant que membre du Comité exécutif national de l'APN, je suis titulaire des portefeuilles suivants :

- Anciens combattants des Premières Nations
- Pensionnats indiens, Rafle des années 1960, externats fédéraux
- Gardiens du savoir (âînés)
- Renouvellement de la Charte de l'APN, en alternance avec la Chef régionale Poitras (Alberta)


Je m'engage à faire progresser ces dossiers importants à l'échelle nationale et au nom de la nation dénée.

Le 4 février 2020, la nation dénée a présenté le processus de demande d'indemnisation relatif aux externats indiens à tous les gestionnaires de bandes dénées et à toutes les organisations autochtones du Sahtu. De nombreuses communautés ont fait remarquer avec inquiétude le manque de ressources et de personnes qualifiées pour aider les survivants et leurs familles dans le processus et ont souligné la nécessité de fournir des fonds supplémentaires pour soutenir les consultations post-traumatiques. La nation dénée cherche activement des mécanismes de soutien pour répondre à ces besoins. En tant que titulaire du portefeuille national, je continuerai de défendre ces questions à l'échelle nationale, car un soutien supplémentaire est nécessaire. En décembre 2019, la nation dénée a présenté une résolution à l'Assemblée extraordinaire des Chefs de l'APN pour remédier à un manque de financement pour le logement dans le Nord. La résolution a reçu l'appui unanime de tout le pays.

Notre personnel élabore actuellement une stratégie visant à garantir des logements et un financement à long terme aux communautés des Premières Nations dans tout le Canada. Des comptes rendus seront diffusés au fur et à mesure de l'évolution du processus. Tous les dirigeants sont invités à nous faire part de leurs commentaires sur cette question d'actualité.

J'ai l'honneur de travailler avec le groupe des anciens combattants des Premières Nations du Canada. Sa mission est de répondre aux besoins et aux préoccupations des anciens combattants des Premières Nations et de leurs familles. Une meilleure communication, la diffusion d'informations et la prestation de services aux communautés rurales et éloignées des Premières Nations sont des sujets qui sont régulièrement mentionnés dans les présentations d'anciens combattants. En outre, il est nécessaire d'entreprendre des travaux de recherche pour établir clairement le dossier historique des soldats des Premières Nations qui ont combattu dans des guerres et conflits internationaux au nom du Canada.

Les anciens combattants des Premières Nations ont déclaré que leurs conditions de vie pourraient être meilleures s'ils étaient, comme leurs familles et leurs communautés, plus informés au sujet des prestations pour services passés. En tant que citoyens des Premières Nations, nous pourrions améliorer les conditions de vie des anciens combattants, de leurs familles et de leurs communautés si nous nous informions davantage sur les prestations en matière de santé auxquelles a potentiellement droit cette population âgée et si nous en acquerions une meilleure compréhension.



En 2018, les dirigeants dénés m'ont élu en faisant confiance à mon programme de douze priorités. En tant que Chef national des Dénés, je me suis engagé à réaliser ces douze priorités pendant mon mandat et à laisser un héritage. La principale priorité demeure l'unité des Dénés et la réédification de la société de la nation dénée. Les efforts de réédification sont vastes. Ils comprennent notamment la révision de la constitution de la société de la nation dénée et l'évaluation de toutes ses filiales (Dene Cultural Institute, Native Communication et Denendeh Development Corporation) afin de déterminer les domaines nécessitant des améliorations et l'efficacité de ces filiales en fonction des besoins. Cet objectif est un projet à long terme et continu.

Douze priorités de la nation dénée

1. Unir la nation dénée dans le cadre d'un nouveau protocole d'entente.
2. Établir de nouveaux conseils d'aînés, de femmes, de jeunes et de conseillers.
3. Établir le caucus exécutif de la nation dénée par l'intermédiaire d'un conseil de Grands Chefs.
4. Effectuer une auto-évaluation du bureau national des Dénés et des organisations affiliées.
5. Examiner la constitution et les règlements administratifs de la nation dénée afin de les adapter aux réalités actuelles.
6. Conclure des ententes de travail avec des organismes commerciaux, culturels et de communication qui souscrivent à la mission générale de la nation dénée.
7. Présenter le mandat de la nation dénée à l'Assemblée des Premières Nations et travailler avec ses dirigeants.
8. Élaborer une stratégie de communication visant à tenir les communautés régulièrement informées.
9. Lancer des initiatives pour les jeunes dans les domaines des sports, du leadership et de la planification de carrière.
10. Établir des programmes qui rendent hommage aux ancêtres et aux aînés disparus pour leur contribution au sein de notre nation et du Canada.
11. Déterminer une rémunération et des avantages sociaux appropriés pour nos dirigeants, leurs familles et le personnel.
12. Organiser des cérémonies sacrées et des ateliers sur les traditions pour revitaliser les danses du tambour, les jeux de mains et les chants dénés.

Durant mon mandat, je constate avec humilité la force collective et l'unité dont nous faisons preuve en tant que dirigeants de l'APN et citoyens dénés. Un grand nombre de battements de cœur dénés, un seul tambour déné.

Chef national
Norman Yakeleya (yak'e ? ula)







Rapports des conseils



Conseil des gardiens du savoir

Depuis la création de la Fraternité des Indiens du Canada et la transition vers l'Assemblée des Premières Nations (APN), les aînés ont toujours été considérés comme une source d'honneur et de mérite, comme en témoigne la Charte de l'APN. Le Conseil des gardiens du savoir de l'APN (le Conseil) propose ses conseils politiques et spirituels à l'organisation. Depuis 38 ans, les dirigeants de l'APN s'appuient sur les connaissances historiques et culturelles du Conseil, en particulier dans les domaines des droits issus de traités et de la gouvernance des Premières Nations.

Le Conseil comprend des représentants de chacune des dix régions de l'APN et continue de jouer un rôle important dans toutes les composantes et activités de l'organisation.

Membres du Conseil des gardiens du savoir

- Colombie britannique : Dre Gwendolyn Point, Première Nation de Kowkale
- Yukon : Charles Hume, Première Nation de Champagne et Aishihik
- Territoires du Nord-Ouest : John Bekale, Gameti
- Alberta : Bruce Starlight, nation des Tsuu'tina
- Saskatchewan : Joseph Quewezance
- Manitoba : Ernie Daniels, Première Nation de Long Plain
- Ontario : Edmond Sackaney, Première Nation de Fort Albany
- Québec/Labrador : William Sunday, réserve d'Akwesasne
- Nouveau-Brunswick/Île-du-Prince-Édouard : Eldon Bernard, Première Nation de Tobique
- Nouvelle-Écosse/Terre-Neuve : Phyllis Googoo, Première Nation Waycobah

Principales activités et réalisations

Au cours de l'année écoulée, le Conseil s'est réuni lors de l'Assemblée générale et de l'Assemblée extraordinaire des Chefs de l'APN pour examiner des questions et des défis le concernant et pour recueillir de nouvelles idées.

Le Conseil est le gardien des traditions, des valeurs, des langues et de l'histoire des Premières Nations. Ses membres sont les guides de nos dirigeants actuels et futurs. Ils s'expriment avec honneur et énormément de fierté. Ils encourageront toujours les dirigeants et les champions des Premières Nations dans leurs projets en faisant profiter les divers forums, telles les assemblées des Chefs, de leurs connaissances et des expériences, problèmes, réussites et défis qu'ils ont vécus. Les gardiens du savoir ont aussi pour responsabilité d'assurer la prospérité et la sécurité des tout petits, comme l'ont fait pour eux leurs ancêtres. Les membres du Conseil entretiennent des relations avec les aînés de leurs régions respectives afin de les tenir informés et de leur confier des messages nationaux à transmettre aux communautés.

Le Conseil a pris part au Rassemblement national des aînés qui s'est tenu à Winnipeg (Manitoba) du 9 au 13 septembre 2019. Durant ces trois jours, ses membres ont activement participé à plusieurs discussions de groupes, qui ont porté sur les cérémonies, la réconciliation, les langues, la culture, l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées, le changement climatique et les services à l'enfance et à la famille.

Durant l'année, écoulée le Conseil a axé ses travaux sur l'élaboration de son mandat et a participé au processus de renouvellement de la Charte de l'APN. Ses membres ont également participé aux activités de divers Comités des Chefs en tant que conseillers et en dispensant des services aux aînés. Dans chaque région du Canada, les Premières Nations redonnent vie aux traditions et aux cérémonies dans le cadre de rassemblements. Le Conseil affirme sans relâche que les traditions, les langues et les cérémonies des Premières Nations doivent être partagées et gardées vivantes, car elles constituent un fondement pour édifier des nations plus fortes.

Mandat des gardiens du savoir de l'APN

Les membres du Conseil des gardiens du savoir continuent de se réunir lors des assemblées pour examiner, réviser et mettre à jour le « Mandat des gardiens du savoir de l'APN ». À force de travail acharné et de persévérance, le document a été finalisé et présenté au Comité exécutif.

Prochaines étapes – La voie à suivre

- L'APN continuera de chercher des fonds supplémentaires pour le Conseil auprès du gouvernement fédéral et d'autres sources. Ce financement supplémentaire vise à s'assurer que les cultures et les points de vue des Premières Nations sont pris en compte dans les travaux menés à l'échelle régionale et nationale, et que le Conseil contribue et participe pleinement à toutes les activités. Le personnel de l'APN continuera de fournir un soutien administratif.
- Le Conseil continuera de conseiller le Comité exécutif et le personnel de l'APN et de soutenir les activités des Trois Conseils de l'APN.
- Le Conseil continuera de prodiguer des conseils et une vision dans le cadre des réunions des Trois Conseils de l'APN, avec le Conseil des femmes et le Conseil des jeunes. Dans le cadre de sa collaboration au sein des trois Conseils, il mettra l'accent sur la finalisation et la promotion d'un plan stratégique collectif.
- Le Conseil compte tenir des réunions sur son protocole, ses rôles et ses responsabilités.





Conseil des femmes

Le Conseil des femmes de l'Assemblée des Premières Nations (APN) cherche à unifier et à édifier des communautés saines, heureuses et harmonieuses grâce à une identité culturelle et à des enseignements fondés sur diverses valeurs : le respect, l'amour, le courage, la sagesse, l'honnêteté, l'humilité et la vérité. Le Conseil des femmes de l'APN œuvre à instaurer un principe d'équilibre entre les sexes au sein de l'APN, qui respecte les droits et les aspirations des femmes des Premières Nations.

Le Conseil des femmes s'assure que les préoccupations et les points de vue des femmes des Premières Nations sont pris en compte dans les travaux de l'APN. Ses membres s'acquittent de leurs responsabilités découlant de ce portefeuille et participent à un large éventail de tables rondes, de présentations et de forums en rapport avec les femmes des Premières Nations et les questions qui les concernent. En 2019, le Conseil des femmes a soutenu la résolution 59/2019, Renforcer et soutenir le Conseil des femmes de l'Assemblée des Premières Nations, la résolution 67/2019, *Élaboration et mise en œuvre d'un Plan d'action national pour contrer la violence faite aux femmes, aux filles et aux personnes 2ELGBTQQIA autochtones*, et la résolution 119/2019, *Programmes de guérison pour les familles des FF2SADA*.

Principales activités et réalisations

Le 3 décembre 2019, le Conseil des femmes de l'APN a participé à la rencontre fédérale, provinciale et territoriale des ministres de la Condition féminine, qui s'est tenue à Victoria (Colombie-Britannique). C'était la troisième fois que le Conseil des femmes de l'APN était invité à participer à cette rencontre. Pour le Conseil des femmes, cet événement a été une excellente occasion de présenter ses priorités et d'étudier des possibilités de partenariat. À l'ordre du jour de la rencontre figuraient des discussions sur des dossiers prioritaires de l'APN, tels que les *Appels à la justice* du rapport final de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées et l'élaboration d'un plan d'action national pour mettre fin à la violence contre les femmes, les filles et les personnes 2SLGBTQQIA des Premières Nations (Plan d'action national).

Des membres du Conseil des femmes de l'APN ont participé à des discussions en groupe dirigées par l'APN sur la *Sécurité et prospérité économiques des femmes des Premières Nations*. L'objectif était d'examiner les nombreux obstacles auxquels font face les femmes des Premières Nations qui souhaitent poursuivre des études supérieures, réussir en tant qu'entrepreneure et décrocher un emploi à des postes de gestion ou de direction. Les groupes de discussion ont également abordé les défis auxquels les femmes des Premières Nations font face pour occuper des fonctions de direction, en particulier au sein des gouvernements des Premières Nations. Les conclusions des discussions seront

incorporées dans un cadre stratégique global d'action visant à faire progresser les questions socio-économiques et à accroître la participation des femmes des Premières Nations à la gouvernance des Premières Nations dans l'ensemble du Canada.

Les 4 et 5 février 2020, les membres du Conseil des femmes de l'APN ont participé au *Forum sur les initiatives et les options pour une ACS+ renforcée et durable, à Ottawa (Ontario)*. Cet événement a permis de recueillir les points de vue de groupes vulnérables, notamment les Premières Nations, les personnes à faible revenu, les immigrants, les réfugiés, les personnes handicapées et les communautés minoritaires, touchés par des politiques, lois, règlements, projets et initiatives mis en œuvre récemment. À cette occasion, une feuille de route visant à donner aux femmes issues de divers milieux la possibilité de s'exprimer sur l'amélioration de l'administration des politiques et des programmes a été présentée et les diverses façons dont les communautés en question sont touchées ont été examinées. Des exemples de situation où une politique a été élaborée sans l'avis des différentes communautés par un gouvernement local ou provincial, ou par le gouvernement fédéral, ont également été présentés.

Tout au long de l'automne et de l'hiver 2019, le Conseil des femmes de l'APN s'est entretenu avec des représentants de Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada (RCAANC) au sujet de la mobilisation concernant l'élaboration d'un plan d'action national des Premières Nations.



Prochaines étapes – La voie à suivre

Le Conseil des femmes de l'APN continuera de préconiser l'application d'un principe d'équilibre entre les sexes au sein de l'APN et de toutes les entités qui sont en contact avec les Premières Nations, c'est-à-dire un principe qui honore les droits et les aspirations des femmes des Premières Nations. En ce qui concerne 2020 et 2021, le Conseil des femmes prévoit qu'une grande partie de son travail sera consacrée à plaider en faveur de la mise en œuvre des *Appels à la justice* du rapport final de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées, ainsi qu'à l'élaboration d'un plan d'action national.



Conseil national des jeunes

Le Conseil national des jeunes (CNJ) de l'Assemblée des Premières Nations (APN) est uni dans l'exercice de ses droits inhérents et s'efforce d'influer sur l'orientation de l'APN en promouvant l'égalité. Il travaille avec tous les niveaux de leadership à la création de possibilités de développement personnel et d'autonomisation pour les générations futures.

Tel qu'établi dans la Charte, le CNJ est un organe clé de l'APN qui représente les jeunes des Premières Nations de tout le pays dans des dossiers qui les concernent quotidiennement. Il agit comme un groupe consultatif auprès des Comités des Chefs, du Secrétariat et du Comité exécutif de l'APN dans diverses questions liées ou non aux jeunes. Il s'emploie également à faire valoir le point de vue des jeunes auprès de ces comités.

Le CNJ compte 20 membres qui sont des jeunes des Premières Nations originaires des dix régions de l'APN. Chaque région nomme un représentant et une représentante par l'intermédiaire des conseils régionaux des jeunes ou du Chef régional. Chaque année, le CNJ élit deux coprésidents et deux membres exécutifs lors de l'Assemblée générale annuelle (AGA). En 2019-2020, les coprésidents du CNJ sont Rosalie Labillois-Wysote et Rollin Baldhead, et les deux membres exécutifs sont Ashley Daniels et Cedric Gray-Lehoux.

Principales activités et réalisations

Les membres du CNJ travaillent dans divers dossiers de l'APN. Chaque membre est responsable d'un portefeuille pour se tenir

au courant des travaux accomplis dans son secteur d'affectation. Les membres du CNJ informent l'ensemble du Conseil sur les avancées accomplies dans leurs portefeuilles respectifs dans le cadre de l'Assemblée générale annuelle, de l'Assemblée extraordinaire des Chefs et de réunions virtuelles.

À la suite de la dernière Assemblée extraordinaire des Chefs (décembre 2019), le CNJ a envoyé une lettre au Cabinet du premier ministre afin de lui proposer de convier les coprésidents du CNJ de l'APN aux activités du Conseil jeunesse du premier ministre et d'inviter le premier ministre à assister à une réunion du CNJ de l'APN par an.

Secrétariat et Comité exécutif de l'APN

Le CNJ de l'APN conseille des Comités des Chefs et des groupes de travail de l'APN et participe aux forums organisés par le Secrétariat de l'APN. Il accorde tout particulièrement la priorité à la protection des terres, des eaux et de toutes les créatures vivantes dans le cadre d'activités de défense de l'environnement.

Rassemblements des jeunes de l'APN sur l'environnement et le climat

En mars 2020, les membres du CNJ se sont réunis en vue de préparer leur participation au Rassemblement national sur le climat à Whitehorse, au Yukon. Lors du rassemblement, ils ont examiné les façons dont ils pourraient faire progresser les recommandations d'action en faveur du climat du Sommet national des jeunes



sur l'environnement (avril 2019). Ils ont également présenté en séance plénière leurs priorités en matière de défense de l'environnement.

En avril 2019, le CNJ et plus de 80 jeunes ont formulé les recommandations suivantes lors du Sommet national des jeunes sur l'environnement, à Wendake (Québec) :

1. Décoloniser et rétablir des liens avec à tous les organismes vivants, dont les terres, les eaux, les êtres non humains, les médecines et les esprits;
2. Veiller à ce que les terres, les eaux, les êtres non humains, les médicaments et les sites sacrés soient protégés et accessibles maintenant et pour les sept générations à venir;
3. Aider les jeunes à élaborer des solutions durables et écologiques en matière d'infrastructures et de transports au sein de leurs Premières Nations;
4. Privilégier le bien-être de la communauté plutôt que le profit;
5. Favoriser une consommation durable;
6. Soutenir les jeunes dans la promotion de l'éducation et de la formation pour créer des solutions modulables, locales et fondées sur la terre.



Collectif de jeunes de l'APN consacré à l'eau

Dans son travail de plaidoyer, le CNJ continue de donner la priorité à la justice dans le domaine de l'eau. Il a recommandé que certains de ses membres prennent part au Collectif national de jeunes autochtones de l'APN consacré à l'eau. La résolution 78/2019 de l'APN, *Approbation de la table des matières préliminaire d'une stratégie à long terme des Premières Nations sur l'eau potable et les eaux usées après 2021*, demande à l'APN d'allouer les ressources nécessaires pour soutenir la mise sur pied d'un collectif national de jeunes Autochtones consacré à l'eau. Le Collectif de l'APN consacré à l'eau s'est réuni en août et novembre 2019.

Lors du rassemblement du mois d'août, les jeunes délégués ont examiné les objectifs de la réforme de la loi sur l'eau, décidé des mesures clés pour permettre aux jeunes de faire connaître leur avis et créé un mouvement pour sensibiliser, rassembler des soutiens et établir des relations entre les jeunes Autochtones qui gèrent des dossiers liés à l'eau. Cette initiative a permis de financer le renforcement des capacités, de la formation et des projets visant à perfectionner les compétences des



jeunes chefs de file dans le but d'assurer la protection de l'environnement à l'intention des générations futures.

COVID-19

Pendant la pandémie, les membres du CNJ de l'APN ont aidé leurs communautés en diffusant des comptes rendus nationaux parmi les jeunes de leurs régions ainsi que des documents de formation et d'information sur la COVID-19. Le CNJ est déterminé à se tenir au courant du travail accompli à l'échelon national en participant aux activités des Comités des Chefs et des groupes de travail de l'APN. Ses membres s'efforcent de faire entendre l'avis des jeunes lors de ces réunions nationales et présentent des comptes rendus de ces réunions à leurs communautés.

Composée de quatre membres du CNJ de l'APN, le groupe de travail des jeunes sur la COVID-19 préconise la création de moyens adaptés aux jeunes dans les médias sociaux et en dehors pour faire comprendre l'importance de la distanciation sociale. L'équipe s'efforce de faire participer les jeunes en collaborant avec le Secteur de la santé de l'APN, We Matter, Canadian Roots Exchange et la Thunderbird Partnership Foundation.

Fonds de l'espoir pour les jeunes – Comité directeur intérimaire

Administré par la Direction générale de la santé des Premières Nations et des Inuits, le Fonds de l'espoir pour les jeunes est un programme de financement qui a pour but de soutenir les organisations des Premières

Nations dans leurs activités de promotion de la vie. Des membres du CNJ de l'APN siègent au sein du Comité directeur intérimaire pour appuyer les décisions de financement. À ce jour, le CNJ, par l'intermédiaire du Fonds de l'espoir pour les jeunes, a soutenu l'organisme We Matter, la Thunderbird Partnership, le National Youth Sexual Health Network, le Cercle sportif autochtone, le Mouvement 4RS et le First Peoples Wellness Circle.

Prochaines étapes – La voie à suivre

En 2020-2021, le CNJ de l'APN poursuivra les activités suivantes :

- Collaborer avec le Conseil des gardiens du savoir et le Conseil des femmes de l'APN;
- Assurer une présence visible et effective dans les activités, les réunions et les conférences du Secrétariat de l'APN et de ses divers sous-comités et groupes de travail;
- Préconiser la participation de tous les jeunes des Premières Nations dans tous les domaines de l'environnement (c'est-à-dire la protection des terres et des eaux);
- Soutenir les initiatives nationales et locales consacrées au mieux-être mental et les activités de promotion de la vie;
- Mettre à jour le plan de travail, le mandat et le code de conduite du CNJ de l'APN afin de mieux souligner l'importance et les responsabilités des membres du Conseil, de favoriser un système de soutien interne et de donner plus d'écho à l'avis des jeunes;
- En juillet 2020, le CNJ de l'APN tiendra une réunion virtuelle, au cours de laquelle ses membres éliront les nouveaux membres exécutifs et coprésidents.

Les anciens combattants des premières nations du Canada

Aperçu

Le portefeuille des Anciens combattants des Premières Nations du Canada (ACPNC) de l'Assemblée des Premières Nations (APN) est composé d'anciens combattants des Premières Nations qui ont combattu dans divers grands conflits mondiaux. Les ACPNC, en tant que groupe, s'efforcent d'apporter une aide et un appui aux anciens combattants des Premières Nations, à leurs familles et à leurs communautés. Les ACPNC ont pour objectif particulier de « former une organisation officielle dans le cadre de laquelle tous les anciens combattants des Premières Nations du Canada peuvent exprimer pleinement leurs préoccupations et contribuer à la planification et à l'élaboration de politiques », ce qui aura des retombées positives sur les anciens combattants, leurs familles et les communautés dans leur ensemble.

Les ACPNC occupent une place importante au sein de l'APN, depuis la création de la Fraternité des Indiens du Canada (FIC) jusqu'à la transition vers l'Assemblée des Premières Nations (APN). Les ACPNC ont contribué à façonner la formation de la FIC et de l'APN en fournissant des conseils et une orientation qui se poursuivent encore aujourd'hui. Il est envisagé d'officialiser ce rôle dans la Charte de l'APN, avec l'approbation des Chefs en Assemblée.

Les ACPNC sont dirigés par des anciens combattants et bénéficient de l'appui du Comité exécutif de l'APN, par l'intermédiaire du titulaire du portefeuille, le Chef régional des Territoires du Nord-Ouest, Norman Yakeleya. L'adhésion au groupe des ACPNC

se fait au moyen d'un processus de nomination. Chaque région est représentée par un ancien combattant nommé qui participe aux travaux des ACPNC pour veiller à ce que les besoins régionaux soient satisfaits.

C'est avec une grande tristesse que les ACPNC soulignent le décès du représentant du Québec, l'ancien combattant Luc Obomsawin, décédé au début de 2020.

Représentants des anciens combattants des Premières Nations par région

Les membres des ACPNC comprennent le titulaire du portefeuille de l'APN, le Chef régional Norman Yakeleya; le représentant de l'Ontario, l'ancien combattant Tom Bressette; le représentant des villes, l'ancien combattant James Eagle; le représentant de la Colombie-Britannique, l'ancien combattant Percy Joe; le représentant de la Nouvelle-Écosse, l'ancien combattant Allan Knockwood; le représentant du Yukon, le Ranger du Nord Charles Hume; le représentant du Manitoba, l'ancien combattant et Chef Christian Sinclair; le représentant de la Saskatchewan, l'ancien combattant Emile Highway; le représentant de l'Alberta, l'ancien combattant Henry Raine; le représentant du Nouveau-Brunswick/Î.-P.-É., l'ancien combattant Eldon Bernard; le représentant des Territoires du Nord-Ouest, l'ancien combattant Tim O'Loan; et le technicien des anciens combattants de l'APN, Larry Whiteduck.

Le poste régional du Québec est actuellement vacant.





Principales activités et réalisations

Jusqu'à présent, l'objectif principal des ACPNC a consisté à établir des partenariats stratégiques et d'obtenir des ressources pour répondre aux besoins des ACPNC et de leurs familles.

Les ACPNC visent à participer à la création d'un registre historique des soldats des Premières Nations qui ont combattu dans toutes les guerres et tous les conflits internationaux au nom du Canada. Ce projet nécessiterait probablement de nombreuses recherches afin de pouvoir dresser une liste précise et exhaustive.

Afin de réaliser les objectifs des ACPNC et de répondre aux besoins des anciens combattants des Premières Nations à l'échelle nationale, il est nécessaire d'accroître les activités de sensibilisation et d'établir une reconnaissance annuelle.

Les ACPNC continuent de plaider pour une meilleure communication au nom des anciens combattants, de leurs familles et de leurs communautés, car les activités de sensibilisation actuelles administrées par Anciens Combattants Canada n'ont pas réussi à rejoindre tous les anciens combattants. Le flux d'informations vers tous ceux qui résident dans les zones rurales doit être amélioré pour qu'ils soient correctement informés. Pour réaliser cet exploit, les ACPNC suggèrent de prendre les mesures suivantes :

1) Une analyse de l'environnement de tous les anciens combattants autochtones et des Premières Nations qui ont combattu

dans tous les grands conflits mondiaux (Première et Deuxième Guerre mondiale, Corée, conflits récents en Afghanistan, efforts de maintien de la paix dans le monde entier déployés par le Canada dans le cadre des Nations Unies et autres), y compris de nombreux anciens combattants des Premières Nations sans papiers qui ont combattu dans des conflits antérieurs et postérieurs à la Confédération au nom du Dominion du Canada.

- 2) Évaluation des activités de sensibilisation actuelles pour l'ensemble des anciens combattants des Premières Nations, leurs familles et leurs communautés afin de mieux comprendre les prestations offertes aux anciens militaires, à leurs familles et à leurs communautés après leur service.
- 3) Établir un dialogue avec Anciens Combattants Canada pour élaborer un plan visant à assurer la cohérence des activités de sensibilisation axées sur les services et les prestations destinés aux anciens combattants et à leurs familles.
- 4) Veiller à ce que les ACPNC et leurs familles soient informés des services de santé, de logement et de commémoration actuellement offerts.

À ce jour, des membres des ACPNC ont participé à 5 activités de commémoration sur des champs de bataille étrangers, dont

- Thomas Bressette, ancien combattant - Crête de Vimy
- Percy Joe, ancien combattant - Juno Beach

- Luc Obomsawin, ancien combattant - Passchendaele
- Eldon Bernard, ancien combattant - Dieppe
- Henry Raine, ancien combattant - Juno Beach
- Charles Hume, Ranger du Nord - Campagne d'Italie

Principales réunions

Les ACPNC ont eu l'occasion d'organiser plusieurs rencontres au cours de l'année qui vient de s'écouler, dont une réunion conjointe avec les anciens combattants des Premières Nations de la Saskatchewan à Calgary, en Alberta, du 27 au 29 mars.

Au cours de cette réunion, les points suivants ont été réalisés :

- Planification, détermination et coordination de la participation des anciens combattants des Premières Nations aux cérémonies internationales;
- Séances de travail des anciens combattants des Premières Nations pour planifier les grandes priorités et activités, 27 et 28 mars 2019;
- Le lancement de relations de travail avec des organisations nationales d'anciens combattants, telles que les ombudsmans des anciens combattants, la Direction nationale de la Légion royale canadienne, les Services de transition d'urgence pour les anciens combattants (SATS), Anciens Combattants Canada - (réunion du 29 avril 2020), et Respect Canada (14 mai 2020).

Prochaines étapes – La voie à suivre

L'APN continuera à :

- chercher à obtenir un financement pour les ACPNC auprès du gouvernement fédéral et d'autres sources de financement possibles;
- veiller à ce que les perspectives des anciens combattants soient prises en compte dans les travaux menés à l'échelle régionale et nationale;
- intégrer pleinement la participation des ACPNC, comme il se doit, dans les assemblées, notamment aux Assemblées extraordinaires des Chefs.

Les ACPNC continueront à :

- formuler des conseils à l'intention de l'APN;
- établir des partenariats avec les Gardiens du savoir ainsi que les conseils des femmes et des jeunes;
- poursuivre les efforts de collaboration déployés avec les trois conseils dans le but de finaliser et de promouvoir leurs plans stratégiques collectifs.







CEO Report



Rapport de la directrice générale

Aaaniin, Pjil'asi, OKI, Kwe kwe, Boozhoo, Tan'si, Gilakas'la, She:kon

Pour commencer, je tiens à remercier ma prédécesseure, Dre Paulette Tremblay, pour son leadership et son travail diligent qui ont guidé l'APN au cours des deux dernières années – vous avez dirigé l'APN au travers de changements sans précédent et nous vous sommes à jamais reconnaissants pour vos conseils. Je remercie également, Jonathan Thompson, directeur général par intérim, pour sa gestion durant cette période pleine d'incertitudes.

Cette année constitue un défi de taille, non seulement pour nous, citoyens des Premières Nations, mais aussi pour le monde entier. La COVID-19 nous a obligés à modifier notre mode de vie, dans l'attente d'un vaccin et d'un retour à une certaine normalité. Nombre d'entre nous sont privés d'étapes importantes de leur vie, telles que des anniversaires, des remises de diplômes, des mariages et des cérémonies traditionnelles. La pandémie a occasionné du stress et des contraintes d'envergure, mais elle nous a rappelé que nous sommes capables de faire preuve de résilience.

Depuis le début de cette période étrange et éprouvante, l'Assemblée des Premières Nations (APN) travaille sans relâche pour trouver de nouveaux moyens de s'adapter et de continuer à progresser en proposant aux Premières Nations des services et des programmes adaptés à leurs besoins particuliers. Notre équipe a déployé des efforts assidus pour que les Premières Nations soient prises en compte dans les mesures d'urgence du Canada. Malgré l'adaptation à cette situation qui est rapidement devenue une nouvelle norme, l'APN a aussi ressenti le contrecoup du

confinement général au pays. Nous avons dû annoncer à contrecœur l'annulation de notre Assemblée générale annuelle (AGA) qui devait se tenir à Halifax (Nouvelle-Écosse), sur le territoire ancestral et non cédé des Mi'kmaq. Cette décision n'a pas été prise à la légère, car nous sommes conscients de l'importance de l'AGA sur le plan des contributions et des relations. En définitive, l'annulation était clairement le meilleur moyen d'assurer la sécurité de nos citoyens.

L'AGA est un moment de travail mais aussi de célébration des victoires remportées par les citoyens des Premières Nations. C'est également l'occasion de nouer des liens dans le cadre diverses activités, notamment l'examen de politiques, les discussions, les cérémonies, les activités artistiques (musique, danse, etc.) et la cuisine, que beaucoup attendent avec impatience chaque année. Malgré la tristesse qu'entraîne l'annulation de cet événement estival, il est important plus que jamais d'apprécier les activités de défense d'intérêts et les travaux entrepris par notre organisation tout au long de 2019-2020 pour améliorer le mieux-être de toutes les nations.

L'année écoulée a été marquée par un volume d'activités sans précédent. Ces événements sont la preuve du travail acharné et du dévouement du personnel de l'organisation et un moyen d'entretenir des liens avec les nombreuses Premières Nations desservies par l'APN. Les [événements/forums/conférences] planifiés et organisés par le bureau de la directrice générale ont été les suivants :



1 ^{er} et 2 mai 2019	4 ^e Forum sur les politiques et l'édification des nations, Edmonton (Alb.)
Du 22 au 25 juillet 2019	Assemblée générale annuelle, Fredericton (N.-B.)
4 et 5 septembre 2019	Sommet sur le cannabis, Vancouver (C.-B.)
Du 18 au 20 septembre 2019	Retraite des directeurs, Wakefield (Qc)
Du 2 au 5 décembre 2019	Assemblée extraordinaire des Chefs, Ottawa (Ont.)

Le travail réalisé par l'APN découle de mandats conférés par des résolutions adoptées par les Chefs-en-assemblée. En 2019, les Chefs-en-assemblée ont adopté 120 résolutions, qui ont toutes été mises en œuvre ou qui sont en cours de suivi par des experts techniques et les dirigeants élus de l'APN dans plusieurs domaines, dont le changement climatique, l'éducation, les pêches, les terres, le développement économique, les programmes sociaux, la

santé, les droits, le logement, l'eau et le renouvellement de la Charte de l'APN. Toutes ces résolutions appellent l'APN à prendre des mesures pour faire progresser les droits des Premières Nations, obtenir des fonds pour mettre en œuvre efficacement ces droits et maintenir sur pied une organisation capable d'agir efficacement.

Pendant les mois qui ont suivi notre dernière AGA (juillet 2019), le travail mené en collaboration avec le gouvernement fédéral a connu un ralentissement. Compte tenu des élections fédérales prévues le 21 octobre 2019, le gouvernement est entré en mode « gestionnaire ». Cela ne signifie pas que les priorités des Premières Nations n'ont pas progressé pas d'autre part. En septembre 2019, le Chef national a publié *Honorer les promesses*, un document destiné à informer les électeurs sur les priorités des Premières Nations. Les programmes électoraux de tous les partis fédéraux comprenaient un volet consacré aux Premières Nations.





Le 5 décembre 2019, la Gouverneure générale du Canada a prononcé le discours du Trône. Pour la première fois de l'histoire, les priorités des Premières Nations constituaient un chapitre entier du discours. Ce fut le fruit du plaidoyer et du leadership du Chef national et des membres du Comité exécutif de l'APN, en fonction des directives des Chefs-en-assemblée.

J'ai entamé mon mandat de directrice générale plus tôt cette année. C'est véritablement pour moi un honneur de servir les Chefs et les Premières Nations du Canada. Grâce à la collaboration, à l'engagement et au solide leadership du Chef national, du Comité exécutif et des Chefs-en-assemblée, l'APN continuera d'accomplir avec succès son mandat d'améliorer les conditions de vie de tous les citoyens des Premières Nations. Nous avons compté de nombreuses réalisations ces dernières années, mais nous devons continuer de travailler d'arrache-pied pour maintenir cet élan. Les défis relatifs à la reprise économique (COVID-19), à l'élection d'un gouvernement minoritaire et à d'autres facteurs externes seront difficiles à relever, et l'APN et nos communautés devront travailler ensemble pour les surmonter. Nous en sommes capables.

En tant que membres des Premières Nations, nous sommes souvent confrontés à des difficultés. Tout au long de notre longue histoire, nous avons vécu toutes sortes de moments difficiles qui ont menacé notre mode de vie. La pandémie de COVID-19 et l'arrêt de l'activité économique doivent rappeler à nos nations la résilience et le courage dont elles sont capables de faire

preuve dans ce type de situation. Notre vie quotidienne a peut-être changé, mais nous possédons encore en notre for intérieur la force vive nécessaire pour vaincre ces nouvelles épreuves.

Nous vivons incontestablement des moments difficiles qui semblent interminables et incertains. Cependant, nous devons demeurer convaincus que nous allons franchir cette épreuve et que nous en sortirons plus forts ensemble. J'espère que vous, comme vos proches, êtes en bonne santé, tant physiquement que mentalement et spirituellement. Je suis impatiente de me joindre à vous cet hiver, à l'occasion de l'Assemblée extraordinaire des Chefs, lorsque toutes nos nations pourront se réunir de nouveau en toute sécurité.

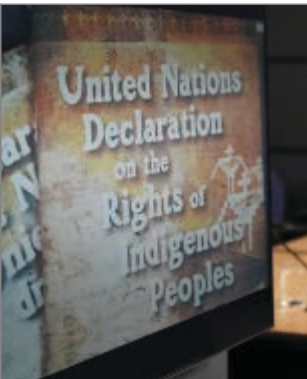
Miigwetch, Wela'lin, Nai:wen, Mahsi'Cho, Hiy Hiy, Guneshcheesh, Howa'a, Kinanaskomitin,

Janice Ciavaglia
Directrice générale



Rapports des secteurs





Secteur des communications

Le mandat du Secteur des communications de l'APN est de veiller à ce que toutes les Premières Nations reçoivent en temps opportun toutes les informations pertinentes sur des questions, des priorités, des politiques et des décisions, tant à l'échelle de l'APN qu'internationale, nationale, provinciale, régionale et locale, qui ont une incidence sur les Premières Nations. Le Secteur s'acquitte de plusieurs tâches au sein de l'APN en matière de communications, notamment la planification stratégique, les relations avec les médias et le public, la sensibilisation du public, ainsi que la coordination et la production de publications, de vidéos et de traductions. Il offre soutien et assistance à tous les secteurs de politique au sein de l'APN sur le plan des communications, ainsi qu'au bureau du Chef national.

Le Secteur des communications distribue des informations par l'entremise d'une grande variété de format et de services de diffusion, que ce soit sous forme imprimée, vidéo ou audio, par envois multiples de télécopies et de courriels, par Internet, et par l'entremise des médias autochtones et non autochtones ainsi que des médias sociaux.

Principales activités et réalisations

Médias et relations publiques

Le Secteur des communications recommande, prépare et met en œuvre des politiques stratégiques de communication et de planification pour l'APN, en fonction des directives émises et des mandats conférés par les Premières Nations, ainsi que des stratégies pour promouvoir des initiatives, des questions, des rassemblements et(ou) des activités particulières. Il travaille à la

production de documents et à la diffusion d'information auprès des Premières Nations, des gouvernements, des médias et du public en général au sujet des activités et des plaidoyers de l'APN, ainsi que du programme et des priorités du Chef national.

Le Secteur des communications prépare des communiqués de presse, des avis aux médias et des déclarations qui sont diffusés à l'échelle nationale (en anglais et en français) aux médias autochtones et non autochtones et, le cas échéant, à l'échelle régionale ainsi qu'internationale dans certains cas précis. Au cours de l'exercice financier 2019-2020, le Secteur des communications a préparé et distribué plus de 60 communiqués de presse, déclarations et avis aux médias. Il prépare également des infocapsules, des allocutions, des documents d'information, des lettres ouvertes, des lettres aux éditeurs et des éditoriaux sur des questions d'actualité et prioritaires.

Le Secteur des communications contribue à la préparation des notes d'allocution du Chef national et des porte-paroles de l'APN à l'occasion de différentes activités et à l'intention de diverses audiences, dont les gouvernements, groupes et organisations des Premières Nations, des associations professionnelles, des organismes nationaux et internationaux et les gouvernements fédéral et provinciaux.

Par l'entremise de divers médias, imprimés, audiovisuels, sociaux et axés sur Internet, le Secteur des communications favorise une sensibilisation accrue aux enjeux des membres des Premières Nations. Il est actif en matière de sensibilisation des médias et participe à des séances d'information, des entrevues et des comités de rédaction pour



mieux faire comprendre les activités de l'APN ainsi que les préoccupations des Premières Nations.

Le Secteur des communications surveille quotidiennement les médias pour suivre, analyser et évaluer la couverture dont font l'objet les Premières Nations et les questions autochtones, ainsi que les activités et les annonces des gouvernements fédéral, provinciaux, territoriaux et municipaux qui ont une incidence sur les membres des Premières nations et leurs gouvernements. Au cours de la dernière année, de nombreux événements ont donné lieu à une vaste couverture médiatique nationale et internationale de l'APN, notamment l'adoption du projet de loi C-91 (*Loi sur les langues autochtones*), le projet de loi C-92 (*Loi concernant les enfants, les jeunes et les familles des Premières Nations, des Inuits et des Métis*), la Décennie internationale des langues autochtones, et des activités de promotion pour un soutien accru à la mise en œuvre du document de l'APN intitulé « Honorer ses promesses : Priorités des Premières Nations et du Canada pour les élections fédérales de 2019 ».

Sensibilisation du public

Le Secteur des communications s'efforce de sensibiliser la population et de susciter une meilleure compréhension des enjeux des Premières Nations, ainsi que du rôle, des responsabilités et des activités de l'APN. L'APN est consciente de ce que les Premières Nations ont des besoins variés en matière de communication et utilisent des moyens divers pour accéder aux informations dont elles ont besoin. Pour cette raison, l'APN a recours à divers médias, tant traditionnels et que nouveaux, en vue de diffuser ces

informations le plus largement possible, notamment au moyen de télécopies, d'envois ciblés ou multiples de courriels, de son site Web et des médias sociaux.

L'APN publie régulièrement des comptes rendus de ses activités et du travail en cours au bureau national. Les communiqués sont distribués par télécopieur et par courriel à toutes les Premières Nations, aux organisations provinciales et territoriales (OPT) et aux conseils tribaux, en plus d'être diffusés par l'entremise des médias sociaux et affichés en ligne.

Des renseignements d'intérêt public sont aussi distribués à plus de 1750 abonnés au moyen du service de souscription par courriel (listserv). L'inscription à ce service est offerte sur le site Web de l'APN.

Tous les abonnés et les Chefs qui communiquent une adresse courriel reçoivent désormais un bulletin électronique hebdomadaire de l'APN, qui résume les plus récents développements et les faits marquants de la semaine écoulée, ainsi que des informations sur les activités à venir. Il s'agit d'une initiative lancée cette année qui est bien accueillie par les abonnés.

Le Secteur des communications aide également le Secteur de la TI à maintenir et mettre à jour les informations diffusées sur l'application APN, qui peut être téléchargée par tous les utilisateurs de téléphones portables.

Bien que le Secteur de la TI supervise la gestion du site Web, le Secteur des communications contribue au site Web de l'APN (www.afn.ca) par des mises à jour régulières en vue de transmettre les





informations les plus récentes sur les activités et les priorités de l'APN.

L'APN continue d'élargir son rayonnement sur les médias sociaux avec plus de 53 300 adeptes sur Facebook ([Assembly of First Nations/Assemblée des Premières Nations](#)) et 47 800 sur Twitter ([@AFN_Updates](#)). L'APN a également lancé un compte Instagram ([@assemblyoffirstnations](#)) pour le partage d'images et de graphiques, qui compte actuellement plus de 3 555 adeptes et s'enrichit chaque jour. L'APN élargit son utilisation de [LinkedIn](#) et a vu le nombre de ses adeptes passer de 7 000 à plus de 12 220 depuis le dernier rapport annuel.

L'APN lance et met en œuvre des campagnes pour des événements tels que le Mois de l'histoire autochtone. La campagne sur les médias sociaux #MoisDeL'Histoire Autochtone, qui a mis l'accent sur des événements importants et des personnalités de la communauté autochtone tout au long du mois de juin, a été couronnée de succès et bien accueillie. Des vidéos sont aussi affichées sur les médias sociaux, dont la chaîne [YouTube](#) de l'Assemblée des Premières Nations qui compte plus de 740 abonnés. Le Chef national dispose de sa propre page sur Facebook et de son propre compte Twitter, qui sont distincts des comptes de l'APN et administrés par le bureau du Chef national.

L'APN continue d'assurer la diffusion en direct sur le Web de toutes les assemblées et de tous les rassemblements clés, dont certains sont interactifs et accessibles au public en ligne. L'APN utilise Facebook Live pour la couverture en direct d'événements tels que les conférences de presse.

Stratégies de communication

Le Secteur des communications développe et met en œuvre l'ensemble des stratégies de communication de l'APN, ainsi que des stratégies et des plans de communication ciblés concernant des événements, des enjeux et des initiatives particulières. Il offre des conseils, des recommandations et un soutien en matière de communication à tous les secteurs de politique au sein du Secrétariat de l'APN, ainsi qu'au bureau du Chef national. Des conseils et des recommandations en matière de communication sont aussi offerts, dans la mesure du possible, aux Premières Nations qui en font la demande.

Depuis 2018, le Secteur des communications de l'APN s'engage dans des projets de recherche afin de recueillir l'avis du public en général en ce qui concerne les enjeux des Premières Nations pour mieux orienter ses travaux.

Traduction

Le Secteur des communications coordonne toutes les demandes de traduction vers l'anglais ou le français, afin que tous les documents publiés par l'APN soient lus et compris par l'ensemble du public et des Premières Nations. Conformément à la politique de l'APN, tous les documents de nature publique (y compris ceux affichés sur son site Web) doivent pouvoir être consultés en anglais et en français. La traduction en d'autres langues est coordonnée selon les besoins. Les projets de traduction complétés pendant l'exercice financier 2018-2019 ont totalisé 1 030 053 mots.



Prochaines étapes – La voie à suivre

- Poursuite des efforts et des initiatives en matière de relations publiques et avec les médias.
- Élaboration d'approches améliorées et rationalisées concernant les fiches d'information de l'APN (une page et du matériel d'information publique à l'intention des dirigeants et des citoyens des Premières nations et du grand public).
- Publication de bulletins et autres documents d'information publique.
- Recherche de nouveaux canaux de médias sociaux utiles pour amplifier et accroître la portée des messages de l'APN.
- Formation accrue de tout le personnel des communications aux nouveaux outils en matière de médias sociaux et aux applications mobiles.
- Utilisation et perfectionnement constants de l'application APN pour transmettre des informations et des mises à jour directement sur les appareils mobiles.
- Surveillance accrue des médias imprimés, audiovisuels et sociaux à l'aide de nouveaux outils analytiques.
- Initiatives de sondage de l'opinion publique pour définir les activités stratégiques de communication.
- Recours accru à la capacité interne de diffusion en direct et de production vidéo.





Secteur économique

Les travaux du Secteur économique sont axés sur des sujets politiques qui favorisent le développement économique, le commerce, le développement des ressources, le développement des ressources humaines, les marchés publics, l'agriculture, la connectivité et d'autres questions de politique économique. Le Secteur coordonne également les activités politiques concernant les personnes handicapées des Premières Nations et l'innovation sociale. Le Comité des Chefs sur le développement économique (CCDE) et le Comité des Chefs sur le développement des ressources humaines (CCDRH) fournissent des recommandations à l'APN sur chacun de ces portefeuilles et sur les résolutions nationales.

Principales activités et réalisations :

Nouveaux investissements et économie

La résolution 100/2019, *De nouveaux investissements dans la participation des Premières Nations à l'économie*, enjoint à l'Assemblée des Premières Nations (APN) de réclamer des investissements fédéraux dans une nouvelle stratégie et un nouveau cadre économique qui donnent la priorité au financement direct des Premières Nations. Elle permet également à l'APN de mener les recherches nécessaires pour faire avancer les objectifs du Secteur. Au cours de l'exercice 2019 2020, avant et pendant la pandémie, l'APN avait fait des progrès dans ce travail de politique. Toutefois, le ralentissement économique découlant de la fermeture des commerces en raison de la COVID 19 a sur les Premières Nations de graves répercussions qu'il faudra prendre en compte.

Le Chef national de l'APN et le Chef régional de l'APN C. B. ont fait valoir auprès de la ministre des Affaires autochtones que de nouveaux investissements et davantage de soutien étaient nécessaires pour les entreprises des Premières Nations, ainsi que des modifications à la subvention salariale d'urgence du Canada. La pandémie de COVID 19 a perturbé l'économie; on ne sait pas encore comment se déroulera la reprise économique du Canada, ni quelles seront les répercussions de la pandémie sur les Premières Nations. Il est toutefois certain que les recherches menées par l'APN jusqu'à présent devront tenir compte du ralentissement économique. Avec les conseils du CCDE, l'APN continue d'étudier la nécessité de nouvelles approches et de mesures politiques pour aider à surmonter les obstacles antérieurs et supplémentaires auxquels les Premières Nations sont confrontées. Les considérations sont notamment les suivantes :

- examiner de nouveaux investissements, un plan de relance de l'économie et des mesures d'incitation;
- mettre plus de contrôle et de soutien économique entre les mains des Premières Nations en explorant une organisation économique mandatée et dirigée par les Premières Nations (par exemple, un centre d'excellence amélioré avec des plateformes pour les projets d'entreprises des Premières Nations);
- rechercher des ressources.

L'APN a mis en place un comité technique intérimaire pour l'aider dans ce travail.



Commerce

Le travail de l'APN sur le commerce a soutenu plusieurs résolutions des Chefs en assemblée, la plus récente étant la résolution 37/2019, *Maintien de la défense des intérêts des Premières Nations en ce qui concerne les accords commerciaux internationaux du Canada en vue d'une réconciliation économique*. L'accent a été mis sur le respect des droits des peuples autochtones, la promotion d'un chapitre sur le commerce et les peuples autochtones dans tous les accords commerciaux, ainsi que sur les programmes et processus commerciaux qui doivent faire une place aux Premières Nations.

Afin de renforcer les bases du commerce avec les Premières Nations, le Chef national a préconisé que l'Accord Canada États Unis Mexique (ACEUM) comprenne un chapitre sur les peuples autochtones dans ce nouvel accord commercial, qu'un engagement soit pris avec les Premières Nations pour la création d'un tel chapitre et qu'un nouvel accord commercial protège les droits inhérents et les droits issus de traités des Premières Nations, tels que reconnus et affirmés par la *Constitution* du Canada et le droit international.

Le CCDE a fourni des conseils sur les possibilités de plaider pour la participation aux accords de libre échange (ALE) et au commerce international. Au Canada, la législation mettant en œuvre l'ACEUM a reçu la sanction royale le 13 mars 2020. Bien qu'il reste encore du travail à faire, les dispositions de l'ACEUM concernant les peuples autochtones en ont fait l'accord commercial international le plus inclusif pour les peuples autochtones à ce jour. Sur le plan technique,

l'APN a participé au groupe de travail fédéral sur les peuples autochtones et le commerce. L'APN fait également partie de comités de suivi, comme le Comité du commerce international de la Chambre des communes.

Possibilités et avantages des marchés publics

Les Chefs en assemblée ont reconnu l'importance de la participation à l'économie des Premières Nations par le biais de résolutions nationales, notamment la résolution 38/2019 *Accroître les possibilités et les avantages en matière d'approvisionnement pour les Premières Nations*. Avec l'aide du CCDE, l'APN a élaboré un document de travail évolutif intitulé *Procurement in Canada: Possible Actions to Increase First Nations Opportunities and Benefits (Approvisionnement au Canada : Mesures possibles pour accroître les possibilités et les avantages pour les Premières Nations)*. Ce document présente des recommandations visant à accroître les possibilités d'approvisionnement des Premières Nations.

L'APN a participé au groupe de travail autochtone sur la réponse économique à la COVID 19. Ce groupe de travail s'est concentré sur la chaîne d'approvisionnement des fournitures, équipements et services médicaux indispensables, et sur l'analyse de l'impact de la crise de la COVID 19 sur les Premières Nations et les entreprises autochtones. Cette analyse est essentielle pour que le gouvernement du Canada puisse





fournir des mesures de soutien adéquates. Le Chef national a communiqué l'importance de l'inclusion des entreprises des Premières Nations dans les chaînes d'approvisionnement fédérales en réponse à la pandémie actuelle. L'APN est à la recherche de ressources pour poursuivre la coordination et le développement de plateformes de communication sur les possibilités d'approvisionnement et les avantages.

Développement énergétique et ressources naturelles

Les Premières Nations du Canada participent ou envisagent de devenir propriétaires de grands projets énergétiques et de ressources sur leurs terres. Le respect des droits inhérents et du titre des Premières Nations, ainsi que des droits issus de traités, est essentiel pour des stratégies économiques inclusives et une plus grande certitude économique. Les efforts de l'APN en matière de défense des intérêts des Premières Nations s'inscrivent dans le cadre de la résolution 55/2017, *Stratégie de l'énergie des Premières Nations*, qui demande l'élaboration d'une stratégie ainsi que l'engagement total du premier ministre et des premiers ministres provinciaux et territoriaux afin d'inclure de façon significative les Premières Nations dans les stratégies énergétiques et les processus de planification régionaux, nationaux et internationaux.

Avec les conseils du CCDE, l'APN a préparé trois documents de travail sur les questions de développement économique, dont un sur les *Premières Nations et l'économie des ressources naturelles* : développements, perspectives et priorités. L'objectif de ce document est de combiner les instructions

des résolutions des Chefs en assemblée, les travaux passés sur le développement énergétique, la croissance propre et les projets de ressources naturelles. L'APN poursuit le dialogue avec les représentants de Ressources naturelles Canada afin d'appuyer les Premières Nations et leurs objectifs de développement et de travailler avec les représentants sur un plan de travail préliminaire qui servira de programme de travail et d'outil pour suivre les progrès réalisés dans l'établissement de relations, le développement des capacités et l'amélioration des processus de mobilisation.

Agriculture

Adoptée en juillet 2016, la résolution 47/2016, *Accès des Premières Nations aux opportunités économiques par l'entremise d'une stratégie agricole des Premières Nations*, a enjoint à l'APN d'amorcer un dialogue avec le ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire du Canada (AAC). AAC a reconnu l'importance de faciliter une discussion sur l'agriculture des Premières Nations, y compris une plus grande participation des Premières Nations dans tous les aspects du secteur agricole et agroalimentaire. L'APN examine des méthodes pour faciliter les discussions avec les dirigeants des Premières Nations et AAC dans un environnement post COVID 19. L'APN a réussi à obtenir des fonds pour poursuivre le travail en vue d'une stratégie agricole des Premières Nations et a rédigé une analyse des lacunes qui met en évidence les disparités des Premières Nations dans le secteur agricole et agroalimentaire.

La résolution 68/2019, *Établissement d'une plateforme industrielle et de soutien pour la sécurité alimentaire*, la souveraineté et le



développement économique des Premières Nations, recommande la création d'un groupe de travail sur la sécurité alimentaire des Premières Nations. Avec les conseils du CCDE et de ses techniciens, l'APN explore les options de financement au sein d'AAC qui peuvent soutenir la création d'un tel groupe de travail.

Connectivité et stratégie de télécommunications

La résolution nationale 32/2018, *Renforcer la connectivité dans les réserves*, vise à remédier au manque d'accès à large bande pour les Premières Nations. Elle demande à Innovation, Science et Développement économique (ISDE) Canada de travailler avec les Premières Nations pour élaborer une stratégie rurale globale en matière de large bande. L'APN a rencontré l'ISDE pour proposer de travailler conjointement sur des questions telles que l'examen des façons dont les investissements des programmes fédéraux dans le secteur de la technologie peuvent répondre aux besoins des Premières Nations. Le budget fédéral de 2019 a alloué 1,7 milliard de dollars à un Fonds pour la large bande universelle et à la connectivité haute vitesse dans tout le Canada, qui doit être réalisée d'ici 2030. Les lacunes en matière de connectivité des Premières Nations ont été mises en évidence par la pandémie de COVID 19. Il existe une demande immédiate de services qui répondent aux besoins des Premières Nations en matière de connectivité.

Développement des ressources humaines
Le CCDRH a pour mandat de fournir un leadership sur les questions de développement des ressources humaines. Cela comprend la Stratégie du marché du

travail des Premières Nations (SMTPN), qui fait maintenant partie du Programme de formation pour les compétences et l'emploi destiné aux Autochtones (FCEA) du ministère de l'Emploi et du Développement social (EDSC). La résolution 25/18, *Prochaines étapes en vue d'une Stratégie distincte sur le marché du travail des Premières Nations*, enjoint au CCDRH de demander au gouvernement du Canada de travailler avec les Premières Nations sur une nouvelle approche pour le développement du capital humain. La résolution indique que l'approche devrait être axée sur une relation de gouvernement à gouvernement qui reconnaît la compétence et l'autorité des Premières Nations à gouverner et à fournir des services. La résolution stipule que le budget fédéral de 2018 offre des investissements supplémentaires plus que nécessaires, mais ne tient pas compte de l'inflation et de l'augmentation de la population. L'APN recueille des informations pour un document de travail qui réaffirme la nécessité d'une approche axée sur les Premières Nations et sur la compétence et l'autorité des Premières Nations en matière de programmes du marché du travail et de mise à jour des données sur l'inflation et la croissance démographique. L'APN continue de solliciter l'avis du CCDRH, ainsi que les conseils du Groupe de travail technique (GTT) des Premières Nations sur le développement des ressources humaines et du sous GTT. L'APN continue de travailler avec EDSC pour identifier des domaines communs de collaboration en matière de politiques.





Personnes handicapées (accessibilité)

La CCDRH fournit des conseils permanents sur les travaux liés aux personnes handicapées (accessibilité). Les Chefs en assemblée ont notamment adopté la résolution 10/2018, *Des ressources pour une mobilisation sur une loi distincte des Premières Nations sur l'accessibilité* et la résolution 98/2017, *Loi distincte sur l'accessibilité des Premières Nations*. L'APN a recueilli les points de vue des Premières Nations sur l'accessibilité et les questions liées aux handicaps afin de soutenir les besoins uniques des personnes handicapées des Premières Nations (PHPN) et des gouvernements des Premières Nations. L'APN a tenu des séances nationales de mobilisation sur le projet de loi C 81 et les droits des PHPN. La pandémie mondiale a amplifié les obstacles historiques auxquels sont confrontées les populations vulnérables des Premières Nations, y compris les PHPN. L'APN a élaboré un document d'orientation qui continuera à être fondamental pour la mise en place de gouvernements des Premières Nations accessibles et durables. Le projet de loi C 81, *Loi visant à faire du Canada un pays exempt d'obstacles*, a été adopté au Canada le 21 juin 2019. Suite à cette loi, le gouvernement a créé un commissaire à l'accessibilité, l'Organisation canadienne d'élaboration de normes d'accessibilité et d'autres approches. L'APN continue de surveiller la mise en œuvre du projet de loi C 81 et les obligations du Canada en vertu de la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées.

Innovation sociale et finance sociale

En plus de l'orientation dirigée par le CCDE, le CCDRH fournit à l'APN des conseils concernant les travaux sur l'innovation sociale et la finance sociale des Premières Nations (IS FS). La résolution 92/2018, *Cadre sur l'innovation sociale / le financement social – Ne laisser personne pour compte*, a enjoint à l'APN d'élaborer un document d'orientation ou un cadre de politique. La résolution 117/2019, *Appui à une stratégie d'innovation sociale et de financement social pour les Premières Nations*, a préconisé un financement provisoire de 150 millions de dollars sur 3 ans du fonds fédéral pour l'IS FS afin de soutenir les projets dirigés par les Premières Nations, suivi d'un financement approprié pour une stratégie de 10 ans. En 2018, le Canada s'est engagé à verser jusqu'à 755 millions de dollars sur dix ans, à partir de l'exercice 2020 2021, et 50 millions de dollars sur deux ans pour l'innovation sociale et la finance sociale. Le Canada s'est également engagé à mettre en œuvre des programmes pilotes d'investissement et de préparation dans tout le pays. L'APN a recueilli les commentaires des dirigeants des Premières Nations, des tables régionales et des Premières Nations locales, et a intégré le dialogue des tables techniques des Premières Nations ainsi qu'une table ronde de l'APN pour alimenter un document d'orientation et un rapport sommaire sur l'IS FS. Ce travail a des liens importants avec le Programme de l'horizon 2030 et les objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies.



Prochaines étapes – La voie à suivre

Avec les conseils du CCDE et du CCDRH, l'APN mettra l'accent sur les éléments suivants :

- La reprise économique et les priorités des Premières Nations, pour inclure une nouvelle stratégie nationale qui comprend des domaines tels que le commerce, l'investissement, l'approvisionnement et l'énergie.
- Plaider en faveur d'une base solide pour les opportunités commerciales et l'accès aux marchés des Premières Nations.
- Continuer à travailler à une stratégie agricole pour les Premières Nations et à défendre les priorités des Premières Nations dans la politique alimentaire du Canada.
- Travailler à combler le déficit de connectivité dont souffrent les Premières Nations.
- Continuer à plaider en faveur d'une augmentation des possibilités et des avantages des Premières Nations en matière de marchés publics et surveiller la mise en œuvre des changements pertinents apportés aux politiques.
- Travailler avec EDSC pour développer des mesures de performance et des outils de planification, élaborer un document sur la compétence et les pouvoirs des Premières Nations en matière de programmation du marché du travail.
- Plaider pour la mise en place de gouvernements des Premières Nations accessibles et de politiques et protocoles culturellement renforcés pour les PHPN.
- Plaider en faveur de programmes et de financements pour les initiatives d'IS FS dirigées et exécutées par les Premières Nations.
- Travailler avec Ressources naturelles Canada pour suivre les progrès réalisés dans l'établissement de relations, le développement des capacités et l'amélioration de l'engagement.



Secteur de l'éducation

Aperçu concernant l'éducation

Les travaux de l'Assemblée des Premières Nations (APN), du Comité des Chefs sur l'éducation (CCE) et du Conseil national indien de l'éducation (CNIE) sont guidés par la résolution 16/2016, *Processus honorable d'élaboration de recommandations pour appuyer une réforme de l'éducation des Premières Nations*. Celle-ci appelle à une participation régionale entière et significative des Premières Nations à la réforme de l'éducation des Premières Nations, exige que toute version préliminaire d'une loi fédérale sur l'éducation des Premières Nations soit ratifiée par les Chefs-en-assemblée et demande que le Canada honore et respecte son obligation constitutionnelle en matière de droits à l'éducation inhérents et issus de traités. Les travaux de l'APN, du CCE et du CNIE sont également orientés par la *Proposition de politique sur la transformation de l'éducation primaire et secondaire des Premières Nations (2017)*.

Les élèves des Premières Nations ont le droit inhérent et issu de traités de recevoir une éducation correspondant à leur culture, à leurs valeurs, à leurs traditions et à leurs langues, qui est exempte de préjugés et de discrimination. Une éducation de qualité et culturellement appropriée est la pierre angulaire de la préservation et de la vitalité des sociétés des Premières Nations et de l'exercice des autres droits fondamentaux des élèves des Premières Nations. Les élèves des Premières Nations exigent des mesures spéciales pour pouvoir jouir de leur droit à l'éducation sur un pied d'égalité avec les autres élèves canadiens. Cela comprend le droit à un financement équitable qui répond à leurs situations et à leurs besoins particuliers, tout en tenant compte des

besoins culturels, linguistiques et géographiques et des réalités historiques des enfants des Premières Nations.

Transformation de l'éducation des Premières Nations de la maternelle à la 12^e année

Le budget de 2016 a prévu 2,6 milliards de dollars sur cinq ans pour améliorer l'éducation primaire et secondaire des enfants des Premières Nations. Le 5 décembre 2017, les Chefs-en-assemblée ont décidé de soutenir la résolution 65/2017 de l'APN, *Nouvelle approche de financement provisoire de l'éducation des Premières Nations*. Celle-ci a donné lieu à l'élaboration conjointe d'une proposition de politique pour une nouvelle approche de financement de l'éducation des Premières Nations dans les réserves destinée à soutenir les élèves, les écoles et les communautés. Cette nouvelle approche remplace des programmes d'éducation de Services aux Autochtones Canada (SAC), qui sont désuets, inefficaces, inadéquats et fondés sur des propositions, par des méthodes d'éducation et des modèles de financement régionaux qui accordent un financement adéquat, prévisible et durable.

Depuis le 1er avril 2019, l'ensemble des nouveaux modèles de financement régionaux provisoires de l'éducation primaire et secondaire a été mis en œuvre. En conséquence, les Premières Nations de tout le pays se trouvent à divers stades de mise en œuvre et connaissent des difficultés et des réussites diverses. De nombreuses Premières Nations participent à des réunions régionales de groupes techniques pour examiner plus en détail leurs formules provisoires et déterminer les prochaines étapes, car les



normes de comparabilité provinciales sont inadéquates pour atteindre une égalité réelle et de meilleurs résultats. En outre, plusieurs Premières Nations au pays ont entamé ou conclu des négociations sur leurs ententes locales, régionales ou issues de traités en matière d'éducation.

En juillet 2019, les Chefs-en-assemblée ont adopté la résolution 35/2019 de l'APN, *Financement supplémentaire pour l'éducation primaire et secondaire des Premières Nations*, qui appelle le gouvernement du Canada à investir davantage en 2020 dans l'éducation primaire et secondaire des Premières Nations. Cet investissement permettrait de

conclure des ententes locales, régionales ou issues de traités en matière d'éducation, qui reflètent précisément et adéquatement les divers besoins et situations des apprenants, des écoles, des communautés et des organismes scolaires des Premières Nations.

Ententes régionales en matière d'éducation (par région)

Le tableau ci-dessous constitue un récapitulatif national des Premières Nations qui négocient ou concluent une entente locale, régionale ou issue de traités en matière d'éducation, en date de mars 2020.



Region	Catégorie				
	Intérêt exprimé	Activités en cours	En voie d'achèvement	N'est plus intéressé	Finalisée ou signée
Colombie-Britannique					1
Alberta	7	13		3	2
Saskatchewan	15	3	4		1
Manitoba		1			
Ontario		19			
Québec	1	1			
Atlantique	3	4	1		
Yukon		1			
Territoires du Nord-Ouest	1				



Principales activités et réalisations

Éducation post-secondaire (EPS)

En décembre 2018, les Chefs-en-assemblée ont adopté la résolution 48/2018 de l'APN, *Proposition de politique sur l'enseignement postsecondaire des Premières Nations*, qui constituait l'option des Premières Nations en matière de changement de politique à inclure dans un mémoire au Cabinet de SAC sur l'éducation postsecondaire des Autochtones, qui devait être présenté au Cabinet en 2019. Avec un budget global de 1,7 milliard de dollars, la proposition de politique était axée sur trois domaines prioritaires : 1) des investissements immédiats pour soutenir l'éducation postsecondaire des Premières Nations; 2) la modernisation des programmes d'éducation postsecondaire de SAC existants; 3) la possibilité de développer des modèles d'éducation postsecondaire régionaux ou fondés sur les traités ou l'autonomie gouvernementale. Les changements proposés réaffirmaient la compétence des Premières Nations sur l'éducation des Premières Nations et garantissaient un plus grand soutien aux étudiants et aux instituts d'enseignement supérieur des Premières Nations pour combler l'écart en matière de réussite scolaire dans l'enseignement postsecondaire, ainsi qu'aux étudiants des Premières Nations ayant des projets d'apprentissage permanent.

En réponse à la proposition et dans le cadre du budget de 2019, le gouvernement du Canada a débloqué 327,5 millions de dollars sur cinq ans pour renouveler et élargir le financement du Programme d'aide aux étudiants de niveau postsecondaire, tout en s'engageant avec les Premières Nations dans l'élaboration de modèles d'EPS à long

terme dirigés par les Premières Nations. La répartition de cet investissement est de 50 millions de dollars en 2019-2020, 60 millions de dollars en 2020-2021 et 70 millions de dollars pour chacune des trois années suivantes. Après le budget de 2019, le CNIE et le CCE ont continué de travailler à la modernisation des programmes d'EPS pour les étudiants et les institutions, dont l'organisation du lancement de la mobilisation sur les modèles d'EPS dirigée par les Premières Nations.

En 2020-2021, les Premières Nations se trouvent dans la deuxième des trois années de mobilisation sur le développement de modèles d'EPS. L'APN continuera de soutenir les Premières Nations et de plaider en faveur d'autres changements de politique pour l'éducation postsecondaire des Premières Nations, comme le prévoit la *Proposition de politique sur l'enseignement postsecondaire des Premières Nations (2018)*.

En avril 2020, le gouvernement fédéral a annoncé 65,5 millions de dollars pour soutenir les étudiants des Premières Nations du niveau postsecondaire qui ont été touchés par la COVID-19. Le Secteur de l'éducation de l'APN continue de demander une réponse rapide au gouvernement fédéral pour que les étudiants actuels et futurs des Premières Nations puissent compter sur un soutien pour poursuivre leurs études en toute sécurité, malgré les difficultés inhérentes à la COVID-19.

Infrastructures scolaires

En juillet 2019, les Chefs-en-assemblée ont décidé d'appuyer la résolution 34/2019 de l'APN, *Examen des infrastructures scolaires des Premières Nations*, qui préconise des



modifications dans les politiques ou les programmes concernant les infrastructures scolaires des Premières Nations, sous la direction de l'APN, du CCE et du CNIE. En août 2019, l'APN et le CCE ont commencé à élaborer un cheminement critique à court terme visant à modifier les Normes sur les surfaces dans les écoles, qui déterminent la superficie prévue pour les Premières Nations en matière de construction d'écoles. Cette approche à court terme consiste à déterminer des modifications à apporter à la politique d'infrastructures scolaires, alignées sur la transformation de l'éducation des Premières Nations, tout en évaluant les besoins de financement à long terme.

En octobre 2019, le CCE a adopté une recommandation préconisant l'apport de modifications dans les Normes sur les surfaces dans les écoles, notamment ajouter des salles d'enseignement linguistique et culturel, des bureaux d'aînés ou des salles traditionnelles, des espaces d'apprentissage en plein air, des salles pour l'orientation, les premiers soins et les enseignants itinérants, des tailles de classe minimales, des mises à jour de la maternelle et une plus grande latitude générale dans la politique. Depuis cette recommandation, l'APN a mis sur pied un groupe de travail sur les infrastructures scolaires et a travaillé avec SAC à la modification de la politique actuelle et à la mise en œuvre de la recommandation du CCE. En raison de la COVID-19, SAC a indiqué que le délai consacré à la modification de la politique est prolongé jusqu'en septembre 2020.

En mai 2020, le Secteur de l'éducation de l'APN a reçu une première ébauche de l'Évaluation des besoins en capitaux pour les infrastructures scolaires des Premières Nations, qui est un rapport d'évaluation national consacré aux besoins en capitaux

à court, moyen et long terme des écoles et des résidences d'enseignants des Premières Nations. Ce rapport sera fondamental, car il fournira des coûts précis et réels pour les infrastructures scolaires des Premières Nations en vue de futurs projets.

Programme des partenariats en éducation (PPE)

En avril 2019, le CCE a demandé que le CNIE et SAC forment un groupe de travail pour examiner les modifications à apporter au PPE aux fins de recommandations. En août 2019, le Groupe de travail du PPE a formulé des recommandations préconisant l'apport de modifications mineures et majeures au PPE afin de mieux refléter le contrôle par les Premières Nations de l'éducation des Premières Nations.

En janvier 2020, le CCE a soutenu les lignes directrices modifiées du PPE : le volet *Établissement de partenariats et avancement de partenariats* et le volet *Préparation structurelle*, comprenant toutes les modifications mineures pour l'exercice 2020-2021. Parmi les modifications mineures apportées au PPE figurent un langage moins normatif dans les activités admissibles, l'inclusion de partenariats souples, la prise en compte des territoires, la soumission de plans de travail souples, la responsabilité mutuelle et des exigences moins détaillées en matière de production de rapports. Le Groupe de travail du PPE modifie actuellement les lignes directrices du Programme pour l'exercice 2021-2022 dans le but de soutenir sa régionalisation. Ce processus nécessite l'apport de modifications aux *Subventions et contributions modifiées pour favoriser l'essor de l'éducation primaire et secondaire des Premières Nations* et une présentation au Conseil du Trésor pour





mettre en œuvre la régionalisation du financement du programme.

En raison de la COVID-19, SAC a fait savoir que la présentation au Conseil du Trésor avait été reportée. L'APN continue de demander que l'éducation des Premières Nations soit considérée comme une priorité pendant cette période.

Programme de recherche, d'apprentissage et d'innovation

Le programme de recherche et d'innovation a été régionalisé en 2019-2020. Les Premières Nations peuvent déterminer leur méthode de mise en œuvre et leur processus d'arbitrage, éliminant ainsi le comité de sélection national.

Examen du Programme d'éducation spécialisée à coûts élevés (PESCE)

En 2017, le mémoire au Cabinet de SAC sur la transformation de l'éducation des Premières Nations et la proposition de politique des Premières Nations ont souligné la nécessité d'entreprendre un examen du PESCE. Administré par SAC, le PESCE accorde un investissement supplémentaire aux bénéficiaires qui fournissent des services aux élèves vivant habituellement dans les réserves, dont les besoins en éducation spéciale ne peuvent pas être satisfaits avec les ressources actuellement mises à la disposition de la plupart des élèves.

Depuis le mémoire au Cabinet, le PESCE est l'un des derniers programmes à faire l'objet d'une révision. En février 2020, le Secteur de l'éducation de l'APN a retenu les services d'INDsight Consulting pour effectuer un examen national du PESCE. Actuellement en cours, cet examen aboutira à un rapport de

recherche détaillé, qui indiquera notamment les lacunes existant dans l'établissement du coût du programme actuel. Il présentera aussi de nouveaux modèles d'éducation spécialisée à coût élevé pour les réserves et des recommandations de politique pour soutenir les besoins réels de l'éducation spécialisée à coût élevé. Le rapport proposé aura une portée nationale, mais il préconisera une consultation régionale pour déterminer les besoins, les défis et les solutions d'avenir.

À l'origine, l'examen devait coïncider avec le Symposium de l'APN sur l'éducation spécialisée à coût élevé des Premières Nations, prévu les 28 et 29 avril 2020, à Gatineau (Québec). L'évènement a été annulé en raison de la COVID-19. Ainsi, l'examen se poursuivra avec des groupes de discussion en ligne par vidéoconférence (Zoom). Prévue du 25 au 29 mai 2020, les discussions rassembleront des directeurs de l'éducation, des fournisseurs de services d'éducation spécialisée, des enseignants en éducation spécialisée et d'autres intervenants. En sus, l'examen comprendra des entretiens avec des informateurs clés dans chaque région et un sondage destiné aux Premières Nations qui ne pourront pas participer aux discussions par vidéoconférence. L'examen du PESCE devrait être terminé d'ici septembre 2020.

Forums sur le financement de la maternelle à la 12^e année

Le Secteur de l'éducation de l'APN a tenu avec succès deux forums sur la transformation de l'éducation de la maternelle à la 12^e année en 2019. Le premier forum s'est tenu à Toronto (Ontario) les 22 et 23 mai 2019, et le second à Calgary (Alberta) les 8 et 9 octobre 2019. Ces deux



forums ont accueilli environ 230 délégués, dont des directeurs d'école, des directeurs de l'éducation et des analystes de l'éducation. Ils ont permis d'échanger des informations et des pratiques exemplaires et de faire connaître des expériences régionales.

Des voix s'élèvent : Porteurs d'espoir — Appels à l'action des jeunes

Le Secteur de l'éducation de l'APN a organisé un deuxième événement Des voix s'élèvent : Porteurs d'espoir au sein de la Première Nation d'Enoch, en Alberta. Dix jeunes (Porteurs d'espoir) se sont réunis pour élaborer un plan de mise en œuvre des cinq Appels à l'action des jeunes sur l'éducation des Premières Nations dévoilés l'an dernier. L'APN a conduit des entrevues avec les Porteurs d'espoir dans le but de réaliser des vidéos promotionnelles soulignant l'importance de chaque Appel à l'action. Les vidéos, assorties d'un guide pratique, seront diffusées pendant la semaine de la Journée du gilet orange.

Prochaines étapes — La voie à suivre

- Continuer de soutenir la vision des Premières Nations en matière d'apprentissage permanent, l'élaboration de modèles d'éducation postsecondaire à l'échelle locale, régionale et des traités et la mise en œuvre de la proposition de politique sur l'éducation postsecondaire des Premières Nations.
- Conformément aux priorités de la résolution 34/2019, Examen des infrastructures scolaires des Premières Nations, le travail entrepris dans le domaine des infrastructures scolaires consistera principalement à modifier les projections actuelles en matière d'inscriptions, la taille des classes et les

normes des résidences d'enseignants, ainsi qu'à combler les lacunes existant dans le Cadre de classement des priorités pour les écoles.

- Le Groupe de travail du PPE continuera de modifier les modalités de la maternelle à la 12e année en intégrant une formulation qui favorise la régionalisation du financement du PPE, qui doit être mise en œuvre en vue de l'appel de propositions de 2021-2022.
- Le rapport sur le PESCE présentera les lacunes en matière d'établissement du coût et des recommandations pour un changement de politique. En collaboration avec SAC, l'APN déterminera les demandes budgétaires et les présentations au Conseil du Trésor qui sont nécessaires pour soutenir une approche fondée sur les besoins en matière d'éducation spécialisée à coût élevé.
- Diffusion des vidéos promotionnelles Des voix s'élèvent : Porteurs d'espoir — Appels à l'action des jeunes pour l'éducation.





Secteur de l'environnement

Les travaux du Secteur de l'environnement sont axés sur toutes les questions liées à l'environnement qui concernent les Premières Nations. Le Secteur travaille directement avec le Comité consultatif sur l'action climatique et l'environnement (CCACE), lequel appuie les efforts déployés par le Secteur. Le Secteur de l'environnement œuvre dans tout un éventail d'enjeux environnementaux importants tout en maintenant un accent plus large sur d'autres questions qui évoluent au fil du temps. Il s'agit notamment d'appuyer l'autodétermination et la compétence des Premières Nations en ce qui a trait aux changements climatiques, aux espèces en péril, à la santé environnementale, à la conservation dirigée par les Autochtones ainsi qu'à la politique et à la législation liées à l'environnement, entre autres.

Principales activités et réalisations

Lutte contre les changements climatiques

Déclarer une urgence climatique pour les Premières Nations

Depuis l'adoption de la Résolution 05/2019, Déclarer une urgence climatique pour les Premières Nations, en juillet 2019, le Secteur de l'environnement a :

- commencé à promouvoir l'élaboration d'une stratégie nationale sur le climat dirigée par les Premières Nations;
- organisé un Rassemblement national sur le climat les 3 et 4 mars 2020 à Whitehorse (Yukon).

Le Rassemblement national sur le climat a connu un succès retentissant, avec plus de 380 participants. À cette occasion, un aperçu du Prisme climatique des Premières Nations

- trois cercles concentriques représentant i) le contexte, ii) les incidences et iii) les mesures à prendre - a été présenté et a orienté une sélection diversifiée d'interventions de spécialistes, d'ateliers, de projections vidéo et d'activités en plein air. Les sujets abordés allaient de la santé et du bien-être à la participation des jeunes, en passant par la gestion des urgences et l'action directe. L'APN travaille à l'élaboration de plans de suivi du Rassemblement et à la planification d'un autre rassemblement à l'automne 2021.

Comité mixte sur la lutte contre les changements climatiques

Avec l'appui du CCACE, le Secteur de l'environnement a participé au processus du Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques du gouvernement fédéral. Ce processus a débuté en 2016 et a conduit à la création d'une table technique bilatérale Premières Nations/Canada sur les changements climatiques : le Comité mixte sur la lutte contre les changements climatiques. Ce Comité est une table d'élaboration conjointe réunissant des représentants des Premières Nations et des fonctionnaires fédéraux qui se concentre sur les politiques relatives aux changements climatiques. Le Comité, avec des représentants techniques des Premières Nations de tout le pays, travaille avec le Canada depuis 18 mois, en faisant la promotion des intérêts et des priorités des Premières Nations parallèlement à la propre stratégie du Canada. Son premier rapport annuel a été remis au premier ministre et au Chef national au début de l'année 2019.

Le Secteur de l'environnement a également fourni des fonds pour permettre à chaque région d'engager un coordinateur régional de la lutte contre les changements climatiques



afin de mieux coordonner la mise en commun de l'information sur les changements climatiques et la prise de mesures avec les Premières Nations. Un coordinateur national de la lutte contre les changements climatiques est désormais également en poste pour appuyer ce travail au sein du bureau national.

Examens environnementaux et réglementaires (Projet de loi C-69)

Le 28 août 2019, le projet de loi C-69, Loi édictant la Loi sur l'évaluation d'impact et la Loi sur la Régie canadienne de l'énergie, modifiant la Loi sur la protection de la navigation et apportant des modifications corrélatives à d'autres lois (la Loi), est entré en vigueur après un processus de deux ans et demi avec une participation sans précédent des Premières Nations.

Alors que les Premières Nations ont exprimé leurs préoccupations concernant la démarche adoptée par le gouvernement à l'égard de la liste des projets, en particulier, et l'exclusion des projets de sables bitumineux, la Loi aligne le processus d'évaluation d'impact sur le droit canadien, notamment :

- l'inclusion des droits des Premières Nations;
- la prise en compte du savoir autochtone;
- une participation accrue des Premières Nations tout au long du processus.

Cette loi est unique, car elle fait explicitement référence à la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones. On commence maintenant l'élaboration de règlements en ce qui a trait à l'Accord de coopération autochtone (Accord de coopération) dans le cadre de la *Loi sur l'évaluation d'impact*. L'Accord de coopération est l'une des nouvelles possibilités offertes

aux Premières Nations dans le cadre de la Loi, permettant aux organes directeurs autochtones (c'est-à-dire les Premières Nations) de conclure des accords avec le ministre de l'Environnement et du Changement climatique pour exercer leurs pouvoirs, devoirs et fonctions prévus par la Loi.

Le Secteur de l'environnement, sous la direction du CCACE, a animé diverses séances d'information et réunions techniques dans tout le pays afin de favoriser un dialogue direct des Premières Nations avec la Couronne.

Conservation et intendance

Espèces en péril

La *Loi sur les espèces en péril* (LEP) a été élaborée conjointement avec les Premières Nations dans les années 1990 pour empêcher la disparition des espèces sauvages et pour déterminer les mesures à prendre pour leur rétablissement conformément aux engagements internationaux du Canada dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique. La LEP est également le seul texte de loi fédéral qui reconnaît explicitement le rôle essentiel des peuples autochtones dans son administration et sa mise en œuvre, grâce à la création du Conseil autochtone national sur les espèces en péril (CANEP), un comité consultatif auprès du ministre.

En 2017, la ministre fédérale de l'Environnement et du Changement climatique a accepté de créer un organe consultatif technique sur les espèces en péril





propre aux Premières Nations, connu sous le nom de Comité consultatif des Premières Nations sur les espèces en péril (CCPNEP). Le CCPNEP est composé de représentants techniques des Premières Nations de tout le Canada (un représentant technique par région). Il s'est réuni à plusieurs reprises, notamment avec l'ancienne ministre de l'Environnement et du Changement climatique, Catherine McKenna, et l'ancien ministre des Pêches et des Océans, Jonathan Wilkinson, dans le cadre d'une table ronde ministérielle en avril 2019. Cette table ronde était axée sur l'amélioration de l'application et de la mise en œuvre de la LEP, ainsi que sur la planification stratégique et la détermination de priorités avec les Premières Nations. Le CCACE assure une surveillance continue pour appuyer les efforts déployés sur les questions relatives aux espèces en péril.

En décembre 2019, le premier ministre Trudeau a publié de nouvelles directives du Cabinet enjoignant au ministre de l'Environnement et du Changement climatique du Canada d'évaluer l'efficacité de la LEP et de déterminer la nécessité de la moderniser. Le CCPNEP a récemment concentré ses travaux sur ce nouveau mandat au beau milieu de son propre processus de renouvellement.

En route vers l'objectif 1

En 2016, le Canada a mis en place l'initiative « En route vers l'objectif 1 », qui repose sur un engagement international découlant de la Convention sur la diversité biologique. Cet objectif prévoit la conservation de 17 % des zones terrestres et de 10 % des zones côtières et marines d'ici le 31 décembre 2020, grâce à la mise en place de réseaux de

zones protégées et d'autres mesures de conservation, notamment des aires protégées et de conservation autochtones (APCA).

En mars 2019, l'initiative est passée à sa deuxième phase (la phase de « mise en œuvre ») dans le but de cerner des moyens réels et pratiques d'atteindre l'objectif 1 du Canada, en mettant en œuvre un grand nombre des recommandations reçues au cours de la phase 1, notamment par l'établissement des APCA. Pour réaliser ces importantes mesures de conservation, le Secteur de l'environnement de l'APN a mis en place un sous-groupe de travail du CCACE.

En décembre 2019, le Canada a annoncé son engagement à mettre en place un nouveau plan ambitieux visant à conserver 25 % des terres et 25 % des océans du Canada d'ici 2025, et à atteindre 30 % pour chacun d'entre eux d'ici 2030. L'APN poursuit un dialogue permanent avec les fonctionnaires fédéraux afin d'assurer la reconnaissance continue du leadership des Premières Nations dans l'obtention de résultats positifs en matière de conservation, notamment en mettant un accent soutenu sur la création d'APCA.

Biodiversité

Convention sur la diversité biologique

La Convention sur la diversité biologique (CDB) a été signée lors du Sommet de la Terre à Rio de Janeiro, au Brésil, en 1992, et est entrée en vigueur en 1993. Il s'agit du premier accord mondial qui couvre tous les aspects de la diversité biologique : la conservation de la diversité biologique, l'utilisation durable de ses éléments et le



partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques. L'élaboration par le Canada de la Loi sur les espèces en péril et de l'initiative « En route vers l'objectif 1 » sont des exemples de mesures nationales prises pour satisfaire à ces engagements à l'échelle nationale.

L'APN participe au processus de la CDB, tant au niveau national qu'international, en entretenant un dialogue régulier avec le Canada, ainsi que par l'intermédiaire du Forum international des Autochtones sur la biodiversité (FIAB). Depuis 2018, les travaux sont principalement axés sur l'élaboration du Cadre mondial pour la biodiversité de l'après-2020. Ce cadre définira une nouvelle série d'objectifs à atteindre d'ici 2030 et sera négocié lors de la COD15 à Kunming, en Chine, à une date qui reste à déterminer. Les secteurs de l'environnement et de la pêche de l'APN travaillent en collaboration pour s'assurer que le Canada encourage un rôle accru pour les peuples autochtones dans la mise en œuvre de la Convention.

Santé environnementale

Forum national consacré à l'Étude sur l'alimentation, la nutrition et l'environnement des Premières Nations (EANEPN)

Après plus de 10 ans de recherche, un forum national de deux jours s'est tenu à Ottawa les 5 et 6 novembre 2019 pour célébrer et conclure le projet de l'EANEPN. Le Forum a rassemblé toutes les parties prenantes, comme les Premières Nations, les jeunes, des dirigeants et des partenaires, pour discuter des conclusions et des recommandations de l'étude. Un nouveau projet de recherche majeur - l'Étude sur l'alimentation,

l'environnement, la santé et la nutrition des enfants et des jeunes des Premières Nations - a été officiellement lancé lors du Forum.

Alimentation, environnement, santé et nutrition des enfants et des jeunes des Premières Nations (AESNEJPN)

L'Étude sur l'AESNEJPN a été lancée par la Résolution 04/2019, *Soutien à l'étude sur l'alimentation, l'environnement, la santé et la nutrition des enfants et des jeunes (EAESNEJ)*, afin de combler le manque de connaissances concernant les répercussions des environnements bâtis, sociaux et naturels sur la nutrition et la santé des enfants et des jeunes des Premières Nations. Cette nouvelle étude a été officiellement lancée en novembre 2019.

La première étape de cette initiative consiste à mener deux études pilotes. Deux Premières Nations – Fort Albany et Kanesatake – ont manifesté leur intérêt à participer. L'étude pilote a débuté à Fort Albany le 26 février 2020 avec une cérémonie d'ouverture. La collecte de données a commencé en mars 2020, mais est actuellement interrompue en raison de la COVID-19. L'équipe de recherche de l'Étude sur l'AESNEJPN communique régulièrement avec les responsables de la recherche communautaire et les dirigeants des deux communautés pilotes afin de poursuivre le travail de mise au point des instruments du projet.

Des consultations sont en cours avec les deux communautés de l'étude pilote pour envisager d'ajouter un volet COVID-19 à l'Étude sur l'AESNEJPN, afin d'examiner les répercussions de la pandémie de COVID-19 sur l'environnement, la sécurité et les systèmes alimentaires des Premières





Nations. En outre, Services aux Autochtones Canada (SAC) a récemment confirmé un nouvel engagement visant à appuyer l'inclusion du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest au projet, étendant ainsi l'étude aux dix régions de l'APN.

Produits chimiques et toxines

L'APN est membre du Conseil consultatif des intervenants du Plan de gestion des produits chimiques (PGPC), et continue de fournir le point de vue des Premières Nations, afin d'orienter le processus de prise de décisions du PGPC, tout en faisant progresser les travaux sur la santé environnementale des Premières Nations. Ces travaux comprennent une sensibilisation accrue aux effets des substances chimiques sur la santé humaine et l'environnement, ainsi que l'établissement d'une capacité élargie de participation significative des Premières Nations au processus du PGPC.

À la suite de la présentation, en avril 2019, d'une déclaration au rapporteur spécial des Nations Unies sur les déchets toxiques, le Secteur de l'environnement continuera de renforcer les capacités visant porter une plus grande attention aux produits chimiques et aux toxines, qui constituent un domaine de travail essentiel pour l'avenir.

Prochaines étapes – La voie à suivre

- Poursuite de la promotion des enjeux liés aux changements climatiques, en coordination avec le CCACE, le Comité mixte sur la lutte contre les changements climatiques et les coordinateurs régionaux des changements climatiques, y compris la planification d'un autre rassemblement sur le climat à l'automne 2021.
- Dialogue continu avec le Canada, et dans sur la scène internationale, pour asseoir le rôle des Premières Nations en tant que chefs de file en matière de conservation, d'intendance et de préservation de la biodiversité.
- Accent accru sur le renforcement des capacités en ce qui a trait à la santé environnementale, aux produits chimiques et au progrès de l'Étude sur l'alimentation, l'environnement, la santé et la nutrition des enfants et des jeunes des Premières Nations.





Secteur des pêches

L'objectif du Secteur des pêches de l'Assemblée des Premières Nations (APN) est de réédifier les nations qui dépendent de la pêche, c'est à dire de rétablir la gestion légitime des Premières Nations sur leurs pêches, sur l'habitat du poisson et sur d'autres ressources aquatiques sur leurs territoires grâce à la revitalisation des lois et des systèmes de connaissances. Ces actes durables serviront de promesse en vue du maintien de ces mêmes responsabilités envers les générations futures. À cette fin, le Secteur des pêches de l'APN défend les droits inhérents et les droits issus de traités des Premières Nations en matière de lois, de politiques et de programmes liés aux pêches, aux océans, à l'aquaculture, à l'habitat aquatique et aux voies navigables.

Le travail du secteur est guidé par le Comité national des pêches (CNP) de l'APN, qui est coprésidé par le Chef régional Roger Augustine (N. B./Î. P. É.), titulaire du portefeuille des pêches, et le Chef régional Terry Teegee (C. B.). Le CNP compte quatre sous comités techniques qui les conseillent sur diverses questions liées à la pêche. Ces sous comités sont le groupe de travail national sur l'aquaculture, le groupe de travail sur les eaux intérieures, le groupe de travail sur les océans et le groupe consultatif sur les connaissances autochtones.

Principales activités et réalisations

En 2019-2020, les Chefs en assemblée ont adopté les résolutions 07/2019, 08/2019, 09/2019, 10/2019, 11/2019, 12/2019, 52/2019, 69/2019, 70/2019, 113/2019 et 115/2019 qui confèrent au Secteur des pêches de l'APN et au CNP le mandat de travailler sur les domaines prioritaires énumérés ci dessous. Voici les principales

initiatives et les principaux résultats obtenus au cours de l'exercice financier 2019-2020 :

Comité national des pêches

Dirigé par les Chefs-en-assemblée, le CNP est composé de Chefs nommés et de représentants techniques choisis par les 10 Chefs régionaux de l'APN qui conseillent et soutiennent les intérêts collectifs des Premières Nations du Canada sur les priorités liées aux pêches, à l'aquaculture et aux océans. La résolution 10/2019 de l'APN charge l'APN et le Comité national des pêches d'entreprendre immédiatement des travaux sur une stratégie de réconciliation renouvelée et renforcée en matière de pêches, dirigée par les Premières Nations, afin de défendre les priorités des Premières Nations au Canada.

Au cours de la dernière année, le CNP a eu de nombreuses discussions productives et a formulé des recommandations à la ministre des Pêches, des Océans et de la Garde côtière canadienne sur des priorités telles que la mise en œuvre honorable des droits de pêche des Premières Nations, la pêche commerciale durable en eaux intérieures et en mer, l'aquaculture, la gouvernance et la conservation des océans, les espèces en péril et les modifications à la *Loi sur les pêches*, y compris l'utilisation des systèmes de connaissances autochtones.

Modernisation de la Loi sur les pêches et de ses règlements

Le projet de loi C 68, *Loi modifiant la Loi sur les pêches et d'autres lois en conséquence*, a reçu la sanction royale le 21 juin 2019. Parmi les impacts potentiels sur les droits inhérents des Premières Nations et les droits issus de



traités, les modifications apportées à la législation comprenaient des dispositions sur la sauvegarde de l'habitat du poisson, des accords avec les organes de gouvernance et les organes de traités autochtones, la reconstitution des stocks de poissons et l'intégration des connaissances autochtones dans le processus décisionnel. À ce titre, le Secteur des pêches de l'APN a collaboré avec des représentants du MPO pour organiser deux ateliers techniques à Halifax et à Winnipeg afin de réunir des Chefs, des techniciens, des aînés, des gardiens du savoir, des chercheurs et des représentants d'organisations des Premières Nations. Le but de ces ateliers était de partager des informations avec les Premières Nations sur les modifications législatives et de faciliter la discussion et la contribution concernant l'élaboration des règlements connexes. Un atelier technique pour la région du Pacifique a été reporté jusqu'à nouvel ordre en raison de l'évolution de la situation de la COVID 19.

Systèmes de connaissances autochtones en matière de pêche

Les modifications adoptées dans la *Loi sur les pêches* comprenaient également des dispositions sur la prise en compte du savoir autochtone dans certains aspects du travail administré par le ministère des Pêches et des Océans (MPO) en vertu de la loi. Les Premières Nations ont exprimé des inquiétudes quant aux modalités de collecte, d'utilisation, de stockage et de protection des connaissances autochtones. Le Secteur des pêches de l'APN reconnaît que les Premières Nations doivent prendre l'initiative des travaux liés à l'élaboration de protocoles, de lignes directrices, de politiques et de règlements connexes liés aux systèmes de connaissances autochtones des Premières Nations. Ce travail comprend la protection

des droits de propriété intellectuelle sur les connaissances autochtones des Premières Nations.

À ce titre, le Secteur des pêches a animé des ateliers techniques régionaux à Halifax et Winnipeg dans le but de partager des informations, d'élaborer des protocoles régionaux et locaux et de demander des conseils sur la rédaction de lignes directrices provisoires pour aider les Premières Nations. Un atelier technique pour la région du Pacifique a été reporté jusqu'à nouvel ordre en raison de la pandémie de COVID 19.

Les Chefs-en-assemblée ont également adopté la résolution 11/2019, qui enjoint à l'APN de poursuivre son travail de défense des systèmes de connaissances autochtones auprès du MPO et de mettre sur pied un groupe consultatif pour conseiller adéquatement l'APN sur les travaux liés aux systèmes de connaissances autochtones. L'APN a lancé la création d'un groupe consultatif sur le savoir autochtone (GCSA) afin de recevoir des conseils et des avis d'experts en la matière. En tant que sous comité du CNP, le GCSA travaillera avec l'APN pour mettre en œuvre les systèmes de connaissances autochtones dans les nouveaux processus découlant des modifications apportées à la *Loi sur les pêches* (art. 34.1 et art. 61.2) dans des domaines essentiels tels que la gestion des ressources et la protection de l'habitat.

Gouvernance et conservation des océans

En tant que sous comité du CNP, le groupe de travail sur les océans facilite l'échange et le partage d'informations relatives aux questions de gestion des océans relatives aux Premières Nations aux niveaux national et régional afin de faire progresser les intérêts collectifs des Premières Nations. Le groupe





de travail est composé de représentants techniques des régions de l'Atlantique, de la Colombie Britannique et du Québec. Au cours de la dernière année, le groupe a eu des discussions fructueuses avec des représentants de l'Agence Parcs Canada et du MPO sur diverses initiatives motivées par les nouveaux objectifs de conservation marine du Canada (c'est à dire protéger 25 % des zones marines et côtières d'ici 2025 et 30 % d'ici 2030). Le groupe travaille à l'élaboration d'un document cadre commun avec le MPO sur la possibilité d'établir des aires protégées et de conservation autochtones (APCA) au Canada. Ce document pourrait servir d'outil d'engagement avec les Premières Nations du Canada concernant les efforts de conservation marine menés par les Autochtones et préparer le terrain pour l'élaboration de politiques futures.

Les objectifs du Canada en matière de conservation du milieu marin sont largement inspirés des engagements internationaux pris dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique (CDB). Les parties à la CDB sont actuellement en train de rédiger un nouveau cadre mondial pour la biodiversité. Avec le soutien du coprésident du Comité national des pêches (CNP), le Chef régional de la Colombie Britannique Terry Teegee, le personnel du Secteur des pêches de l'APN a fourni un soutien technique aux Chefs lors des réunions de la CDB au cours de l'année dernière afin de s'assurer que les priorités des Premières Nations sont bien prises en compte dans l'élaboration du nouveau cadre sur la biodiversité.

Les Premières Nations et l'aquaculture

Le Groupe de travail national sur l'aquaculture (GTNA) est composé de représentants techniques des Premières Nations de la Colombie Britannique et des régions de l'Atlantique. Ce sous comité du

CNP a entamé des discussions au cours de l'année dernière avec des représentants du MPO afin de développer et de concevoir conjointement une nouvelle *Loi sur l'aquaculture*, ainsi que de nouveaux projets de règlements en vertu de la *Loi sur les pêches*. De récents travaux du Secteur des pêches de l'APN ont permis de déterminer que 225 Premières Nations du Canada (dont 168 en Colombie Britannique) sont impliquées dans l'aquaculture. C'est plus de quatre fois le nombre rapporté par le MPO en 2011. Ce réseau deviendra une ressource importante de mobilisation pour la création de la nouvelle loi.

Bien que ces statistiques démontrent un intérêt croissant des Premières Nations pour l'industrie, le GTNA veut s'assurer que les priorités des Premières Nations telles que la gouvernance autochtone, la prise de décision, la protection des espèces sauvages, l'incorporation des systèmes de connaissances autochtones et l'utilisation de technologies propres soient reflétées dans l'élaboration prochaine de la *Loi sur l'aquaculture* et des règlements ultérieurs.

Pêche intérieure des Premières Nations

Un autre sous comité du Comité national des pêches, le groupe de travail sur les eaux intérieures, facilite l'échange d'informations entre les représentants des Premières Nations des régions intérieures de l'Ontario, du Manitoba, de la Saskatchewan et des Territoires du Nord Ouest sur les priorités concernant leurs pêches. Au cours de la dernière année, le groupe de travail a poursuivi des discussions en cours sur les moyens de résoudre des problèmes de longue date tels que le manque de reconnaissance des droits constitutionnels de collecte et de gestion des pêches intérieures sur leurs territoires. En outre, le groupe de travail sur les eaux intérieures a rencontré un



interlocuteur nommé par le MPO pour exprimer les préoccupations des Premières Nations concernant l'Office de commercialisation des pêches d'eau douce (OCPED), une société d'État chargée de la collecte, du traitement et de la commercialisation du poisson d'eau douce. Le monopole de l'OCPED a historiquement affaibli le pouvoir des communautés locales et réduit la rentabilité des pêcheurs des Premières Nations. Ce fait est d'autant plus significatif que 80 % des communautés représentées dans les régions relevant du mandat de l'OCPED sont des Premières Nations et des Métis.

Priorités des Premières Nations sur les espèces aquatiques en péril

Plus de 140 espèces aquatiques sont répertoriées dans la *Loi sur les espèces en péril*, dont beaucoup sont d'une grande importance pour les Premières Nations du Canada. Au cours de l'année dernière, le Secteur des pêches a pris des mesures pour établir un groupe de travail sur les espèces aquatiques en péril qui se consacre à l'examen des priorités des Premières Nations, telles que les impacts socioéconomiques, culturels et juridiques sur les Premières Nations associés à la perte potentielle d'une espèce aquatique ainsi que les obstacles juridiques et politiques à la reconstitution de l'habitat. Ce groupe de travail sur les espèces aquatiques en péril était un sous comité du Comité consultatif des Premières Nations sur les espèces en péril (CCPNEP), coprésidé par le Secteur de l'environnement de l'APN et le Secteur du changement climatique.

Le MPO n'offre pas de soutien pour les discussions sur les espèces aquatiques au sein du CCPNEP. Le ministère propose que les membres du CCPNEP travaillent avec le Comité consultatif sur les espèces en péril (CCEP, un comité composé d'ONG et de membres de l'industrie) et le Conseil

autochtone national sur les espèces en péril (CANEP). Cette proposition est problématique, car les discussions politiques propres aux Premières Nations ne peuvent pas être proposées dans ce forum ouvert.

Le Secteur des pêches recherche un financement spécifique du MPO pour créer un forum où les experts en espèces en péril des Premières Nations pourront discuter de leurs défis uniques liés à la législation et fournir des recommandations sur la manière dont ces défis peuvent être relevés. Cette initiative est d'autant plus importante que le premier ministre a chargé le ministre de l'Environnement et du Changement climatique du Canada et la ministre des Pêches, des Océans et de la Garde côtière canadienne de « moderniser » la *Loi sur les espèces en péril*.

Prochaines étapes – La voie à suivre

- Au cours de l'exercice 2020 2021, le Secteur des pêches de l'APN organisera le Forum national des pêches de l'APN, qui sera la plus grande conférence des Premières Nations au Canada sur des thèmes liés aux pêches depuis plus de deux décennies. L'événement réunira des dirigeants des Premières Nations, des conseillers politiques et techniques, des fonctionnaires, des experts du secteur et le secteur environnemental à but non lucratif. Les discussions porteront sur des domaines prioritaires tels que la mise en œuvre des droits des Autochtones et du titre ancestral, la pêche commerciale intérieure et marine, l'aquaculture, la gouvernance des océans, la planification spatiale marine, les espèces en péril et les systèmes de connaissances autochtones. Initialement prévu en juin 2020 à Fredericton, au Nouveau Brunswick, le forum a été reporté à une date ultérieure de l'exercice 2020 2021.





- Sous la direction du Comité national des pêches, le secteur poursuivra l'élaboration d'une stratégie de réconciliation en matière de pêches, comme le prévoit la résolution 10/2019. Cette stratégie guidera la poursuite du travail de collaboration avec des organismes fédéraux tels que le MPO, l'Agence Parcs Canada et, éventuellement, Transports Canada, afin de s'assurer que les droits et intérêts inhérents et issus de traités des Premières Nations sont bien pris en compte dans les domaines prioritaires identifiés ci dessus. Le travail législatif sera axé sur l'élaboration conjointe de la Loi sur l'aquaculture, de ses règlements d'application et sur la mise en œuvre de dispositions liées à la modification de la Loi sur les pêches de 2019, qui comprennent la prise en compte des systèmes de connaissances autochtones dans les initiatives liées aux pêches.
- Mandaté par la résolution 07/2019 de l'APN, Priorités des Premières Nations en ce qui a trait aux océans à la Convention sur la diversité biologique, le Secteur des pêches de l'APN continuera de veiller à ce que les priorités des Premières Nations soient prises en compte dans l'élaboration d'un nouveau cadre mondial pour la biodiversité. Conformément aux priorités du Chef national fondées sur le document Honorer les promesses, les travaux en cours accorderont également la priorité à la reconnaissance et au développement des aires protégées et de conservation autochtones (APCA) dans l'environnement marin dans le contexte de la planification spatiale marine. Le Secteur des pêches continuera à rechercher des partenariats avec les agences fédérales concernées sur le plan de protection des océans du Canada.
- Enfin, le Secteur des pêches continuera à rechercher un financement à long terme auprès d'organismes fédéraux tels que le MPO, l'Agence Parcs Canada et Transports Canada, afin de s'assurer que les points de vue des Premières Nations sont pris en compte dans les domaines prioritaires tels que les espèces aquatiques en péril et les pêches intérieures des Premières Nations. En particulier, les récents licenciements d'employés d'usines de transformation de la Freshwater Fisheries Marketing Corporation ont donné aux Premières Nations de l'intérieur l'occasion d'affirmer leur autorité légitime de gestion sur leurs propres pêches, y compris sur les aspects économiques tels que la transformation et la commercialisation.

Secteur de la santé

Le Secteur de la santé de l'Assemblée des Premières Nations (APN) a pour mandat de protéger, de maintenir, de promouvoir, de soutenir et de défendre les droits inhérents des Premières Nations, les droits issus des traités et les droits juridiques internationaux afin d'assurer la santé et le mieux-être holistique des Premières Nations. Pour ce faire, il procède à l'analyse des politiques, il assure la communication et, surtout, il défend les intérêts des communautés et des membres des Premières Nations et les appuie. L'un des principaux objectifs de l'équipe de la Santé de l'APN consiste à permettre aux Premières Nations de prendre en charge la mise en œuvre et la prestation de tous les services et programmes de santé.

Principales activités et réalisations

En 2019/2020, le Secteur de la santé de l'APN a continué à établir une vision à long terme de la prise en charge des systèmes de santé des Premières Nations par les Premières Nations, avec des investissements durables et adéquats qui se traduisent par de meilleurs résultats en matière de santé.

Principales questions et activités

En s'appuyant sur le rapport « Honorer les promesses », le Secteur de la santé de l'APN continue de promouvoir l'amélioration de la santé et du mieux-être des Premières Nations. Afin d'atteindre cet objectif, le Secteur de la santé s'est inspiré des pratiques traditionnelles de santé et de guérison des Premières Nations. Conformément à la Déclaration des Nations Unies, l'APN soutient que le Canada doit travailler avec diligence pour s'assurer que les Premières

Nations jouissent du meilleur état de santé physique et mentale possible.

Le Plan de transformation de la santé des Premières Nations (PTSPN) présente quatre-vingt-cinq recommandations aux gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux dans un large éventail de domaines stratégiques prioritaires. Les travaux quotidiens du Secteur de la santé de l'APN reposent sur ces recommandations. Les trois piliers du PTSPN sont les suivants :

- Redéfinir les relations - pour que tous les intervenants du domaine de la santé (en particulier les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux) travaillent avec les Premières Nations d'une manière qui respecte le droit des Premières Nations à l'autodétermination, conformément aux droits issus des traités et aux droits inhérents et internationaux. Le PTSPN cherche à inciter les acteurs fédéraux, provinciaux et territoriaux à dialoguer avec les détenteurs de droits des Premières Nations dans le cadre de l'établissement de ces relations fondamentales.
- Investissements significatifs dans le domaine de la santé des Premières Nations – ce pilier souligne le besoin d'investissements importants et immédiats dans tous les secteurs de programme. Les systèmes de santé des Premières Nations sont extrêmement sous-financés, un fait qui contribue de manière importante aux mauvais résultats en matière de santé des membres des Premières Nations en général.





- Appuyer les capacités des Premières Nations d'abord – ce pilier indique la nécessité d'aider les peuples, les communautés et les organisations des Premières Nations à renforcer leurs capacités dans le domaine de la santé et du mieux-être, plutôt que de se tourner vers les organisations traditionnelles pour travailler au nom des Premières Nations. Les Premières Nations ont le droit et les connaissances nécessaires pour élaborer leurs propres solutions en matière de soins et de systèmes de santé. Le chaînon manquant continue d'être l'appui aux capacités.

Prochaines étapes - La voie à suivre

- Travailler pour assurer un dialogue approprié avec les détenteurs de droits autour du déménagement et de la transformation potentielle de la Direction générale de la santé des Premières Nations et des Inuits.
- Continuer à promouvoir les priorités dans le cadre du rapport « Honorer les promesses » et du Plan de transformation de la santé des Premières Nations.
- Veiller à ce que les activités de l'APN en matière de santé soient conformes aux Appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation, à la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, ainsi qu'aux droits issus des traités et au droit inhérent à la santé.

Loi sur la santé des Premières Nations

Le 13 décembre 2019, le gouvernement fédéral a annoncé son appui à une loi sur la santé des Autochtones fondée sur les distinctions, dans la lettre de mandat du premier ministre au ministre des Services aux Autochtones Canada, Marc Miller. Le ministre

Miller a été chargé d'élaborer conjointement une loi sur la santé des Autochtones basée sur les distinctions, avec l'aide des investissements nécessaires pour fournir des soins de santé de haute qualité à tous les peuples autochtones. En outre, il a été chargé de continuer à travailler avec les communautés des Premières Nations afin de garantir la prise en charge par les Premières Nations de la mise en œuvre et de la prestation de leurs services de santé.

Principales questions et activités

Un document de travail a été rédigé à des fins d'examen par le Comité des Chefs sur la santé et servira de base aux futures discussions avec les Premières Nations. Il est important de tenir compte des répercussions de la loi sur la santé sur les droits issus de traités. L'APN gardera ce point à l'esprit dans le cadre du dialogue qu'il maintient avec les Premières Nations.

Prochaines étapes - La voie à suivre

- Déterminer, en collaboration avec le Comité des Chefs sur la santé, le Secteur des politiques de l'APN et d'autres secteurs éventuellement concernés par la loi sur la santé, la meilleure façon d'instaurer un dialogue sur deux enjeux potentiels :
 - Comment les Premières Nations se voient-elles dans une éventuelle loi sur la santé?
 - En quoi consistera un processus de législation en matière de santé?
- Définir la meilleure façon d'établir un dialogue avec les Premières Nations après la pandémie.



Services de santé non assurés

Le programme des services de santé non assurés (SSNA) couvre les Indiens inscrits et les Inuits reconnus pour une gamme limitée de biens et services médicaux nécessaires à la santé, comme les produits pharmaceutiques (c'est-à-dire les médicaments sur ordonnance et en vente libre), les fournitures et équipements médicaux, les soins de la vue, les services dentaires, le transport médical et des services de thérapie en santé mentale. Le programme des SSNA est constamment désigné comme un irritant pour les Premières Nations et un domaine hautement prioritaire pour la promotion des intérêts et la transformation de l'APN. L'APN continue de progresser dans la mise en œuvre de la résolution 56/2012, qui appelle à un moratoire sur les réductions budgétaires du programme des SSNA jusqu'à ce que l'APN et la Direction générale de la santé des Premières Nations et des Inuits (DGSPNI) puissent procéder à un examen conjoint des SSNA afin de déterminer les lacunes et les gains d'efficacité potentiels.

Principales questions et activités

Les travaux de l'APN sur les SSNA ont mis l'accent sur l'examen conjoint APN-DGSPNI des SSNA, tel que selon la résolution 56/2012. Les objectifs établis de l'examen conjoint consistent à améliorer l'accès des clients aux prestations, de déterminer et de combler les lacunes au niveau des prestations, de rationaliser la prestation des services afin de mieux répondre aux besoins des clients et d'accroître l'efficacité d'ensemble du programme. L'examen conjoint est dirigé par le Comité directeur de l'examen conjoint (CDEC), composé d'un nombre égal de représentants des Premières Nations et de la DGSPNI, dont deux sous-ministres de Services aux Autochtones

Canada. Un mandat renouvelé pour l'accès équitable aux SSNA a été donné à l'APN, et l'examen conjoint continuera de promouvoir les changements stratégiques qui respectent ce mandat.

L'APN continue également de coordonner le Réseau national des intervenants-pivots des SSNA, composé d'intervenants-pivots auprès des clients des SSNA des quatre coins du pays. L'objectif consiste à créer un réseau de soutien qui permet la mise en commun de pratiques exemplaires afin d'appuyer les navigateurs à aider leurs clients à accéder aux SSNA.

Prochaines étapes - La voie à suivre

- Communication continue avec la haute direction/les comités de la DGSPNI et l'équipe de gestion des prestations des SSNA.
- Maintien du rôle de coordination du Réseau national des intervenants-pivots des SSNA.
- Poursuite de l'examen conjoint APN/DGSPNI et promotion d'un engagement à mettre en œuvre l'examen conjoint.
- La mise en œuvre, le suivi et l'évaluation continus de la recommandation de l'examen conjoint et des plans de mise en œuvre.
- Utiliser le travail du Comité directeur pour orienter les options de transition et de transformation des soins de santé.





Santé mentale et mieux-être

Le mieux-être mental reste une priorité pour l'APN et les dirigeants des Premières Nations. Ce dossier comprend les domaines prioritaires suivants : Le mieux-être mental, la promotion de la vie, la toxicomanie, ainsi que les traumatismes intergénérationnels et le Programme de soutien en santé – Résolution des questions des pensionnats indiens (PSS-RQPI).

Le Comité du mieux-être mental de l'APN a été créé en avril 2010 et oriente les travaux réalisés dans ce domaine grâce à son expertise technique et à sa connaissance des enjeux à l'échelle nationale, régionale et communautaire. Le comité se réunit deux fois par an, participe à des téléconférences mensuelles et élabore une orientation stratégique.

Principales questions et activités

L'APN, la DGSPNI et les dirigeants autochtones en santé mentale ont élaboré le Cadre de continuum du mieux-être mental des Premières Nations, lancé en janvier 2015, qui comprend un continuum de services en matière de mieux-être mental et décrit les possibilités de renforcer les programmes de mieux-être mental existants pour les communautés des Premières Nations. L'APN continue d'utiliser ce document pour orienter ses activités liées au mieux-être mental. La création de l'équipe de mise en œuvre du Continuum du mieux-être mental des Premières Nations a été un élément fondamental de la mise en œuvre du cadre selon une approche des déterminants sociaux de la santé et constitue une étape importante en ce qui a trait à l'appui à la résolution 22/2014 – *Soutien à l'égard du Cadre de continuum de services de mieux-être mental des Premières Nations*. L'équipe,

coprésidée par l'APN, la Thunderbird Partnership Foundation, le First People's Wellness Circle et la DGSPNI, est composée de représentants régionaux des Premières Nations et d'organisations autochtones œuvrant dans les domaines de la santé mentale et de la toxicomanie, ainsi que des représentants des principaux ministères fédéraux. L'équipe appuiera la mise en œuvre continue du cadre et assurera la transition dans le système pour favoriser la prestation de services de mieux-être mental efficaces, adaptés à la culture et fondés sur la culture des Premières Nations dans les années à venir.

Prochaines étapes - La voie à suivre

- L'APN continuera de participer à diverses activités d'échange de connaissances afin de mieux faire connaître les priorités, les enjeux et les pratiques prometteuses des Premières Nations en matière de mieux-être mental.
- Continuer à promouvoir le Continuum du mieux-être mental des Premières Nations dans le cadre du plan de travail de l'équipe de mise en œuvre.
- Continuer à encourager l'inclusion des provinces et des territoires dans les efforts et les activités de mise en œuvre du Continuum du mieux-être mental des Premières Nations.
- S'assurer que la DGSPNI respecte les processus et les protocoles des Premières Nations pour toutes les initiatives de mieux-être mental.

Promotion de la vie

L'APN continue de promouvoir l'adoption de démarches davantage axées sur la communauté pour les activités et des programmes de « promotion de la vie » (prévention du suicide), afin de permettre



aux jeunes des Premières Nations de bénéficier des mêmes garanties offertes aux jeunes Canadiens, y compris des approches holistiques et culturelles du mieux-être. En décembre 2019, l'APN a reçu des Chefs en assemblée un mandat consistant à élaborer un cadre pour la promotion de la vie. Ce cadre, qui s'ajoute au travail du Groupe consultatif du projet Pratiques judicieuses pour la prévention du suicide chez les jeunes dans les communautés des Premières Nations, donnera lieu à des ressources utiles, culturellement pertinentes, accessibles et porteuses d'espoir, qui recueilleront des histoires inspirantes et des pratiques judicieuses de la part des communautés des Premières Nations, ainsi que des résultats de recherches récemment publiées.

Prochaines étapes - La voie à suivre

- Continuer de participer au Groupe consultatif du projet Pratiques judicieuses pour la prévention du suicide chez les jeunes dans les communautés des Premières Nations.
- Collaborer avec les partenaires des Premières Nations à l'élaboration d'une stratégie de promotion de la vie pour les jeunes des Premières Nations, conformément au mandat des Chefs en assemblée.
- Plaider auprès du gouvernement fédéral pour la mise en œuvre des Appels à l'action élaborés par le Conseil national des jeunes (CNJ) de l'APN.
- Continuer à travailler avec les partenaires et le Groupe de collaboration national sur la prévention du suicide.

La voie à suivre - Généralités

Le Secteur de la santé de l'APN appuiera une stratégie en matière de santé et de mieux-être fondée sur un continuum de soins, où l'accent sera mis sur le soutien aux individus, aux familles et aux communautés, et s'éloignera des démarches qui ne font que traiter les maladies. De cette manière, les Premières Nations pourront être mieux préparées à protéger leur population face aux crises telles que l'actuelle pandémie de COVID-19.

Nous continuerons à promouvoir la prise en charge par les Premières Nations de la mise en œuvre et de la prestation des services de santé et de mieux-être des Premières Nations, comme l'indique le rapport « Honorer les promesses ».

Les priorités comprennent, sans s'y limiter, les éléments suivants :

- la santé publique;
- les soins de longue durée;
- la stratégie en matière de santé et de mieux-être fondée sur un continuum de soins pour les Premières Nations;
- une loi potentielle sur la santé fondée sur les distinctions.





Secteur du logement, des infrastructures et des services d'urgence

Le Secteur du logement, des infrastructures et des services d'urgence (LISU) de l'Assemblée des Premières Nations (APN) est chargé de quatre secteurs importants : l'eau, le logement, les infrastructures et les services d'urgence. Un résumé des activités de chacun des sous secteurs pour l'exercice 2019 2020 est présenté ci-dessous.

Eau

Les Premières Nations continuent de faire face à des problèmes urgents concernant la salubrité de l'eau potable. Ces problèmes sont particulièrement importants à la lumière des impacts de la pandémie de COVID 19. Des avis à long terme concernant la qualité de l'eau potable sont toujours en vigueur dans les Premières Nations du pays. Le gouvernement fédéral s'est engagé à éliminer tous les avis à long terme concernant la qualité de l'eau potable et à établir une stratégie à long terme concernant l'eau potable. De plus, l'abrogation et le remplacement de la *Loi sur la salubrité de l'eau potable des Premières Nations* (LSEPPN) demeurent une priorité pour le Secteur LISU et Services aux Autochtones Canada (SAC).

L'APN a reçu le soutien continu des Chefs en assemblée depuis la résolution 26/2015, qui demande l'abrogation de la Loi. La résolution 88/2017, *Processus de mobilisation pour une loi sur la salubrité de l'eau potable dirigé par les Premières Nations*, la résolution 01/2018, *Un processus dirigé par les Premières Nations pour élaborer une nouvelle loi fédérale sur la salubrité de l'eau potable des Premières Nations*, et la résolution 26/2018, *Soutien aux concepts préliminaires en vue d'une Loi sur la salubrité de l'eau potable des Premières Nations* orientent le travail du Secteur LISU sur la LSEPPN. En 2019 2020, la Section de l'eau de l'APN a surtout axé ses travaux sur la

poursuite du processus d'élaboration conjointe en vue de l'abrogation et du remplacement de la LSEPPN. L'accent a été mis sur la mobilisation nationale avec toutes les Premières Nations du Canada, sous la direction des régions de l'APN, afin de bien comprendre leurs besoins et leurs aspirations et de les intégrer dans la législation sur l'abrogation et le remplacement, élaborée ou rédigée conjointement. À l'été 2019, des mobilisations régionales préliminaires ont eu lieu avec plus de 500 Premières Nations de tout le pays. Ces rencontres ont permis d'obtenir un aperçu de haut niveau des préoccupations concernant la loi et elles ont donné lieu à diverses recommandations. Un résumé du rapport national cumulatif a été préparé. La résolution 14/2019, *Approbation des concepts préliminaires améliorés pour l'abrogation et le remplacement de la Loi sur la salubrité de l'eau potable des Premières Nations*, demandait à l'APN de procéder à des mobilisations de suivi sur les enjeux et les préoccupations clés concernant l'abrogation et le remplacement de la Loi sur la salubrité de l'eau potable des Premières Nations.

SAC a informé la Section de l'eau de l'APN qu'elle devait présenter une « stratégie à long terme » pour l'eau et les eaux usées des Premières Nations pour la période après 2021. Cette stratégie devait être présentée au Cabinet. Après avoir consulté le Comité des Chefs sur le logement et les infrastructures (CCLI) et après un examen détaillé avec le Comité des techniciens, l'APN a informé SAC qu'une telle stratégie devait être élaborée avec les Premières Nations. Vers la fin de 2019, la Section de l'eau de l'APN a organisé une mobilisation rapide avec les Premières Nations pour évaluer les options préférées pour la stratégie à long terme des Premières Nations et a présenté



une liste préliminaire de concepts à inclure dans la stratégie à long terme lors de l'Assemblée extraordinaire des Chefs (AEC) en vertu de la résolution 78/2019 *Approbation de la table des matières préliminaire d'une stratégie à long terme des Premières Nations sur l'eau potable et les eaux usées après 2021*. SAC a préparé une ébauche de stratégie à long terme et l'a présentée à l'APN en mars 2020. Le Secteur LISU a répondu à SAC concernant la stratégie à long terme, indiquant qu'il ne participerait pas à un processus descendant, et a réitéré l'engagement d'élaborer conjointement une nouvelle stratégie. En raison de la pandémie de COVID 19, la date limite a été repoussée et la Section de l'eau de l'APN travaille à affiner un processus d'élaboration conjointe avec SAC.

Parmi les autres activités de la Section, citons l'organisation du 3e Symposium national et foire commerciale sur l'eau en novembre 2019 à Toronto (Ontario). Le Symposium a servi d'activité de mobilisation pour préciser le contenu préliminaire d'une stratégie à long terme des Premières Nations en matière d'eau et d'eaux usées pour la période après 2021.

Les activités à venir comprennent des consultations de suivi sur la stratégie à long terme et la LSEPPN, organisées par les coordonnateurs régionaux de l'eau afin de poursuivre le processus de mobilisation nationale, et l'intégration des commentaires des Premières Nations aux données du groupe de travail mixte chargé de préparer un cadre provisoire pour l'abrogation et le remplacement de la législation.

Logement

Depuis l'Assemblée générale annuelle de juillet 2019, des progrès ont été réalisés sur les quatre résolutions actuellement en vigueur qui définissent les mandats en

matière de logement. La priorité a été accordée à la résolution 57/2018, *Stratégie nationale des Premières Nations sur le logement et les infrastructures connexes*, à la résolution 80/2019, *Consultation et transparence du gouvernement fédéral concernant le programme du logement des Premières Nations* et les changements apportés au financement, à la résolution 79/2019, *Plan d'action pour les sans abri des Premières Nations dans les réserves et hors réserve*, et à la résolution 81/2019, *Contrôle du logement par la nation dénée clans les Territoires du Nord Ouest*. En plus de ces priorités, la Section du logement surveille les changements apportés par le gouvernement fédéral à ses programmes de logement et soutient les Chefs dans leurs efforts d'information, de modification des programmes et des politiques fédérales, de dépannage et d'investissements supplémentaires.

La Stratégie nationale sur le logement et l'infrastructure des Premières Nations (la Stratégie), d'une durée de dix ans, a été adoptée par les Chefs en assemblée en 2018 dans le cadre d'une collaboration entre l'APN et divers ministères du gouvernement fédéral. Tout au long de 2019, le service du logement de l'APN a facilité l'élaboration du plan de mise en œuvre de la Stratégie par l'intermédiaire du groupe de travail conjoint (GTC), qui comprend des représentants du groupe de travail technique des Premières Nations (techniciens régionaux du logement des Premières Nations), de Services aux Autochtones Canada (SAC), de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) et d'Emploi et Développement social Canada (EDSC). Le plan de mise en œuvre servira de guide contenant les éléments clés nécessaires pour que les Premières Nations





puissent prendre en charge leurs logements et les infrastructures connexes, tout en reconnaissant que le rythme, l'importance et l'ordre des étapes peuvent varier d'une Première Nation à l'autre et selon les organisations qui les représentent.

Un élément clé de la Stratégie consistait à entreprendre, pour la première fois, un exercice de collecte de données élaboré, dirigé et géré par les Premières Nations afin de déterminer les besoins des Premières Nations en matière de logement et d'infrastructures connexes dans les réserves. Sept des dix régions de l'APN ont recueilli des informations sur le logement en menant un sondage élaboré avec l'aide du First Nations Technical Services Advisory Group (TSAG) de l'Alberta. Les efforts se poursuivent pour recueillir des données sur le logement dans les trois autres régions de l'APN. Les données ont été analysées et ont été intégrées dans un rapport du Centre de gouvernance de l'information des Premières Nations (CGIPN) qui servira de base, avec le plan de mise en œuvre, à un mémoire au Cabinet (MC) à la fin de 2020 ou au début de 2021. Le MC modifiera considérablement la politique fédérale sur le logement des Premières Nations et devra être accompagné d'investissements à long terme nécessaires à la mise en œuvre de la stratégie.

La Section du logement de l'APN apporte un soutien continu à l'objectif de la Nation dénée de contrôler ses logements. L'APN a réussi à obtenir un engagement de la part de SAC selon lequel, malgré les modalités uniques de soutien au logement fournies par le gouvernement des Territoires du Nord Ouest, la Nation dénée peut participer aux discussions dans le cadre de l'initiative de transfert des services de logement de SAC. Le logement au sein de la Nation dénée n'est pas actuellement administré comme celui des Premières Nations dans les provinces.

Pour la première fois de son histoire récente, l'APN s'efforcera de faire en sorte que les programmes et services du gouvernement fédéral puissent mieux répondre aux besoins uniques et spécifiques des membres des Premières Nations qui sont sans-abri ou au bord de l'itinérance, qu'ils soient dans les réserves ou hors réserve. Le Secteur LISU de l'APN a obtenu un financement d'EDSC pour élaborer un plan d'action des Premières Nations sur l'itinérance, entreprendre des recherches, coordonner la mobilisation régionale sur l'itinérance et élaborer conjointement des améliorations ou des changements au programme Vers un chez soi d'EDSC et aux activités connexes. Les multiples facettes de l'itinérance exigent que la direction du projet, assumée par le Secteur LISU, soit transférée au Secteur des politiques de l'APN en 2020. Ce Secteur coordonnera toute la participation appropriée des secteurs de l'APN à l'avenir.

Parmi les autres activités de la Section, citons l'organisation du 4e Forum national et foire commerciale des Premières Nations sur le logement et les infrastructures du 10 au 12 mars 2020, auquel 350 personnes ont assisté. Le Forum et la foire commerciale ont été marqués par le discours-programme du Chef national et ont comporté plus de vingt ateliers, avec un accent particulier sur les sans-abri et les fournisseurs de logements urbains.

Les activités à venir comprennent une nouvelle rencontre avec le CCLI et le GTC en vue de l'achèvement du plan de mise en œuvre de la Stratégie nationale sur le logement et les infrastructures connexes des Premières Nations, et l'élaboration conjointe d'un mémoire au Cabinet pour apporter des changements transformateurs à la politique du logement des Premières Nations du Canada. D'autres forums nationaux, groupes de réflexion et réunions sont prévus au cours du prochain exercice financier.



Infrastructure

Le Secteur LISU est guidé par la résolution 80/2017, *Soutien à l'examen de la Politique sur le fonctionnement et l'entretien du Canada*. Lors de l'Assemblée extraordinaire des Chefs (AEC) de 2019, le Secteur LISU a présenté avec succès aux Chefs en assemblée la résolution 82/2019, *Soutien à la poursuite de l'élaboration de la politique révisée de fonctionnement et d'entretien de Services aux Autochtones Canada et au financement intégral des besoins en matière de fonctionnement et d'entretien des Premières Nations*.

Le Secteur LISU a fait appel à des services-conseils pour l'élaboration de la nouvelle réforme de la politique de fonctionnement et d'entretien (F et E), qui comprenait un examen des politiques existantes, des formules de financement, des indices de coûts et des exigences en matière de rapports. Les lacunes des politiques et les possibilités d'amélioration ont été identifiées, ainsi que les disparités entre les estimations de coûts actuelles et les coûts réels requis pour le fonctionnement et l'entretien des infrastructures dans les réserves, lorsque cela est possible. Des recommandations ont également été formulées sur la manière dont les examens ultérieurs des politiques, les options de niveau de financement, les facteurs d'éloignement, les indices de coûts et les exigences en matière de rapports devraient être envisagés. Des mobilisations sur une approche de gestion des actifs pour les Premières Nations ont eu lieu en Ontario, à Whitehorse (Yukon), à Yellowknife (Territoires du Nord-Ouest), au Manitoba, à Saskatoon (Saskatchewan), au Québec, en Colombie Britannique, dans la région de l'Atlantique et en Alberta. En outre, l'APN a également financé des projets pilotes de gestion des biens dans chaque région. Ces projets pilotes ont mis en évidence des formules de financement inexactes et inadéquates, ainsi que de nombreux projets de fonctionnement et d'entretien en suspens dans tout le pays. La mobilisation et l'examen des politiques

ont constitué la base de l'élaboration de la résolution 82/2019, suivant les conseils et l'orientation du CCLI. Les résultats de toutes les activités ont été présentés lors du 4e Forum national et foire commerciale des Premières Nations sur le logement et les infrastructures en mars 2020.

Les activités à venir comprennent un plaidoyer pour une réforme des politiques et une collaboration avec SAC pour faire des recommandations concernant la gestion des actifs en vue de futures considérations budgétaires, y compris la création d'un comité de travail pour aider à guider les activités de la Section des infrastructures du Secteur LISU. Des mobilisations régionales, un forum national de gestion des actifs et d'autres réunions guideront les activités du Secteur LISU. En outre, les projets pilotes de gestion des actifs sont en cours, et les résultats de ces projets pilotes contribueront à l'élaboration d'une nouvelle politique. En raison de la COVID 19, de nombreuses initiatives sont au point mort. Cependant, étant donné les fonds de stimulation prévus pour les infrastructures après la pandémie de COVID 19, le Secteur LISU s'efforcera de garantir un flux de financement dédié aux Premières Nations, en partenariat avec les Premières Nations, et présentera les résultats lors de l'AEC 2020.

Services d'urgence

Le Secteur LISU, guidé par le Comité des Chefs sur la gestion des urgences (CCGU), continue de collaborer avec plusieurs ministères fédéraux pour assurer et défendre le financement, les politiques et les programmes de soutien aux Premières Nations. Le Secteur LISU collabore avec Sécurité publique Canada (SP) pour examiner l'inclusion et la participation potentielles des Premières Nations dans plusieurs stratégies. L'APN et SP ont également coopéré et collaboré à la réalisation du répertoire des capacités en matière de gestion des urgences dans les collectivités autochtones. Cette initiative avait pour but de dresser un répertoire des capacités en matière de gestion des urgences





dans les collectivités autochtones et de mieux informer les Premières Nations sur leurs besoins et leurs lacunes en matière de gestion des urgences afin de les porter à l'attention des organismes appropriés, d'établir des relations de coopération et de collaboration, et de renforcer et d'accroître la résilience des communautés.

Le Secteur LISU continue de collaborer avec SAC pour surveiller les situations d'urgence chez les Premières Nations du Canada, y compris les risques naturels, technologiques et anthropiques (induits par l'homme), ainsi que les questions de continuité des activités. Le Secteur coopère également avec l'APN pour développer la Section des services d'urgence. Le Secteur LISU travaille également avec Transports Canada (TC) pour créer des programmes d'éducation et de sensibilisation autour de la Caisse d'indemnisation pour les accidents ferroviaires impliquant des marchandises désignées (CIAFIMD) et de la Caisse d'indemnisation des dommages dus à la pollution par les hydrocarbures causée par les navires (CIDPHN). Il y a 114 passages à niveau sur les territoires des Premières Nations du Canada où des marchandises dangereuses sont transportées à l'insu des Premières Nations, et plus de 100 Premières Nations vivent à proximité de ports ou de chenaux de navigation du Canada où le risque de pollution par le transport des hydrocarbures et de leurs sous produits est le plus grand risque à la vie et aux moyens de subsistance des Premières Nations. Le Secteur LISU coopère et collabore également avec Ressources naturelles Canada pour développer le livret du programme Intelli-feu (FireSmart) à l'intention des Autochtones afin de sensibiliser et d'éduquer les Premières Nations sur la gravité et la fréquence croissantes des feux de forêt. De plus, le Secteur LISU participe à l'élaboration de l'outil de Ressources naturelles Canada sur les tremblements de terre par le biais du programme de modélisation des tremblements de terre à l'échelle mondiale.

Le Secteur LISU, par l'intermédiaire du groupe des services d'urgence, conseille aussi les Premières Nations dans le développement du projet sur les risques d'incendie et les capacités d'évacuation dans les communautés isolées pour le Programme canadien pour la sûreté et la sécurité (PCSS).

Les activités à venir comprennent un forum sur la gestion des urgences à l'automne ou à l'hiver 2020. La tenue de ce forum dépend des restrictions relatives à la COVID 19. S'il peut avoir lieu, ce forum réunira les praticiens de la gestion des urgences des Premières Nations et les intervenants provinciaux et fédéraux qui ont un volet de gestion des urgences dans leurs activités, et qui entretiennent ou développent des relations avec les Premières Nations dans leurs domaines fonctionnels. Parmi les autres activités prévues, citons la tenue d'une séance de planification stratégique avec le CCGU afin de concevoir et d'élaborer une stratégie de gestion des urgences des Premières Nations visant à ce que les Premières Nations prennent en charge et contrôlent leurs régimes de gestion des urgences.

Secteur des terres, des territoires et des ressources

Le Secteur des terres, des territoires et des ressources (TTR) s'attache à défendre les droits inhérents, le titre ancestral et la compétence des Premières Nations grâce à une promotion ciblée et à des initiatives politiques conjointes.

Au fil des années, le Secteur a exercé des pressions pour que des changements soient apportés à quatre grandes politiques : Ajouts aux réserves (AR), Revendications particulières, Revendications territoriales globales (RTG) et Droit inhérent à l'autonomie gouvernementale (DIAG). Le Secteur cherche également des occasions d'appuyer les Premières Nations signataires de traités qui tentent d'obtenir la pleine mise en œuvre et la reconnaissance de leurs droits issus des traités.

Principales résolutions conférant à l'APN le mandat de travailler sur ces enjeux :

- 47/2015 – *Élaboration d'une politique fédérale sur les revendications territoriales globales fondée sur la pleine reconnaissance du titre autochtone*
- 78/2015 – *Mise sur pied d'un Bureau du commissaire aux traités*
- 17/2016 – *Appeler le Canada à actualiser la Politique d'ajouts aux réserves (AR)*
- 91/2017 - *Soutien à un processus de règlement des revendications particulières entièrement indépendant*
- 25/2019 - *Appui à un processus de mobilisation dirigé par les Premières Nations sur l'édification des nations*

En plus des résolutions de l'APN, le rapport *Honorer les promesses* demande au Canada de revoir les quatre grandes politiques et de créer un Bureau fédéral du commissaire aux traités.

Chacune de ces priorités de l'APN est reprise dans la lettre de mandat de 2019 du premier ministre à la ministre Bennett.

Principales activités et réalisations

Ajouts aux réserves (AR)

Les efforts visant à améliorer la politique d'ajouts aux réserves (AR) ont fait l'objet d'un processus de Groupe de travail technique conjoint (GTTC) APN-Canada lancé à la fin de 2009. Les progrès de ce groupe de travail étaient basés sur un dialogue régulier avec le Comité des Chefs sur les terres, les territoires et les ressources, et ont finalement abouti à la publication d'une nouvelle politique d'ajouts aux réserves en 2016.

Bien que la politique d'ajouts aux réserves de 2016 ait constitué une avancée positive, des changements à la politique ne peuvent à eux seuls résoudre tous les problèmes inhérents au processus d'AR. En outre, le Canada a choisi de ne pas procéder à une mise en œuvre et une surveillance conjointes avec l'APN, comme il en avait été convenu, et, par conséquent, les Premières Nations continuent d'indiquer que le processus d'AR est lent, coûte cher et nécessite une réforme.





Le projet de loi C-97 et la scission du ministère des Affaires indiennes créent des défis potentiels pour l'AR, car ils divisent l'autorité entre le ministère des Services aux Autochtones (SAC) et le ministère des Relations Couronne-Autochtones et des Affaires du Nord (RCAAN). Bien que tous les détails n'aient pas été résolus, l'APN a appris en 2019 que SAC serait chargé de la gestion du processus d'AR, tandis que RCAAN serait chargé de la politique. En outre, les deux ministres doivent approuver tout AR avant qu'il ne soit déclaré définitif.

Revendications particulières

À la fin de 2016, l'APN et le Canada ont formé un groupe de travail technique conjoint (GTTC) ayant pour mandat d'examiner le processus des revendications particulières et de formuler des recommandations conjointes pour y apporter des changements. Le GTTC s'est réuni régulièrement au cours des trois dernières années et demie.

En 2017, l'APN a organisé deux séances de dialogue avec les Premières Nations à Ottawa et à Vancouver. Le message qui est ressorti de ces séances reflète ce que les Premières Nations avancent depuis toujours : La gestion et le contrôle continu du processus des revendications particulières par le Canada représentent un conflit d'intérêts qui ne peut être résolu que par une surveillance indépendante.

À l'automne 2017, les Premières Nations en Assemblée de l'APN ont adopté la résolution 91/2017, *Soutien à un processus de règlement des revendications particulières entièrement indépendant*, laquelle demande la création d'un processus de revendications

particulières indépendant et un appui aux travaux du GTTC.

En 2018, l'APN a préconisé l'élaboration d'un processus national de dialogue avec les Premières Nations sur un hypothétique processus de revendications particulières indépendant. Ces efforts ont abouti à la tenue d'un dialogue avec les Premières Nations à l'automne 2019. L'APN a mené des séances de dialogue ciblées dans tout le Canada et a recueilli les suggestions des Premières Nations concernant leur vision d'un processus de revendications particulières entièrement indépendant.

L'APN rédige actuellement une ébauche de rapport et un document sur les options présentant les commentaires et les préoccupations des Premières Nations. Une fois terminé, le rapport sera rendu public et sera soumis aux Premières Nations en Assemblée à des fins d'examen et d'approbation en 2020. Les options proposées constitueront la base sur laquelle s'appuiera l'APN pour promouvoir les revendications particulières à tous les niveaux. Une fois que les options seront finalisées et approuvées, le GTTC les examinera et en discutera dans le but d'obtenir l'approbation du Cabinet et de former un processus de mise en œuvre conjoint APN-Canada en 2020 ou en 2021.

Revendications territoriales globales et droit inhérent à l'autonomie

Le Canada s'est engagé à mettre en place une table de travail conjointe APN-Canada pour examiner des moyens de gérer les politiques relatives aux revendications territoriales globales (RTG) et au droit inhérent à l'autonomie gouvernementale (DIAG).



Les Premières Nations ont adopté plusieurs résolutions rejetant la PRG et la politique relative au DIAG. Ces résolutions comprennent la résolution 47/2015 de l'APN, *Élaboration d'une politique fédérale sur les revendications territoriales globales fondée sur la pleine reconnaissance du titre autochtone*, et la résolution 08/2018, *Mettre en œuvre le Cadre de reconnaissance et de mise en œuvre des droits autochtones et clarifier le rôle de l'APN*. De plus, de nombreuses résolutions demandent l'élaboration d'un processus dirigé par les Premières Nations pour aider à clarifier le rôle de la Couronne en ce qui concerne le respect de la mise en œuvre des droits inhérents, du titre ancestral et de la compétence des Premières Nations. Ces résolutions visent également à clarifier davantage le rôle de la Couronne en ce qui a trait au soutien à l'autodétermination des Premières Nations et aux efforts de reconstruction des nations, tout en étudiant de nouvelles façons d'aider les Premières Nations à exercer leurs droits inhérents, leur titre ancestral et leur compétence.

À la suite du rejet par les Premières Nations du Cadre de reconnaissance et de mise en œuvre des droits autochtones du Canada au moyen de la résolution 67/2018 de l'APN, la ministre Bennett et le premier ministre Trudeau se sont engagés à travailler avec l'APN et les partenaires autochtones pour remplacer la PRG et la politique relative au DIAG.

En janvier 2019, le Canada a proposé un processus conjoint APN-Canada qui devait déboucher sur de nouvelles politiques d'ici juin 2019. En réponse, le Chef national a écrit à la ministre Bennett pour lui faire part de ses préoccupations concernant la démarche proposée, déclarant que l'APN ne pouvait pas appuyer le processus parce que celui-ci ne permettait pas aux Premières Nations de participer pleinement aux résultats ou de les approuver.

En réponse à ces critiques, la ministre Bennett a déclaré aux Premières Nations que le Canada n'élaborerait pas de nouvelles politiques en l'absence d'un processus dirigé par les Premières Nations. Elle a plutôt proposé l'établissement d'une directive « provisoire » pour les fonctionnaires fédéraux, qui renforcerait la stratégie actuelle de négociation. Cette directive prévoit notamment l'élaboration conjointe de mandats avec les Premières Nations, fondée sur la reconnaissance des droits et des priorités des Premières Nations. L'APN et d'autres intervenants ont fortement rejeté cette démarche et la directive provisoire n'a pas été approuvée.

RCAAN a accepté une proposition de financement de l'APN pour appuyer l'établissement d'une table conjointe sur la réforme de la PRG et de la politique relative au DIAG en 2020. L'APN travaille actuellement avec le Comité des Chefs sur les terres, les territoires et les ressources





pour déterminer la portée et l'ambition des travaux pour 2020, tout en gardant à l'esprit les incidences éventuelles de la pandémie de COVID-19 et la nécessité d'établir un processus dirigé par les Premières Nations avant l'élaboration de toute nouvelle politique.

Bureau du commissaire aux traités

La résolution 78-2015 de l'APN demande à celle-ci de collaborer avec les Premières Nations signataires de traités numérotés internationaux (1-11) pour mettre sur pied un Bureau du commissaire aux traités (BCT). De plus, tant le rapport *Honorer les promesses* que la lettre de mandat de 2019 de la ministre Bennett font état de la nécessité d'établir un Bureau du commissaire aux traités pour s'assurer que le Canada respecte ses obligations découlant des traités. L'APN préconise l'allocation d'un financement pour encourager un processus de dialogue entre l'APN et les Premières Nations signataires de traités numérotés internationaux sur la structure d'un bureau de commissaire aux traités idéal, y compris ses pouvoirs, ses devoirs et ses fonctions.

Prochaines étapes - La voie à suivre

- Poursuivre les efforts de défense des intérêts dans le cadre de toutes les tables et de tous les groupes de travail conjoints pour promouvoir la pleine reconnaissance des droits inhérents, du titre ancestral et de la compétence des Autochtones.
- Former une table conjointe sur la réforme du processus d'AR.
- Rédiger un rapport et un document sur les options provisoires axés sur un processus de revendications particulières entièrement indépendant à des fins d'examen et d'approbation par les Premières Nations en Assemblée.
- Former une table conjointe sur la PRG et sur la politique relative au DIAG avec RCAAN et étudier des sujets préliminaires possibles en vue d'un examen conjoint à des fins d'approbation par les Premières Nations en Assemblée.
- Obtenir un financement pour appuyer l'établissement d'un Bureau du commissaire aux traités.





Secteur des langues et de la culture

L'Assemblée des Premières Nations (APN) défend depuis longtemps l'affirmation et la protection des droits linguistiques des Premières Nations. Guidés par l'orientation du Chef national précisée dans le document *Éliminer l'écart* (2015), les travaux intensifs de défense d'intérêts du Secteur des langues et de la culture ont finalement permis à la Loi sur les langues autochtones de recevoir la sanction royale. En 2019-2020, le Secteur a mis l'accent sur le développement conjoint d'activités de mise en œuvre. En juin 2019, l'APN a élargi les activités du Secteur afin d'y inclure la culture, ce qui a conduit à un changement de nom : Secteur des langues et de la culture.

Soutenues par le ministère du Patrimoine canadien (MPC), l'Inuit Tapiriit Kanatami (ITK) et le Ralliement national des Métis (RNM), les directives de l'APN sur les langues ont été guidées par la résolution 01/2015, *Soutien à la mise en œuvre intégrale des Appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation du Canada*, la résolution 06/2015, *Revitalisation des langues autochtones : Mesures concrètes à l'appui des enseignants en langues autochtones et des centres culturels*, la résolution 77/2017, *Soutien à la poursuite de l'élaboration conjointe de la Loi sur les langues autochtones*, la résolution 46/2018, *Décennie internationale des langues autochtones des Nations Unies*, et la résolution 42/2019, *Signes de démarcation en langues autochtones sur les terres traditionnelles et ancestrales*.

Principales activités et réalisations

Adoption de la Loi sur les langues autochtones

L'APN a activement participé au processus législatif parlementaire visant à obtenir le soutien des partis politiques, des députés et des sénateurs pour l'adoption de la *Loi sur les langues autochtones*. Dans le cadre de ses activités en faveur de la *Loi*, l'APN a diffusé des documents soulignant l'importance des langues des Premières Nations et a milité en faveur de la création d'une journée de défense d'intérêts sur la Colline du Parlement. La *Loi* a été adoptée le 21 juin 2019, et, grâce à un travail conjoint avec le MPC, l'ITK et le RNM, l'accent a été déplacé sur la mise en œuvre de la *Loi*.

Mise en œuvre conjointe de la Loi sur les langues autochtones

Dans le cadre d'efforts de plaidoyer et d'élaboration de la *Loi*, l'APN a cherché à obtenir du gouvernement fédéral qu'il s'engage à inclure les Premières Nations dans la mise en œuvre de la *Loi*. Forte de son expérience, l'APN s'est aussi employée à obtenir la participation des Premières Nations à la mise en œuvre de la *Loi*, afin de s'assurer que les intentions et les gains énoncés dans la *Loi* ne seront pas perdus à la suite d'une éventuelle actualisation unilatérale de celle-ci par le gouvernement fédéral. En février 2019, le ministre de Patrimoine canadien a annoncé qu'il s'engageait à poursuivre le processus d'élaboration conjointe dans la phase de la mise en œuvre.



Au cours de l'automne 2019, les parties chargées de l'élaboration conjointe (APN, ITK, RNM et MPC) ont préparé un mandat, qui comprend un programme établissant des domaines de mise en œuvre pour guider un travail conjoint. L'APN a activement participé à la mise en œuvre de la *Loi sur les langues autochtones* en contribuant aux activités du Comité directeur conjoint sur la mise en œuvre (CDCMO).

Le mandat du CDCMO établit les domaines de mise en œuvre suivants pour guider un travail conjoint :

- mécanismes de financement;
- mise en place du Bureau du commissaire aux langues autochtones, y compris des processus de nomination;
- soutien à l'éducation et à l'apprentissage permanents ou aux approches multidimensionnelles;
- renforcement des entités linguistiques autochtones;
- évolution de la conformité à l'objectif de la Loi dans l'ensemble du gouvernement;
- progression de la coopération fédérale-provinciale-territoriale;
- examen de méthodes de traduction et d'interprétation;
- planification des communications;
- élaboration de règlements;
- planification de la Décennie internationale des langues autochtones;
- soutien aux méthodes d'évaluation et de surveillance pour l'examen indépendant triennal et l'examen parlementaire quinquennal.

L'APN contribue sans relâche à la progression de ces dossiers. Le CDCMO a convenu que les questions prioritaires relatives à la mise en œuvre englobent les mécanismes de financement, les lignes directrices du programme et les processus de nomination

du commissaire et des directeurs. Parmi les principales activités prévues en 2019-2020 figurent le passage de l'Initiative des langues autochtones (ILA) au Programme des langues et cultures autochtones (PLCA), y compris prodiguer des conseils sur la présentation au Conseil du Trésor et les lignes directrices du programme et faire des suggestions concernant la nomination du commissaire et des directeurs.

En 2020, deux groupes de travail du CDCMO ont également été mis en place pour progresser dans les domaines suivants : (1) l'organisation d'un symposium national sur les langues autochtones; (2) la mise en place d'activités de communication communes. En mars 2020, l'APN a commencé à faire part de son avis sur le processus de consultation proposé par le MPC, conformément à la Loi, sur la nécessité d'un financement adéquat, durable et à long terme (Cadre d'investissement pour les langues autochtones) et sur la nomination du commissaire aux langues autochtones et des directeurs.

Depuis mars 2020, l'APN contribue à ces processus tout en tenant compte des contraintes liées à la pandémie de COVID-19.

Financement

L'APN n'a eu de cesse de demander une augmentation des fonds destinés à la revitalisation des langues et une amélioration de leur affectation. Le budget de 2019 a annoncé 334 millions de dollars sur cinq ans pour les langues autochtones.

L'APN a continué de réclamer un financement accru et des modifications dans les mécanismes de financement de la préservation, de la revitalisation, du maintien et du renforcement des langues





des Premières Nations. L'APN a prodigué des conseils sur l'élaboration du PLCA, qui a remplacé l'ILA. Les mécanismes de financement du nouveau programme feront l'objet d'un examen plus approfondi, car l'exercice 2020-2021 est considéré comme une année de transition pour le PLCA et la progression vers le nouveau Cadre d'investissement pour les langues autochtones.

L'APN a aussi préconisé une diminution de la prise de décision fédérale dans le processus de financement en suggérant de créer un comité d'examen des Premières Nations chargé des demandes dans le cadre du PLCA en 2020-2021.

Stratégie sur les langues des Premières Nations

L'APN a lancé des travaux visant à élaborer une stratégie sur les langues des Premières Nations avec le Comité technique sur les langues en réponse (1 aux commentaires recueillis durant les séances de mobilisation des Premières Nations consacrées à l'élaboration de la loi et 2) à la résolution 06/2015, Revitalisation des langues autochtones : Mesures concrètes à l'appui des enseignants en langues autochtones et des centres culturels. D'autres travaux auront lieu en 2020-2021 en vue de présenter une ébauche aux fins d'examen et de discussion.

Décennie internationale des langues autochtones

Tout au long de 2019 (Année internationale des langues autochtones), l'APN a plaidé en faveur d'une Décennie internationale des langues autochtones des Nations Unies afin de soutenir le travail patrimonial de préservation, de revitalisation et de

normalisation des langues autochtones. En décembre 2019, l'Organisation des Nations Unies a déclaré 2022-2032, Décennie internationale des langues autochtones.

Prochaines étapes – La voie à suivre

Mise en œuvre de la Loi sur les langues autochtones

- Soutenir le processus de consultation destiné à guider le travail relatif au Cadre d'investissement pour les langues autochtones, qui est mené conjointement avec le MPC, l'ITK et le RNM, et contribuer à la mise sur pied du Bureau du commissaire aux langues autochtones en 2020-2021.
- Soutenir la mise en place et l'évaluation d'un comité d'examen des Premières Nations chargé des demandes dans le cadre du PLCA.
- Diffuser un guide (élaboré en 2019-2020) sur la Loi sur les langues autochtones pour soutenir les initiatives locales et régionales de revitalisation des langues des Premières Nations.
- Organiser un symposium national sur les langues autochtones en collaboration avec le MPC, l'ITK et le RNM.
- Élaborer et examiner une stratégie sur les langues des Premières Nations et contribuer à l'élaboration d'un plan d'action fédéral lié à la Décennie internationale des langues autochtones 2022-2032 afin de soutenir davantage la revitalisation des langues des Premières Nations.
- Mettre sur pied un rassemblement de jeunes ou un groupe de travail sur la revitalisation des langues des Premières Nations dans le but de formuler des recommandations importantes sur la mobilisation des jeunes.



Affaires juridiques et justice

Le Secteur des affaires juridiques et de la justice de l'Assemblée des Premières Nations (APN) est composé de cinq avocats des Premières Nations qui donnent des conseils sur toutes les questions juridiques qui se posent dans le cadre des travaux de l'APN. Le Secteur des affaires juridiques et de la justice remplit deux fonctions essentielles. Premièrement, les Affaires juridiques fournissent des conseils stratégiques sur des questions relatives au système de justice canadien, la sécurité publique, les services correctionnels, la sécurité frontalière, les réformes de la Loi sur les Indiens et les enjeux liés à l'égalité des sexes. Deuxièmement, les Affaires juridiques appuient l'apport de changements juridiques plus larges au moyen de l'activisme juridique et de procédures judiciaires. La prestation de conseils juridiques garantit que les activités de l'organisation sont menées conformément à la charte de l'APN, aux politiques en vigueur et aux règlements des sociétés fédérales. Le Secteur des affaires juridiques et de la justice s'est vu confier la responsabilité de surveiller, d'analyser et d'interpréter les lois et les règlements fédéraux. En outre, le Secteur aide le Comité exécutif à fournir des données probantes devant les comités parlementaires permanents sur tout projet de loi à l'étude. Enfin, le Secteur des affaires juridiques et de la justice gère tout litige auquel l'APN est partie.

Principales activités et réalisations

1. Litiges

Au cours de l'exercice 2019-2020, l'APN a témoigné et a présenté des observations aux cours d'appel de la Saskatchewan, de l'Ontario et de l'Alberta sur leurs références

respectives concernant la *Loi fédérale sur la tarification de la pollution causée par les gaz à effet de serre* (LTPGES), publiquement appelée la taxe fédérale sur le carbone, conformément à la résolution 61/2019.

L'APN a fait valoir que les pouvoirs constitutionnels exercés par les gouvernements fédéral ou provinciaux doivent tenir dûment compte de l'article 35 de la Constitution, en veillant à ce que les droits ancestraux et issus de traités des Premières Nations soient respectés, compte tenu notamment des répercussions disproportionnées des changements climatiques sur les Premières Nations du Canada. L'APN a en outre demandé et obtenu l'autorisation d'intervenir dans le cadre de l'examen juridique de la LTPGES du Manitoba. Les trois références à la LTPGES ont fait l'objet d'un appel devant la Cour suprême du Canada et l'APN a obtenu l'autorisation d'intervenir dans ces appels. Les arguments de l'APN appuieront les Premières Nations et plaideront pour la limitation de l'autorité constitutionnelle provinciale et fédérale en vertu de l'article 35 de la Constitution. L'audience de la Cour suprême du Canada concernant les appels provinciaux a été retardée en raison de la pandémie de COVID-19. Elle est maintenant provisoirement reportée à septembre 2020.

L'APN a également demandé et obtenu le statut d'intervenant dans l'affaire *Restoule c. Canada* (PG), qui sera entendue par la Cour d'appel de l'Ontario au cours de l'exercice 2020-2021, une affaire déterminante portant sur l'interprétation de la clause d'augmentation des traités Robinson





Huron-Supérieur. L'APN a également l'intention de présenter des arguments pour appuyer les Premières Nations défenderesses. Ce travail consistera notamment à plaider en faveur d'une prise en compte complète de la relation de nation à nation dans le cadre de l'interprétation des traités, de la nécessité de donner plein effet à l'article 35 de la Constitution ainsi que du rôle de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones dans le contexte national canadien en ce qui concerne l'interprétation des traités.

L'APN intervient également dans l'affaire *R. c. Desautel* qui est en cours d'examen par la Cour suprême du Canada. Cette affaire soulève d'importantes questions sur l'interprétation et la signification appropriées du terme « peuples autochtones du Canada » aux fins de l'article 35(1) de la *Constitution*. L'APN fera valoir que l'objectif de l'article 35(1) est de reconnaître et de confirmer les droits autochtones « existants », qui comprennent tous les droits, activités et compétences des Premières Nations avant le contact avec les colons blancs. Il est contraire à l'article 35(1) d'imposer des présomptions modernes, telles que les frontières internationales et la citoyenneté, sur des droits qui existaient avant le contact. L'APN fera valoir que l'affirmation de la Couronne selon laquelle l'interprétation de l'article 35(1) de la Constitution comprend une présomption voulant que la *Constitution* est destinée à s'appliquer uniquement aux Premières Nations du Canada est incorrecte et, en tant que telle, constitue une interprétation inappropriée, qui n'est pas fondée sur la loi ni sur le libellé de l'article 35(1).

L'APN a en outre demandé et obtenu le statut d'intervenant dans le renvoi du Québec concernant la constitutionnalité de

la *Loi concernant les enfants, les jeunes et les familles des Premières Nations, des Inuits et des Métis* (la Loi). Le Québec conteste le pouvoir constitutionnel du gouvernement fédéral d'adopter cette loi historique. Bien que la date de l'audience n'ait pas encore été fixée, l'APN a l'intention de présenter des arguments en faveur de la constitutionnalité de la Loi, notamment en ce qui concerne le pouvoir inhérent des Premières Nations sur les questions relatives aux enfants et aux familles, le rôle des dispositions législatives contestées dans le cadre de la réconciliation, et le rôle de l'article 35 et du droit international dans l'analyse constitutionnelle des tribunaux.

Enfin, en tant que partie à la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens (CRRPI), le Secteur des affaires juridiques et de la justice participe régulièrement aux procédures judiciaires qui traitent de questions relatives à la CRRPI, comme les préoccupations en matière de protection de la vie privée, l'élimination des documents et l'équité procédurale. Cette année, le Secteur des affaires juridiques et de la justice continue de participer aux questions concernant l'élimination progressive du Processus d'évaluation indépendant (PEI) et l'élimination des documents ne portant pas sur les réclamations, qui sont liés aux opérations, à la gestion et à la surveillance du PEI.

2. Police et sécurité publique

L'APN continue de demander que les services de police des Premières Nations soient désignés comme un service essentiel. La lettre de mandat du 13 décembre 2019 du ministre de la Sécurité publique du Canada a créé une occasion d'atteindre cet objectif. Le ministre est chargé « d'élaborer conjointement un cadre législatif pour les



services de police des Premières Nations, qui reconnaît que ces derniers constituent un service essentiel, et de travailler avec les communautés intéressées pour accroître le nombre de collectivités desservies par les services de police des Premières Nations. »

Le Programme des services de police des Premières Nations (PSPPN) doit s'étendre au-delà de son empreinte actuelle et être mis à la disposition des Premières Nations qui souhaitent créer leurs propres services de police. Conformément aux résolutions 107/2017 et 44/2018 de l'APN, celle-ci préconise l'amélioration du PSPPN et un financement équitable des services de police des Premières Nations par rapport aux autres services de police. Au cours de l'exercice 2019-2020, l'APN a repéré des lacunes du programme et mis en évidence des pratiques exemplaires pour aider à promouvoir la sécurité publique parmi les Premières Nations. En outre, l'APN collabore avec Sécurité publique Canada pour répondre à un large éventail de préoccupations, notamment la partialité générale du système de justice pénale canadien et le sous-financement des services de police des Premières Nations. L'APN continue de collaborer avec la GRC pour élaborer des réponses aux problèmes de racisme et de discrimination.

3. **Projet de loi S-3 - Loi sur les Indiens**

En 2016, la Cour supérieure du Québec a statué dans l'affaire *Descheneaux* que les dispositions relatives à l'inscription des Indiens de la Loi sur les Indiens étaient inconstitutionnelles. La Cour a ordonné au Canada de supprimer toute discrimination fondée sur le sexe de la *Loi sur les Indiens*. En outre, la Cour a ordonné au Canada d'éliminer toutes les autres formes de discrimination contenues dans les dispositions relatives à l'inscription.

Le Canada a répondu par le *projet de loi S-3 : Loi modifiant la Loi sur les Indiens*. À la suite de ces modifications, entre 28 000 et 35 000 personnes ont pu réclamer le statut d'Indien. La loi modifiée exige également que le ministre de Services aux Autochtones Canada (SAC) lance des consultations sur les questions liées à l'inscription et à l'appartenance à une bande, et participe à un « processus de consultation coopératif » afin d'examiner l'efficacité des réformes existantes et de guider l'orientation des réformes futures.

Dans le cadre du processus de consultation coopératif du gouvernement fédéral, le Secteur des affaires juridiques et de la justice a participé à de multiples séances de dialogue avec les Premières Nations de tout le Canada afin de fournir des mises à jour et des renseignements sur l'inscription des Indiens, l'appartenance à une bande et la citoyenneté des Premières Nations. Cette campagne de sensibilisation a débuté en février 2020 et a été temporairement interrompue en raison de la COVID-19. Le Secteur des affaires juridiques et de la justice a veillé à ce que les Premières Nations reçoivent des renseignements culturellement appropriés, accessibles et indépendants sur les réformes de l'inscription des Indiens adoptées par le Canada. Le Secteur des affaires juridiques et de la justice a également abordé la nature de la citoyenneté en tant qu'expression du droit inhérent des Premières Nations à l'autodétermination, tel que le reconnaît la *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*, et la nécessité pour les Premières Nations de promouvoir de manière proactive l'adoption de nouvelles réformes de la *Loi sur les Indiens* en vue de retirer le Canada de l'équation citoyenneté/adhésion.





4. Réformes de la propriété intellectuelle

En 2018, le gouvernement du Canada a annoncé des propositions de modifications législatives aux lois sur la propriété intellectuelle et au cadre législatif de la Commission du droit d'auteur. Les expressions culturelles riches et dynamiques et le savoir traditionnel des peuples des Premières Nations n'ont pas été suffisamment protégés par les lois canadiennes sur la propriété intellectuelle. Les expressions culturelles, les remèdes et les connaissances sur les ressources génétiques des Premières Nations sont fréquemment appropriés, reproduits, copiés et adaptés par d'autres. Le régime actuel de droits d'auteur et de propriété intellectuelle au Canada favorise la reproduction, l'adaptation et la commercialisation non autorisées du savoir et des innovations des Premières Nations sans partage des bénéfices, des retombées économiques ou autres, avec les Premières Nations. En outre, le régime de propriété intellectuelle au Canada permet la fabrication continue de contrefaçons des expressions culturelles des Premières Nations par des tiers.

Le Secteur des affaires juridiques et de la justice a élaboré des guides et des fiches d'information à l'intention des communautés des Premières Nations sur les droits d'auteur, les marques et les brevets dans la mesure où ils concernent toute la gamme des expressions culturelles (chansons, danses, récits, légendes, art, etc.), des créations artisanales des Premières Nations (paniers, broderies perlées, vêtements, etc.) et du savoir traditionnel associé aux ressources génétiques et aux remèdes. Ces documents soulignent également les enjeux essentiels concernant le régime canadien de propriété intellectuelle et les renseignements que les membres des Premières Nations

devraient connaître sur la protection de leur savoir traditionnel. En outre, un guide sur les clauses des accords contractuels a été créé pour aider les fournisseurs et les utilisateurs de savoir traditionnel, des expressions culturelles traditionnelles, des remèdes et des ressources génétiques des Premières Nations lors de la négociation, de l'élaboration et de la rédaction de clauses visant à protéger ce savoir dans les accords.

5. Processus d'évaluation indépendant

Le Secteur des affaires juridiques et de la justice a été chargé par la Cour suprême du Canada, au moyen du Plan de notification, de fournir un appui culturellement approprié aux membres des Premières Nations de tout le Canada ayant présenté une réclamation en vertu du Processus d'évaluation indépendant (PEI) ou du Mode alternatif de règlement des conflits (MARC) dans le cadre de la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens (CRRPI). Dans le cadre de ces processus, certains dossiers ont été créés, notamment les demandes, les transcriptions des témoignages et la décision finale concernant les réclamations. La Cour suprême du Canada a fini par ordonner la destruction des dossiers en septembre 2027, à moins que les demandeurs ne donnent leur consentement explicite à la conservation de leurs dossiers au Centre national pour la vérité et la réconciliation (CNVR). L'APN a été chargée par la Cour de communiquer aux demandeurs des renseignements sur leurs droits en ce qui concerne leurs dossiers créés dans le cadre du PEI ou du MARC, conformément au Plan de notification, jusqu'au 31 août 2020.

6. Cannabis

Le cannabis à usage non médical a été légalisé au Canada le 17 octobre 2018. En 2018, les Premières Nations en Assemblée ont adopté des résolutions en vue de régler des enjeux relatifs à la compétence, qui sont devenus plus évidents depuis la légalisation. En 2019, les Premières Nations en Assemblée ont créé le Comité des Chefs sur le cannabis et ont demandé à l'APN de procéder aux modifications ou recommandations nécessaires à toute réglementation liée à la *Loi sur le cannabis*. Les directives des Premières Nations en Assemblée préconisent également l'élaboration du cadre institutionnel des Premières Nations nécessaire à la mise en œuvre d'une solution globale pour la compétence des Premières Nations sur le cannabis. L'équipe juridique de l'APN a communiqué avec les secteurs de la santé, du développement social et du développement économique pour faire avancer ces initiatives.

En septembre 2019, l'APN a organisé un Sommet national sur le cannabis, qui a réuni des dirigeants des Premières Nations, des membres des communautés ainsi que des représentants d'entreprises et d'organisations pour examiner les répercussions de la légalisation du cannabis sur les Premières Nations et les travaux entrepris par l'APN pour relever les défis en matière de compétence, de santé et de développement économique. Pendant deux jours, des experts en droit et en santé ainsi que des entrepreneurs ont fait part de leur expérience de la nouvelle économie du cannabis. L'APN a accueilli cinq réunions du Comité des Chefs sur le cannabis entre septembre 2019 et mars 2020. Le Comité est présidé par le titulaire du portefeuille sur le cannabis, le Chef régional Terry Teegee. Des dirigeants, des jeunes, des aînés et des représentants

des communautés ont assisté aux réunions. Le gouvernement fédéral a participé à la réunion d'octobre en envoyant des fonctionnaires de Santé Canada, de Services aux Autochtones Canada, de Sécurité publique Canada et de Finances Canada. En mars 2020, le Comité a demandé au personnel de l'APN de préparer une ébauche de mandat pour un sous-comité technique qui comprendrait des experts nommés par les Comités des Chefs de l'APN sur le cannabis, la santé et le développement économique. Face à la pandémie de COVID-19, l'APN a publié des fiches d'information sur la consommation de cannabis et sur la -19 pour les consommateurs de cannabis des Premières Nations.

7. Déchets nucléaires

La Société de gestion des déchets nucléaires (SGDN) avait fourni des fonds au Secteur des affaires juridiques et de la justice pour accueillir un comité d'experts sur les déchets nucléaires et les processus réglementaires, ainsi que pour appuyer des activités de recherche, l'élaboration de politiques, la détermination des priorités et la tenue de dialogue sur les déchets nucléaires et les enjeux connexes. En ce qui concerne le travail de l'APN, un cadre stratégique de réconciliation a été préparé à la suite d'un dialogue avec des experts des Premières Nations, et a finalement été remis à la SGDN au cours de l'exercice 2019-2020. Le reste des activités portaient sur l'élaboration d'outils techniques en relation avec les processus d'évaluation et d'octroi de licences associés à la Gestion adaptative progressive (GAP), la rédaction de documents sur le savoir traditionnel autochtone et son application à la GAP et la création d'un document de travail sur les urgences liées à





la construction d'un dépôt géologique en profondeur pour le stockage du combustible irradié.

Ces travaux visent à faire en sorte que la SGDN informe pleinement les communautés des Premières Nations susceptibles d'être touchées par le processus de la GAP et sont axés sur la recherche d'un site acceptable pour le stockage des matières nucléaires usées dans un dépôt géologique en profondeur. Ces travaux doivent permettre à la SGDN d'obtenir le consentement libre, préalable et éclairé des Premières Nations qui pourraient se trouver à proximité de l'installation d'un dépôt géologique en profondeur ou être touchées par celle-ci, conformément à l'exigence d'obtenir ce consentement pour le stockage de matières dangereuses sur les terres des Premières Nations, comme le prévoit la résolution 48/2017.

8. Femmes et filles autochtones disparues et assassinées (FFADA)

Le 3 juin 2019, l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées a publié son rapport final. Le rapport final examine les nombreuses questions transversales qui contribuent au problème des femmes et des filles autochtones disparues et assassinées, et comprend plus de 230 *Appels à la justice*. À la suite de la publication du rapport final, le gouvernement fédéral s'est engagé à élaborer un Plan d'action national pour mettre fin à la violence exercée contre les femmes et les filles autochtones. Le Conseil des femmes de l'APN a demandé au gouvernement fédéral de s'assurer que toute

consultation concernant le Plan d'action national repose sur la philosophie des « familles d'abord. » Le Conseil des femmes de l'APN espère jouer un rôle clé dans l'élaboration d'un processus de consultation pour le Plan d'action national. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter la section consacrée au Conseil des femmes de l'APN.

Prochaines étapes – La voie à suivre

- Le Secteur des affaires juridiques et de la justice entamera des discussions avec Sécurité publique Canada et examinera les possibilités de contribuer à la législation sur les services essentiels de police des Premières Nations.
- Le Secteur des affaires juridiques et de la justice continuera à promouvoir l'apport de changements au système de justice pénale canadien afin d'éliminer des problèmes tels que le racisme, le nombre excessif d'accusations portées contre les délinquants des Premières Nations et le financement inéquitable des services de police des Premières Nations.
- L'une des principales activités à venir est la mise en place et l'amélioration des initiatives de justice réparatrice qui commenceront à s'attaquer à la surreprésentation des membres des Premières Nations dans le système de justice pénale.
- L'APN continuera d'intenter des actions en justice pour faire respecter et mettre en œuvre le titre ancestral ainsi que les droits inhérents et issus de traités.

Secteur de la recherche et de la coordination des politiques

Le Secteur de la recherche et de la coordination des politiques apporte un soutien administratif en supervisant le processus des résolutions, la recherche ainsi que les questions de politique, les initiatives et les processus horizontaux. Le Secteur soutient la participation de l'APN à des processus tels que le protocole d'entente APN Canada sur les priorités communes, le Conseil de la fédération et d'autres forums intergouvernementaux. Ces réunions offrent des occasions de défendre les droits inhérents et les droits issus de traités, le titre et la compétence des Premières Nations. Grâce à son travail sur les relations parlementaires, le Secteur de la recherche et de la coordination des politiques assure un suivi en temps opportun des priorités législatives afin de faire progresser les intérêts des Premières Nations. L'APN cherche à obtenir un financement accru pour les gouvernements des Premières Nations afin de soutenir une meilleure mise en œuvre des droits, du titre et des compétences des Premières Nations par le biais du travail sur la nouvelle relation financière. Le Secteur offre soutien et coordination dans le cadre d'initiatives horizontales telles que la mise en œuvre des appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation et la création d'un espace pour les peuples autochtones à Ottawa (100, rue Wellington).

Nouvelle relation financière

Les Premières Nations savent que les transferts de fonds ne suivent pas le rythme de l'inflation ou des besoins de la population dont la croissance est la plus rapide au pays, ce qui oblige nos gouvernements à essayer de faire toujours plus avec moins. Il en résulte un écart croissant entre la qualité de vie des Premières Nations et celle des autres citoyens du Canada. C'est ce qui motive le travail du Secteur pour

établir une nouvelle relation financière entre les Premières Nations et le Canada.

Principales activités et réalisations

Le 10 juin 2019, le Comité consultatif mixte sur les relations financières (CCMRF) a présenté son rapport d'étape pour la mobilisation, *Honorer nos ancêtres en ouvrant la voie de l'avenir*, au Chef national de l'APN et à la ministre de Services aux Autochtones Canada (SAC). Ce rapport a également été distribué à tous ceux qui ont participé à l'Assemblée générale annuelle (AGA) à Fredericton, au Nouveau Brunswick, et peut être consulté sur le site Web de l'APN. La résolution 24/2019, adoptée lors de l'AGA de 2019, appelle les membres du CCMRF, l'APN et SAC à engager un dialogue approfondi avec les Premières Nations au sujet de ce rapport d'étape, et présenter leurs conclusions aux Chefs-en-assemblée à la prochaine occasion. À ce jour, certaines activités régionales de mobilisation ont été menées, en mettant l'accent sur la recommandation d'un transfert de fonds garanti par la loi aux Premières Nations et sur la structure de soutien nécessaire pour le mettre en place.

Dans le prolongement des travaux antérieurs, 85 Premières Nations ont reçu un financement par le biais du transfert sur 10 ans (anciennement connu sous le nom de subvention sur 10 ans) en 2019-2020 et de 25 à 40 autres commenceront à le percevoir en 2020-2021. Le transfert sur 10 ans est une alternative aux accords de contribution pour les Premières Nations. Il accroît la prévisibilité en garantissant un





financement sur dix ans. Les fonds non dépensés peuvent être reportés à l'exercice suivant et tous les fonds reçus peuvent être appliqués aux priorités fixées par la Première Nation. Ce financement aidera les Premières Nations à planifier leur propre avenir en permettant à chacune d'entre elles de l'appliquer à ses besoins les plus importants ou à ses meilleures opportunités. Le transfert sur dix ans accroît également le contrôle par les Premières Nations en éliminant les modalités des programmes, les vérifications des bénéficiaires et les examens de conformité, tels qu'établis et effectués par le Canada. Il réduit également le fardeau en matière de production de rapports des gouvernements des Premières Nations, puisque ces derniers ont 92 % de données en moins à fournir au Canada par rapport aux accords de contribution actuellement en vigueur.

Prochaines étapes – La voie à suivre

Les plans pour un dialogue continu sur le rapport du CCMRF sont en cours d'ajustement pour tenir compte des restrictions en place en raison de la pandémie de COVID 19, tandis que la recherche et l'analyse se poursuivent.

Les travaux se poursuivent également sur les orientations stipulées dans la résolution 66/2017, *Rapport conjoint APN Canada sur les relations financières*, en vue de l'abrogation du Programme de prévention et de gestion des manquements et de la *Loi sur la transparence financière des Premières Nations*.

Les Premières Nations qui ne bénéficient pas actuellement du transfert sur dix ans recevront dans les prochaines semaines une lettre les invitant à manifester leur intérêt pour participer au cours de l'exercice 2021-2022.

Espace des peuples autochtones (100, rue Wellington)

En 2017, l'APN a commencé à travailler avec le Canada, l'Inuit Tapiriit Kanatami (ITK), le Ralliement national des Métis (RNM) et les 11 Premières Nations algonquines dûment reconnues (nation algonquine) pour élaborer une vision d'un espace pour les Premières Nations et leurs gouvernements au 100, rue Wellington et au 119, rue Sparks. Ces locaux sont situés directement en face des bâtiments du Parlement et sur le territoire traditionnel et non cédé de la nation algonquine.

Le projet a été guidé par la résolution 29/2017, qui a enjoint à l'APN de lancer un processus visant à déterminer l'utilisation la plus efficace du 100, rue Wellington tout en respectant les protocoles algonquins. Pour atteindre cet objectif, l'APN a mis sur pied une Table commune de tous les Algonquins avec les dirigeants des 11 Premières Nations algonquines dûment reconnues afin de s'assurer que le projet est lancé correctement. Avec le soutien des Algonquins, le Chef national Perry Bellegarde a plaidé avec succès pour une utilisation précoce du 100, rue Wellington, qui serait utilisé par toutes les Premières Nations pour des réunions et des expositions publiques, ainsi qu'à des fins éducatives.

Principales activités et réalisations

En juillet 2019, une manifestation de la nation algonquine a amené le Canada à s'engager à créer un espace lui étant consacré entre le 100, rue Wellington et le 119, rue Sparks. L'APN a rendu hommage à la Grande Chef Verna Polson pour son leadership dans le cadre de la manifestation lors de l'Assemblée générale annuelle de 2019 à Fredericton (Nouveau Brunswick). Cette manifestation a coïncidé avec



l'adoption de la résolution 29/2019 par les Chefs-en-assemblée, soutenant la Nation algonquine dans la représentation de leurs propres intérêts, droits et titre pour développer un espace consacré à la nation algonquine dans le cadre du projet. La résolution a également appelé l'APN à veiller à ce que le 100, rue Wellington n'ouvre pas avant que les protocoles algonquins soient respectés par tous les partenaires.

Depuis lors, l'APN reste déterminée à soutenir la Nation algonquine dans ses négociations avec le Canada et d'autres partenaires. L'utilisation précoce ou à long terme du 100, rue Wellington n'est pas encore finalisée.

En 2019, l'APN a engagé un groupe d'architectes autochtones pour élaborer une esquisse de ce à quoi pourrait ressembler un espace pour les Premières Nations au 100, rue Wellington. Inspiré par des éléments algonquins, sa conception a été élaborée en vue de favoriser un dialogue avec les Premières Nations sur une vision de l'avenir. Vous pouvez consulter cette esquisse à l'adresse <https://www.afn.ca/fr/indigenous-peoples-place-building-the-future-together>.

Prochaines étapes – La voie à suivre

L'APN continuera à soutenir la nation algonquine dans sa lutte pour la pleine reconnaissance de ses droits, de son titre et de sa compétence. L'APN cherche à amorcer un dialogue plus approfondi avec les Premières Nations sur une vision future à long terme concernant l'Espace des peuples autochtones, lorsque le temps sera venu.

Recherche

L'APN a réussi à établir des partenariats avec des institutions universitaires et des organisations non gouvernementales afin de développer en matière de recherche des initiatives qui soutiennent les plaidoyers de l'APN. L'APN est un leader dans le

développement et la publication de recherches et dans le respect des principes de PCAP® (Propriété, Contrôle, Accès et Possession).

Principales activités et réalisations

Le document intitulé *Towards Justice: Tackling Indigenous Child Poverty in Canada* (Vers la justice : lutter contre la pauvreté des enfants autochtones au Canada), élaboré par le Secteur de la recherche et de la coordination des politiques en collaboration avec le Centre canadien de politiques alternatives et l'Upstream Institute, a joué un rôle essentiel dans la défense du projet de loi C 92, *Loi concernant les enfants, les jeunes et les familles des Premières Nations, des Inuits et des Métis*, lors de la réunion des premiers ministres organisée sur le territoire de la Première Nation de Big River (Saskatchewan) dans le cadre du Conseil de la fédération.

Prochaines étapes – La voie à suivre

Le Secteur travaille actuellement à l'élaboration d'une stratégie de l'APN en matière de recherche afin de définir les actions concertées nécessaires pour améliorer la façon dont la recherche peut faire progresser les priorités des Premières Nations.

Résolutions

Les résolutions sont le mécanisme essentiel par lequel les Premières Nations confèrent des mandats et fournissent des orientations spécifiques à l'APN. Le Secteur de la recherche et de la coordination des politiques, de par son leadership au sein du Comité des résolutions, supervise le processus des résolutions en vue de favoriser et susciter un consensus à l'échelle nationale sur d'importantes questions stratégiques.





Principales activités et réalisations

Le Comité des résolutions supervise tous les aspects administratifs du processus des résolutions, depuis la présentation des projets de résolution sous forme d'ébauches jusqu'à leur finalisation et leur affichage sur le site Web de l'APN. Il supervise également les comptes rendus du suivi des résolutions, qui fournissent des détails sur les mesures prises pour les mettre en œuvre.

Relations parlementaires

Le Secteur a continué à soutenir les activités de sensibilisation de l'organisation auprès du 43e Parlement. À ce jour, des représentants de l'APN ont comparu au moins cinq fois devant des comités, notamment le Comité permanent des finances et le Comité permanent des affaires autochtones et du Nord de la Chambre des communes. La majorité de ces réunions ont porté sur les mesures prises par le gouvernement face à la pandémie de COVID 19 et l'impact de celle-ci sur les Premières Nations.

Le Secteur continuera de fournir un soutien aux comparutions devant les comités et se réjouit de soutenir le plaidoyer législatif de l'APN, en veillant à ce que le gouvernement donne suite à son engagement envers les Premières Nations. Le Secteur propose un compte rendu hebdomadaire sur les récents développements législatifs et gouvernementaux, en mettant l'accent sur la surveillance des textes législatifs qui ont un impact sur les Premières Nations.

Prochaines étapes – La voie à suivre

- Continuer à surveiller régulièrement les développements législatifs et gouvernementaux et en rendre compte à l'organisation.

- Continuer à soutenir les plaidoyers de l'organisation devant les commissions de la Chambre et du Sénat.

Relations intergouvernementales

Au début de l'année, le Secteur a apporté son soutien à la préparation de la réunion des premiers ministres avec les dirigeants autochtones nationaux. Cette réunion, initialement prévue pour le 13 mars 2020, a finalement été reportée. Malgré le report de la réunion, l'APN a pu continuer à dialoguer avec le premier ministre et avec les premiers ministres des provinces et des territoires par téléconférence pour faire avancer nos priorités. Le gouvernement du Canada s'est engagé à organiser une réunion des premiers ministres particulièrement consacrée aux questions autochtones dans le cadre de son mandat actuel. Le Secteur continuera d'aider à la préparation et à l'organisation de cette prochaine réunion des premiers ministres sur les questions autochtones, selon les besoins.

Le Secteur fournit habituellement un soutien pour la participation aux réunions annuelles du Conseil de la fédération. Toutefois, cette année, en raison de la pandémie de COVID 19, la réunion du Conseil de la fédération qui devait avoir lieu à Québec du 22 au 24 juillet 2020 a été reportée à l'automne.

Le Secteur continuera d'aider l'organisation en vue de sa participation aux réunions du Conseil de la fédération, selon les besoins.

Protocole d'entente APN Canada sur les priorités communes

Une réunion de haut niveau des dirigeants s'est tenue le 28 février 2020a eu lieu; ce fut la plus récente réunion dans le cadre du protocole d'entente (PE) Canada-AFN sur les priorités communes. La réunion a permis de



réfléchir aux progrès réalisés et aux mesures à prendre à l'avenir sur un certain nombre de dossiers prioritaires communs, notamment :

- la mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones;
- les recommandations du rapport final de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées et de deux lois récemment adoptées : la *Loi concernant les enfants, les jeunes et les familles des Premières Nations, des Inuits et des Métis* et la *Loi concernant les langues autochtones*;
- les prochaines étapes concernant les travaux conjoints prioritaires en matière de législation sur les infrastructures et la santé;
- l'amélioration du processus du protocole d'entente lui-même.

Actuellement, le Secteur discute avec le Canada pour planifier une autre réunion de haut niveau des dirigeants dans les mois à venir afin de faire le point sur l'état d'avancement des dossiers précédemment examinés, de planifier l'avenir et de discuter d'une date en vue d'une réunion des dirigeants avant la fin de 2020.

Prochaines étapes – La voie à suivre

- Préparer et planifier une deuxième réunion de haut niveau des dirigeants dans le cadre du protocole d'entente à des fins de suivi des progrès réalisés sur les points abordés lors de la réunion de février 2020.
- Préparer et planifier une réunion des dirigeants dans le cadre du protocole d'entente afin de réfléchir aux priorités communes déjà abordées et éventuellement en explorer de nouvelles.

Sensibilisation à la 43e élection générale

Dans la perspective de la 43e élection générale fédérale qui a eu lieu le 21 octobre 2019, l'APN a mené une vaste campagne de sensibilisation, sous contrat avec Élections Canada, afin de partager des informations sur les efforts déployés pour éliminer les obstacles à la participation des Premières Nations aux élections fédérales.

Cette campagne comprenait un centre d'appel, des actions de sensibilisation dans les médias sociaux et les médias traditionnels et des rencontres en personne lors d'événements organisés dans tout le pays. Au total, entre juillet et octobre 2019, notre centre d'appel a communiqué avec plus de 175 Premières Nations en vue de leur fournir des informations sur la façon de voter, les exigences en matière de pièces d'identité, les possibilités d'emploi dans le cadre des élections et la façon dont la *Loi sur la modernisation des élections* a introduit des changements qui facilitent la participation des Premières Nations aux élections fédérales si elles le souhaitent.

La rédaction d'un rapport final sur ce partenariat est en cours. Il mettra en évidence le travail effectué dans le cadre de ce projet tout en formulant des recommandations à l'intention d'Élections Canada sur la manière de réduire davantage les obstacles à la participation des Premières Nations aux futures élections générales.

Prochaines étapes – La voie à suivre

- Publier le rapport final sur la campagne de sensibilisation à la 43e élection générale d'Élections Canada et de l'APN.
- Continuer à soutenir Élections Canada en aidant de manière proactive les Premières Nations à participer aux élections fédérales si elles le souhaitent.





Secteur du développement social

Le Secteur du développement social de l'Assemblée des Premières Nations (APN) cherche à édifier des Premières Nations saines, durables et sûres grâce à un système de développement social inclusif, holistique et fondé sur la culture qui favorise le contrôle et la compétence des Premières Nations. Les principaux domaines de travail comprennent les services à l'enfance et à la famille, le principe de Jordan, l'apprentissage et la garde des jeunes enfants, l'aide au revenu et la réduction de la pauvreté. Le Secteur du développement social est guidé par une vision qui repose sur la détermination, la compétence et le contrôle des Premières Nations, des partenariats entre les Premières Nations et tous les paliers de gouvernement, et une approche globale et intégrée du développement social qui renforce les capacités des Premières Nations.

Parmi les résolutions récentes de l'APN, on peut citer celles-ci qui reflètent l'esprit et le mandat du Secteur du développement social : résolution 27/2018 de l'APN, *Soutien à la mise en œuvre à long terme du principe de Jordan*; résolution 16/2019 de l'APN, *Loi concernant les enfants, les jeunes et les familles des Premières Nations, des Inuits et des Métis - Planification de la transition et de la mise en œuvre*; résolution 19/2019 de l'APN, *Élaboration d'un continuum de soins sur sept générations pour les Premières Nations et par les Premières Nations en matière de santé et de développement économique et social*; et résolution 98/2019 de l'APN, *Réduction de la pauvreté pour toutes les Premières Nations au Canada*. Ces résolutions appellent à accorder un plus grand contrôle aux Premières Nations sur le mieux-être des enfants et des familles, de coordonner un continuum de services qui soutient mieux les Premières

Nations et de lutter contre la pauvreté au sein des Premières Nations.

Principales activités et réalisations :

Services à l'enfance et à la famille

Guidé par la résolution 53/2018 de l'APN, *Loi fédérale sur la compétence des Premières Nations en matière de protection de l'enfance*, le Secteur du développement social a plaidé en faveur de l'adoption et de la mise en œuvre d'une législation fédérale sur les services à l'enfance et à la famille des Premières Nations (SEFPN). Le 28 février 2019, le projet de loi C 92, *Loi concernant les enfants, les jeunes et les familles des Premières Nations, des Inuits et des Métis (la Loi)*, a été déposé. La Loi a reçu la sanction royale le 21 juin 2019 et est entrée en vigueur le 1er janvier 2020.

Pour soutenir la mise en œuvre de la Loi par les Premières Nations, le Comité des Chefs sur les services à l'enfance et à la famille et l'autodétermination (Comité des Chefs) a été créé par la résolution 16/2019 de l'APN, *Loi concernant les enfants, les jeunes et les familles des Premières Nations, des Inuits et des Métis - Planification de la transition et de la mise en œuvre*. Le mandat du Comité des Chefs est de fournir des commentaires et des conseils pendant la mise en œuvre de la Loi. Le Comité national de planification de la transition des Premières Nations (CNPTPN) sur les services à l'enfance et à la famille a été mandaté en tant qu'organe consultatif pour conseiller le Comité des Chefs concernant la mise en œuvre de la Loi. Ces comités se sont réunis à plusieurs reprises pour faire avancer la mise en œuvre de la Loi et ont négocié le Protocole sur la *Loi concernant les enfants, les jeunes et les*



familles des Premières Nations, des Inuits et des Métis en relation avec l'Assemblée des Premières Nations (le Protocole). Les comités ont convenu que l'APN et Services aux Autochtones Canada (SAC) devaient adopter une approche fondée sur une identité distincte des Premières Nations pour la mise en œuvre de la Loi. En mars 2020, le Comité des Chefs a présenté une motion de soutien au Protocole. Ce protocole établira un groupe de travail mixte et un mécanisme pour garantir que les besoins particuliers des Premières Nations sont pris en compte dans la mise en œuvre de la Loi.

Le Comité de consultation sur la protection de l'enfance (CCPE) a été créé pour appuyer les décisions du Tribunal canadien des droits de la personne (TCDP). Le CCPE s'est réuni tous les mois en 2019-2020 et a apporté une contribution importante dans les domaines suivants :

- l'application de la loi;
- la nouvelle directive sur les fonds propres de SAC;
- le projet de guide de formation et d'évaluation des compétences culturelles pour les employés de SAC;
- les guides nationaux des bénéficiaires et la directive sur la prévention.

En plus de ces directives, le CCPE a suivi les questions relatives au principe de Jordan, les ordonnances d'indemnisation du TCDP, les appels des représentants des bandes et des bénéficiaires du principe de Jordan, et l'étude en cours de l'Institut des finances publiques et de la démocratie (IFPD).

Le Comité consultatif national (CCN) sur la réforme des programmes de services à l'enfance et à la famille des Premières

Nations a été rétabli en 2016 pour formuler des recommandations d'aide à moyen et à long terme liées à la décision du TCDP et pour fournir des conseils généraux sur la réforme des programmes, y compris la mise en œuvre du principe de Jordan. Le CCN est un comité mixte composé d'experts des SEFPN, de l'APN, de la Société d'entraide et de SAC. Le CCN continue de se réunir régulièrement pour fournir des conseils sur les efforts de réforme des SEFPN. Le CCN a formulé des commentaires concernant l'étude de l'IFPD et l'élaboration d'un modèle de financement pour les SEFPN. Le CCN a également contribué à l'élaboration de la Loi, des modifications nécessaires et des stratégies de mise en œuvre. Le CCN a également examiné et fourni des commentaires et des conseils à SAC sur les principaux documents relatifs aux domaines de programme, notamment les conditions du programme, le guide national des bénéficiaires et la directive de prévention.

Principe de Jordan

Plusieurs résolutions de l'APN définissent la vision du principe de Jordan du point de vue des Premières Nations, notamment la résolution 62/2016 de l'APN, *Application intégrale et adéquate des décisions historiques du Tribunal canadien des droits de la personne en ce qui concerne la prestation de services d'aide à l'enfance et le principe de Jordan*, la résolution 40/2017 de l'APN, *Appeler le Canada à respecter les ordonnances de 2016 du Tribunal canadien des droits de la personne*, et la résolution 27/2018 de l'APN, *Soutien à la mise en œuvre à long terme du Principe de Jordan*.





Le Secteur du développement social s'efforce de faire avancer cette vision au Canada et de plaider pour la mise en œuvre des ordonnances du Tribunal canadien des droits de la personne par l'intermédiaire de la Table d'action sur le principe de Jordan, du Comité d'application du principe de Jordan (CAPJ), du Comité de consultation sur la protection de l'enfance (CCPE) et de rencontres bilatérales régulières avec les ministères fédéraux. Grâce à la résolution 15/2019 de l'APN, *Application du principe de Jordan*, le Secteur du développement social a amélioré la coordination entre les différents organismes qui font avancer le principe de Jordan, notamment en travaillant à une représentation régionale au sein du CAPJ et en lançant une évaluation des structures qui interagissent avec le principe de Jordan.

Afin de soutenir l'amélioration des relations et de la communication entre les personnes impliquées dans la défense du principe de Jordan, le Secteur du développement social a organisé le tout premier rassemblement national des coordinateurs de services du principe de Jordan les 13 et 14 novembre 2019. Le rassemblement, qui a eu lieu sur le territoire Kanien'kehá:ka à Montréal (Québec), a réuni plus de 150 coordinateurs de services, navigateurs, dirigeants, techniciens et fonctionnaires fédéraux. Les participants se sont réunis sous le thème « Établir des liens ». Ce rassemblement a été l'occasion pour ceux qui travaillent sur le principe de Jordan à tous les niveaux de se réunir pour apprendre les uns des autres et établir des liens. Les coordinateurs de services de tout le pays ont partagé des pratiques innovantes, ont apporté leur contribution aux politiques, procédures et communications relatives au principe de Jordan, et ont envisagé la création d'un réseau national de coordinateurs de services

pour le principe de Jordan afin de continuer à développer les relations établies lors du rassemblement. Les coordonnateurs de services se sont familiarisés avec le concept de soins personnels pour les professionnels de la santé et sont retournés dans leurs Premières Nations avec des outils qui les aideront à continuer de servir les enfants et les familles des Premières Nations.

Bien que le budget 2019 ait investi jusqu'à 1,2 milliard de dollars sur trois ans pour continuer à aider les enfants des Premières Nations à accéder aux produits et services des domaines de la santé, de l'aide sociale, de l'éducation et autres dont ils ont besoin pour s'épanouir, cet investissement n'a pas soutenu les options politiques innovantes proposées par la Table d'action pour le principe de Jordan. L'APN continue de défendre la vision des Premières Nations concernant la mise en œuvre à long terme du principe de Jordan.

Apprentissage et garde des jeunes enfants

Le Secteur du développement social continue de soutenir le groupe de travail national d'experts (GTNE) sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants (AGJE) des Premières Nations et de soutenir la mise en œuvre du Cadre national d'apprentissage et de garde des jeunes enfants autochtones (AGJEA). L'APN et le GTNE ont continué d'informer les régions concernant le cadre de l'AGJEA et ont suivi la mise en œuvre du cadre aux niveaux régional et national.

Conformément à la résolution 59/2018 de l'APN, *Stratégie régionale d'affectation des fonds pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants des Premières Nations*, et à la résolution 64/2019 de l'APN, *Prolongation du modèle de financement provisoire pour*



l'apprentissage et la garde des jeunes enfants, l'APN, le GTNE et son sous groupe de travail sur l'élaboration d'une formule d'allocation de fonds continuent de travailler à un nouveau modèle de financement pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants des Premières Nations. Les membres du GTNE et du sous groupe de travail ont apporté des contributions régionales spécifiques sur les considérations relatives à un nouveau modèle de financement. Les travaux en vue de l'élaboration d'un nouveau modèle se poursuivent. Un nouveau modèle devrait être présenté aux Premières Nations en assemblée pour validation d'ici le mois de décembre 2020.

Aide au revenu

Le Groupe de travail technique sur le développement social (GTTDS) de l'APN a été créé par la résolution 28/2018 de l'APN, *Soutien à la mise sur pied d'un Groupe de travail technique sur le développement social*. Ce Groupe a pour mandat de conseiller Services aux Autochtones Canada (SAC) sur la réforme des programmes et services de développement social. Le GTTDS s'est réuni à de nombreuses reprises au cours de la dernière année et a fait avancer son plaidoyer à SAC pour que des changements importants soient apportés au programme d'aide au revenu (AR) dans les réserves.

Un mandat a également été conféré à l'APN par l'adoption, lors de l'Assemblée extraordinaire des Chefs de décembre 2019, de la résolution 89/2019 de l'APN, *Poursuite de la réforme du Programme d'aide au revenu des Premières Nations*. Cette résolution enjoint à l'APN de plaider en faveur de la poursuite de la réforme du programme d'aide au revenu ainsi que de l'accès à la gestion de cas et au soutien préalable à l'emploi pour

toutes les Premières Nations. Elle appelle également l'APN à aider le GTTDS à mener une étude sur le Programme d'aide au revenu dans les réserves, en particulier pour cerner les lacunes concernant les montants, les services et la disponibilité des données. Une étude indépendante dirigée par l'APN et le GTTDS aidera à combler les lacunes dans les connaissances qui freinent actuellement les efforts visant à induire le changement. À cet effet, le GTTDS a élaboré la portée du projet et une proposition à soumettre à SAC.

Stratégie de réduction de la pauvreté

Le GTTDS de l'APN a été mandaté pour tenter de réduire la pauvreté par la résolution 47/2018 de l'APN, *Supervision par les Premières Nations de la mise en œuvre de la Stratégie nationale de réduction de la pauvreté du Canada*. Cette résolution demandait également à l'APN de plaider en faveur de l'obtention d'un siège au nouveau Conseil consultatif national sur la pauvreté du Canada. Les membres du Conseil ont été officiellement annoncés le 21 août 2019. Malgré le plaidoyer de l'APN, aucun représentant de l'APN n'a été nommé. Toutefois, deux membres des Premières Nations apportent au Conseil leur expérience professionnelle et leur vécu. Le GTTDS a établi des liens avec le Conseil et prévoit organiser une rencontre avec lui pour discuter des questions de pauvreté particulières aux Premières Nations.

Un autre mandat a été donné à l'APN et au GTTDS lors de l'Assemblée extraordinaire des Chefs de décembre 2019 par la résolution 98/2019 de l'APN, *Réduction de la pauvreté pour toutes les Premières Nations au Canada*. Cette résolution enjoint à l'APN d'aider le GTTDS à mener une étude sur les indicateurs et les mesures de la pauvreté propres aux

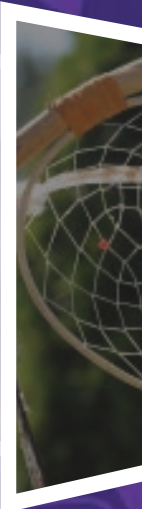
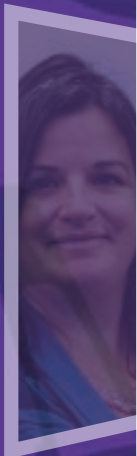




Premières Nations. Cette étude est une étape importante visant à combler les lacunes laissées par l'initiative *Une chance pour tous : la première Stratégie canadienne de réduction de la pauvreté*. Une proposition, qui sera soumise à SAC, a été préparée.

Prochaines étapes – La voie à suivre

- Le Secteur du développement social continuera à travailler avec le CCN et le CCPE pour assurer la mise en œuvre complète de toutes les ordonnances du TCDP en ce qui concerne la réforme du programme des SEFPN et du principe de Jordan.
 - Le Secteur du développement social facilitera la transition et aidera les dirigeants des Premières Nations et les organismes des SEFPN à planifier la mise en œuvre de la Loi.
 - Le Secteur du développement social aidera le Comité des Chefs et le CNPTPN à mettre sur pied un groupe de travail mixte qui verra à mettre en œuvre la Loi conformément au protocole établi entre l'APN et SAC.
 - Le Secteur du développement social continuera à plaider pour la mise en œuvre du principe de Jordan selon une vision des Premières Nations.
 - Le Secteur du développement social continuera à soutenir le GTNE, la mise en œuvre du cadre de l'AGJEA et le financement nécessaire, y compris l'élaboration d'un nouveau modèle de financement.
- Le Secteur du développement social continuera d'appuyer le GTTDS pour faire progresser ses priorités et son mandat, notamment en préconisant la poursuite des travaux de réforme du Programme d'aide au revenu (AR) dans les réserves, en défendant l'accès de toutes les Premières Nations à la gestion de cas et au soutien préalable à l'emploi, en obtenant des fonds pour mener des études sur l'aide au revenu et la réduction de la pauvreté, et en organisant un forum national sur l'AR des Premières Nations.



**États financiers
de l'APN**

31 Mars 2020

Rapport de l'auditeur indépendant	1-2
État des revenus et des dépenses	3
État de la situation financière	4
État de l'évolution de l'actif net	5
État des flux de trésorerie	6
Notes complémentaires	7-13
Annexe A - État des revenus et des dépenses -	
Services aux Autochtones Canada et Santé Canada	14-17
Annexe B - État des revenus et des dépenses -	
Emploi et Développement social Canada	18
Annexe C - État des revenus et des dépenses -	
Autres organismes de financement	19-21

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux Comité Exécutif de
La Fraternité des Indiens du Canada

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la Fraternité des Indiens du Canada (la « corporation »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2020, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la corporation au 31 mars 2020, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la corporation conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations. En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu le rapport annuel avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur les autres informations contenues dans le rapport annuel, nous avons conclu à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous aurions été tenus de signaler ce fait dans le présent rapport. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la corporation à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la corporation ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la corporation.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la corporation.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la corporation à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la corporation à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés

Le 14 juillet 2020

La Fraternité des Indiens du Canada

État des revenus et des dépenses

Exercice terminé le 31 mars 2020

		2020	2019
	Annexes	\$	\$
Revenus			
Services aux Autochtones Canada	A	30 839 466	26 892 080
Santé Canada	A	4 264 992	5 118 501
Environnement et changement climatique Canada	C	1 675 397	855 000
Patrimoine canadien	C	1 594 402	1 700 000
Pêches et océans Canada	C	1 527 100	947 547
Emploi et Développement social Canada	B et C	1 150 632	1 258 010
Agence de la santé publique du Canada	C	809 428	453 702
Société de gestion des déchets nucléaires	C	542 454	72 175
Parcs Canada	C	275 000	189 135
Condition féminine Canada	C	210 602	36 898
Agriculture et Agroalimentaire Canada	C	124 038	—
Ressources naturelles Canada	C	100 000	70 000
Université d'Ottawa	C	88 000	51 298
Sécurité publique Canada	C	87 116	395 606
Agence canadienne d'évaluation environnementale	C	—	500 000
Bureau du Conseil privé	C	—	249 572
Transports Canada	C	—	75 197
Autres organismes de financement	C	2 890 785	3 020 785
		46 179 412	41 885 506
Dépenses			
Publicité, promotion et publications		241 052	198 680
Amortissement des immobilisations corporelles		176 279	110 452
Assurances		27 112	27 418
Divers		54 459	21 517
Dépenses de bureau		863 228	1 167 487
Honoraires professionnels		10 632 933	9 568 063
Prestation de services régionaux		4 898 459	3 426 142
Loyer		1 364 957	1 207 926
Salaires et avantages sociaux		15 175 203	13 576 993
Déplacements et réunions		12 444 190	11 190 478
		45 877 872	40 495 156
Excédent des revenus sur les dépenses		301 540	1 390 350

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

La Fraternité des Indiens du Canada
État de la situation financière
 au 31 mars 2020

	Notes	2020 \$	2019 \$
Actif			
À court terme			
Encaisse		13 049 922	12 256 703
Subventions et contributions à recevoir	4	3 725 710	3 684 609
Autres débiteurs		427 270	190 925
Dû du Fonds en fiducie de la Fraternité des Indiens du Canada	11	67 760	85 859
Taxes de vente à recouvrer		810 712	615 516
Stocks		171 306	185 508
Frais payés d'avance		437 302	464 146
		18 689 982	17 483 266
Actif détenu en fiducie	3	15 911	15 281
Frais payés d'avance		158 854	232 171
Immobilisations corporelles	5	507 547	247 628
		19 372 294	17 978 346
Passif			
À court terme			
Créditeurs et charges à payer		7 979 676	7 584 005
Sommes à remettre à l'État		209 155	119 353
Apports reportés	6	8 560 383	7 925 406
Apports excédentaires	7	874 986	823 658
Tranche de la dette à long terme échéant à moins d'un an		—	80 000
		17 624 200	16 532 422
Passif détenu en fiducie	3	15 911	15 281
		17 640 111	16 547 703
Éventualités et engagements	8 et 9		
Actif net			
Investi en immobilisations corporelles		507 547	247 628
Actif net affecté à l'interne		1 200 000	1 100 000
Fonds non affectés		24 636	83 015
		1 732 183	1 430 643
		19 372 294	17 978 346

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

Au nom du Comité Exécutif

_____, Perry Bellegarde, Chef national

_____, Roger Augustine, Chef régional, Comité de gestion

La Fraternité des Indiens du Canada

État de l'évolution de l'actif net

Exercice terminé le 31 mars 2020

	Investi en immobilisations corporelles	Actif net affecté à l'interne	Fonds non affectés opérations générales	2020 Total	2019 Total
	\$	\$	\$	\$	\$
	247 628	1 100 000	83 015	1 430 643	40 293
	—	—	301 540	301 540	1 390 350
	—	100 000	(100 000)	—	—
	436 198	—	(436 198)	—	—
	(176 279)	—	176 279	—	—
	507 547	1 200 000	24 636	1 732 183	1 430 643

Notes

Actif net, solde au début

Excédent des revenus sur les dépenses

Affectation interne

Acquisitions d'immobilisations corporelles

Amortissement des immobilisations corporelles

Actif net, solde à la fin

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

La Fraternité des Indiens du Canada

État des flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 mars 2020

	2020	2019
Notes	\$	\$
Exploitation		
Excédent des revenus sur les dépenses	301 540	1 390 350
Éléments sans incidence sur l'encaisse		
Amortissement des immobilisations corporelles	176 279	110 452
	477 819	1 500 802
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement d'exploitation	10 813 499	6 468 054
	1 291 318	7 968 856
Investissement		
Diminution (augmentation) du dû au Fonds en fiducie de la Fraternité des Indiens du Canada	18 099	(27 979)
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(436 198)	(64 726)
	(418 099)	(92 705)
Financement		
Remboursements sur la dette à long terme	(80 000)	(96 000)
Augmentation nette de l'encaisse	793 219	7 780 151
Encaisse au début	12 256 703	4 476 552
Encaisse à la fin	13 049 922	12 256 703

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

1. Nature des activités

La Fraternité des Indiens du Canada (la « corporation »), a été constituée en vertu de la Partie II de la *Loi sur les corporations canadiennes* le 29 septembre 1970. En juin 2014, la corporation recevait un Certificat de prorogation en vertu de la *Loi sur les sociétés canadiennes sans but lucratif*.

La corporation poursuit les objectifs suivants :

- Favoriser la solution des problèmes auxquels sont confrontées les Premières Nations;
- Servir d'organisme national dans le but de représenter les Premières Nations et de diffuser de l'information à leur intention;
- Étudier, de concert avec les représentants des Premières Nations à travers le Canada, les problèmes auxquels les Premières Nations font face et s'adresser au gouvernement et à d'autres organismes au nom des Premières Nations;
- Favoriser et promouvoir le maintien de la culture et des valeurs des Premières Nations;
- Servir de porte-parole national pour les Premières Nations à travers tout le Canada.

La corporation sert de secrétariat à l'Assemblée des Premières Nations (« APN »).

La corporation est un organisme sans but lucratif et à ce titre, n'est pas soumise à l'impôt sur le revenu.

2. Principales méthodes comptables

Les états financiers ont été dressés conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et tiennent compte des principales méthodes comptables suivantes :

Base de présentation d'une entité contrôlée

Le Fonds en fiducie de la Fraternité des Indiens du Canada, entité qui relève de la corporation n'est pas consolidé dans les états financiers de la corporation. Des états financiers résumés sont présentés à la note 11.

Constatation des revenus

La corporation a adopté la méthode du report pour comptabiliser ses apports.

Les apports non affectés sont constatés comme revenus du programme pertinent lorsque reçus ou à recevoir, si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et lorsque l'encaissement éventuel peut être raisonnablement garanti.

Les apports affectés sont constatés comme revenus du programme pertinent dans l'exercice au cours duquel les dépenses afférentes sont encourues.

Les apports reçus et affectés à l'acquisition d'immobilisations corporelles sont reportés et constatés comme revenus selon la même méthode que celle suivie pour l'amortissement des immobilisations corporelles acquises.

Instruments financiers

La corporation évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur. Elle évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement à l'exception de son encaisse qui est évaluée à la juste valeur.

2. Principales méthodes comptables (suite)

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Les apports reçus sous forme d'immobilisations corporelles sont constatés à la juste valeur estimative à la date de l'apport.

L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire, selon les durées de vie utiles des immobilisations suivantes :

Matériel informatique	3 ans
Matériel de bureau	3 ans
Améliorations locatives	10 ans

Apports excédentaires

L'excédent des revenus sur les dépenses doit parfois être remboursé et est comptabilisé à titre de passif. Lorsque l'approbation de conserver les fonds est reçue, l'excédent est alors comptabilisé comme revenu.

Ventilation des dépenses

La ventilation des dépenses administratives entre les programmes ou les organismes de financement est effectuée conformément à la base de répartition et aux montants maximums ou pourcentages mentionnés dans chacun des différents accords de contribution conclus par la corporation.

Utilisation d'estimations

Dans le cadre de la préparation des états financiers, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, la direction doit établir des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants des produits d'exploitation et des charges constatés au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient varier par rapport à ces estimations. La valeur de réalisation nette des subventions, des contributions et des autres débiteurs, les réserves d'inventaire, la durée de vie utile des immobilisations corporelles, le montant de certaines charges à payer et l'allocation des dépenses sont les éléments les plus significatifs pour lesquels des estimations ont été utilisées.

3. Fonds détenus en fiducie

La corporation détient en fiducie un fonds d'études d'un montant total de \$15 911 \$ (15 281 \$ en 2019) pour les enfants de Kelly Morrisseau. Ces fonds ont été donnés par des particuliers et des organisations.

La Fraternité des Indiens du Canada

Notes complémentaires

31 mars 2020

4. Subventions et contributions à recevoir

Les subventions et contributions à recevoir s'établissent comme suit :

	2020	2019
	\$	\$
Pêches et océans Canada	1 031 000	487 722
Environnement et changement climatique Canada	1 004 500	301 000
Agence de la santé publique du Canada	432 690	274 569
Services aux Autochtones Canada (SAC)	399 827	480 700
Parcs Canada	275 000	—
Sécurité publique Canada	200 000	390 476
Agriculture et Agroalimentaire Canada	112 762	154 218
Ressources naturelles Canada	100 000	70 000
Condition féminine Canada	87 500	—
Transports Canada	75 197	75 197
Emploi et Développement social Canada	7 234	856 114
Bureau du Conseil Privé	—	253,575
Agence canadienne d'évaluation environnementale	—	236,038
Patrimoine canadien	—	85,000
Université d'Ottawa	—	20,000
	3 725 710	3,684,609

5. Immobilisations corporelles

	Coût	Amortissement cumulé	2020 Valeur comptable nette	2019 Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Matériel informatique	224 663	139 747	84 916	55,914
Matériel de bureau	376 134	222 207	153 927	84,155
Améliorations locatives	421 983	153 279	268 704	107,559
	1 022 780	515 233	507 547	247,628

6. Apports reportés

Les changements survenus au solde des apports reportés sont les suivants :

	2020	2019
	\$	\$
Solde au début	7 925 406	1 028 542
Revenus reçus au cours de l'exercice	46 855 600	48 782 371
Revenus constatés au cours de l'exercice	(46 220 623)	(41 885 507)
Solde à la fin de l'exercice	8 560 383	7 925 406

La Fraternité des Indiens du Canada

Notes complémentaires

31 mars 2020

6. Apports reportés (suite)

Le solde à la fin de l'exercice se détaille comme suit :

	2020 \$	2019 \$
Services aux Autochtones Canada	6 149 715	6 268 020
Emploi et Développement social Canada	2 344 538	—
Environnement et Changement climatique Canada	31 603	—
Patrimoine canadien	22 430	—
Société de gestion des déchets nucléaires	12 098	135 450
Santé Canada	—	667 212
Frais d'enregistrement - forums et assemblées	—	347 591
Ordonnance du tribunal - Gouvernement du Canada	—	294 283
Condition féminine Canada	—	123 102
Élections Canada	—	89 208
	8 560 383	7 925 406

7. Apports excédentaires

Les apports excédentaires sont les suivants :

	2020 \$	2019 \$
Services aux Autochtones Canada	768 102	768 102
Sécurité publique Canada	106 884	55 556
	874 986	823 658

8. Éventualités

La corporation reçoit son financement de divers organismes gouvernementaux selon les besoins et les budgets spécifiques de ses programmes et répartit certaines dépenses à ces divers programmes. Dans bien des cas, l'organisme de financement a le droit d'examiner les registres comptables afin de s'assurer qu'ils sont conformes aux modalités de ses programmes. À l'heure actuelle, il s'avère impossible d'estimer la nécessité éventuelle de rembourser certains montants aux organismes en question. La direction de la corporation estime que l'affectation de ses dépenses est juste et raisonnable dans les circonstances. Tous ajustements requis aux états financiers par suite de ces examens, le cas échéant, seront comptabilisés dans la période où ceux-ci seront connus.

9. Engagements

La corporation s'est engagée à verser des montants minimums en vertu de contrats de location-exploitation visant des locaux et du matériel venant à maturité en 2024 dont les versements minimums pour chacun des cinq prochains exercices sont les suivants :

	\$
2021	1 488 907
2022	1 453 023
2023	1 400 734
2024	302 676
	4 645 340

10. Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement d'exploitation

	2020	2019
	\$	\$
Subventions et contributions à recevoir	(41 101)	(1 800 589)
Autres débiteurs	(236 345)	56 747
Taxes de vente à recouvrer	(195 196)	37 419
Stocks	14 202	(2 982)
Frais payés d'avance	100 161	(247 742)
Créditeurs et charges à payer	395 671	1 515 951
Sommes à remettre à l'État	89 802	(49 677)
Apports reportés	634 977	6 896 864
Apports excédentaires	51 328	62 063
	813 499	6 468 054

11. Entité contrôlée

La corporation nomme les fiduciaires du Fonds de fiducie de la Fraternité des Indiens du Canada, un organisme de charité canadien enregistré en vertu de l'alinéa 149(i)(f) de la *Loi de l'impôt sur le revenu*; afin de gérer le Fonds de langue et d'alphabétisation, le Fonds de guérison de la jeunesse, le Fonds de recherche parrainée, le Fonds des héros de notre époque, le Fonds de l'éducation, le Fonds des métis et le Fonds perpétuel de l'éducation. Le Fonds en fiducie de la Fraternité des Indiens du Canada est reconnu en tant qu'organisme sans but lucratif en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) et n'est, par conséquent, pas assujéti à l'impôt sur le revenu.

Les états financiers résumés du Fonds en fiducie se présentent comme suit :

État de la situation financière résumé

	2020	2019
	\$	\$
Actif	194 948 494	205 054 831
Passif	1 624 210	1 463 867
Actif net	193 324 284	203 590 964
	194 928 494	205 054 831

État des revenus et des dépenses résumé

	2020	2019
	\$	\$
Revenus	873 663	70 418 188
Dépenses	11 140 343	11 461 115
(Insuffisance) excédent des revenus sur les dépenses	(10 266 680)	58 957 073

11. Entité contrôlée (suite)

État des flux de trésorerie résumé

	2020	2019
	\$	\$
Activités d'exploitation	(1,969,922)	(2,976,762)
Activités d'investissement	3,525,364	(55,956,461)
Augmentation (diminution) nette de l'encaisse	1 555 442	(66 742)
Encaisse au début	347 666	414 408
Encaisse à la fin	1 903 108	347 666

Au 31 mars 2020, le solde dû du Fonds de fiducie de la Fraternité des Indiens du Canada s'établissait à 67 760 \$ (82 959 \$ en 2019).

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2020, la corporation a reçu 36 066 \$ de revenus du Fonds en fiducie (60 000 \$ en 2019) pour les services relatifs à l'administration et à la gestion du Fonds de fiducie ainsi que 57 065 \$ pour la location d'espace de bureau (48 117 \$ en 2019). Le Fonds de fiducie a déménagé son siège social à Akwesasne, et un nouveau contrat de location a été conclu le 1^{er} septembre 2019. Le coût annuel total de l'espace locatif est 11 212 \$.

Les transactions avec le Fonds en fiducie ont été enregistrées à la valeur d'échange conformément aux ententes signées entre les parties prenantes.

12. Rémunération des dirigeants

En vertu d'une résolution de l'Assemblée générale annuelle (62/98), le chef national de l'APN reçoit un salaire qui est ajusté annuellement en fonction de l'Indice des prix à la consommation. De même, en vertu d'une résolution de la Confédération des nations indiennes et du Comité exécutif, chacun des chefs régionaux reçoit un jeton de présence. La direction et les gestionnaires non-élus sont rémunérés en fonction des normes moyennes du marché pour leur poste individuel.

13. Régime de retraite

La corporation contribue à un régime de retraite à cotisations déterminées pour ses employés et chefs régionaux. Les contributions vont jusqu'à 8 % du salaire de l'employé. Les contributions de l'employeur pour l'exercice se chiffrent à 801 657 \$ (685 236 \$ en 2019).

14. Facilité de crédit

La corporation a conclu une entente bancaire établissant une facilité de crédit à vue à des fins générales pouvant atteindre au maximum 2 500 000 \$, portant intérêt au taux préférentiel majoré de 1%, renouvelable annuellement. La facilité de crédit est garantie par une convention générale de garantie représentant une charge prioritaire sur la totalité des biens de la corporation. Le solde en fin d'exercice est nul (nul en 2019).

15. Instruments financiers

Risque de crédit

Il s'agit du risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière.

Les différents débiteurs de la corporation représentent un crédit au titre de ses programmes. Le crédit est principalement accordé au gouvernement fédéral, posant des risques de crédit minimaux pour la corporation.

Le risque de crédit maximal pour la corporation est représenté par la juste valeur des placements et des différents débiteurs telle que présentée à l'état de la situation financière.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt fait référence aux conséquences négatives des fluctuations du taux d'intérêt sur les flux de trésorerie, la situation financière et les charges d'intérêts de la corporation.

L'encaisse de la corporation est exposée aux fluctuations de taux d'intérêt. Par conséquent, l'exposition des flux de trésorerie au risque de taux d'intérêt n'est pas significative.

16. Gestion du capital

La corporation considère que son capital est constitué de ses actifs nets. L'objectif général de la corporation est d'utiliser efficacement les ressources afin de maximiser la capacité de réaliser sa vision, de financer ses immobilisations corporelles, ses projets futurs et ses activités en cours. La corporation gère l'actif net en établissant des fonds affectés à l'interne et en affectant des montants aux fonds affectés pour les projets futurs prévus, les éventualités et les autres besoins en fonds propres. Ces répartitions sont présentées dans l'état de l'évolution de l'actif net.

La corporation n'est pas soumise à des exigences de capital externes.

Actif net affecté à l'interne

Les actifs nets font l'objet de restrictions internes à des fins spécifiques, à la demande du conseil d'administration. Les soldes affectés à l'interne sont appuyés par une déclaration d'intention claire et par un délai prévu pour la constitution et la réduction du solde au moment fixé.

L'objectif de tout solde affectés à l'interne est conforme aux objectifs des initiatives stratégiques et des plans d'exploitation de la corporation, ainsi qu'aux risques identifiés pour la réalisation de ces objectifs.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2020, un montant de 100 000 \$ faisait l'objet de restrictions internes (1 100 000 \$ en 2019) aux fins des objectifs mentionnée ci-dessus.

17. Événement postérieur à la date de clôture

Après la clôture de l'exercice, le 11 mars 2020, l'Organisation mondiale de la santé a annoncé que la maladie à coronavirus (COVID-19) pouvait être qualifiée de « pandémie ». Cette annonce a déclenché la mise en place d'une série de mesures de santé publique et de mesures d'urgence pour lutter contre la propagation du virus. La durée et les incidences de la COVID-19 restent inconnues et il est impossible d'estimer de façon fiable les incidences que la durée et la gravité de la pandémie pourraient avoir sur les résultats financiers et la situation de la corporation aux périodes futures.

La Fraternité des Indiens du Canada
Annexes - État des revenus et des dépenses
 Exercice terminé le 31 mars 2020

Annexe A - Services aux Autochtones Canada et Santé Canada

	Définir une vision pour l'Espace des peuples autochtones	Capacité organisationnelle de base	Gestion de l'éducation et développement des capacités des PN	Financement de base	Mise en œuvre du PE entre l'APN et le Canada sur les priorités communes	Capacité de l'APN à participer au cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques	Analyse du projet sur les besoins du SEFPN	Comité technique sur les revendications particulières
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Revenus								
Apports/subventions	2 692 927	5 545 726	2 844 501	3 500 000	3 000 000	2 300 000	1 015 752	957 753
Apports/subventions - années précédentes	3 832 598	—	1 023 058	—	34 440	102 896	—	—
Divers	—	—	—	—	—	—	—	—
Frais d'inscription	—	—	—	—	—	—	—	—
Frais de salon	—	—	—	—	—	—	—	—
	6 525 525	5 545 726	3 867 559	3 500 000	3 034 440	2 402 896	1 015 752	957 753
Dépenses								
Publicité, promotion et publications	20 770	72 859	5 804	—	14 984	3 850	—	—
Ventilation des dépenses administratives	—	—	—	—	124 432	247 700	20 756	1 72 396
Amortissement des immobilisations corporelles	—	—	—	—	—	—	—	—
Assurances	1 652	8 885	2 062	1 050	936	734	—	244
Divers	4 135	6 654	1 368	—	—	—	—	—
Dépenses de bureau	74 246	202 033	125 710	18 192	52 125	27 695	—	—
Honoraires professionnels	3 400 561	236 832	1 569 273	74 533	968 438	1 108 001	994 996	68 673
Prestation de services régionaux	—	353 964	—	2 390 897	—	—	—	—
Loyer	68 726	349 950	106 694	—	137 243	41 095	—	26 428
Salaires et avantages sociaux	1 021 428	3 642 250	1 129 618	414 617	1 080 173	385 582	—	330 507
Déplacements et réunions	1 934 007	672 431	927 030	600 711	658 208	588 239	—	359 505
	6 525 525	5 545 858	3 867 559	3 500 000	3 036 539	2 402 896	1 015 752	957 753
Insuffisance des revenus sur les dépenses	—	(132)	—	—	(2 099)	—	—	—

La Fraternité des Indiens du Canada
Annexes - État des revenus et des dépenses
 Exercice terminé le 31 mars 2020

Annexe A - Services aux Autochtones Canada et Santé Canada (suite)

	Plan de travail sur le développement social	Table des politiques APN/IRCC	Services à l'enfance et à la famille	Projet de loi S3 <i>Loi modifiant la Loi sur les Indiens</i>	Ordonnance du juge Perrell	CRSSI et programmes commerciaux et économiques en appui aux PN	Projet des services d'urgence - APN
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Revenus							
Apports/subventions	677 444	—	669 416	372 752	77 327	114 597	250 000
Apports/subventions - années précédentes	38 309	683 955	—	15 004	294 823	211 685	—
Divers	—	—	—	—	—	—	—
Frais d'inscription	—	—	—	—	—	—	—
Frais de salon	—	—	—	—	—	—	—
	715 753	683 955	669 416	387 756	372 150	326 282	250 000
Dépenses							
Publicité, promotion et publications	2 365	1 884	1 351	8 341	1 399	1 939	343
Ventilation des dépenses administratives	61 586	—	60 856	33 887	49 348	—	30 000
Amortissement des immobilisations corporelles	—	—	—	—	—	—	—
Assurances	1 193	630	—	135	514	300	—
Divers	—	—	—	—	—	—	—
Dépenses de bureau	31 236	19 889	21 326	14 302	22 167	16 177	4 338
Honoraires professionnels	24 768	14 247	119 289	41 496	2 558	88 913	3 521
Prestation de services régionaux	—	—	—	—	—	—	—
Loyer	36 978	12 504	9 722	15 103	42 146	13 887	16 212
Salaires et avantages sociaux	386 753	265 851	240 952	188 608	229 543	90 818	129 694
Déplacements et réunions	171 309	369 032	215 920	85 884	24 475	114 312	65 896
	716 188	684 037	669 416	387 756	372 150	326 346	250 004
Insuffisance des revenus sur les dépenses	(435)	(82)	—	—	—	(64)	(4)

La Fraternité des Indiens du Canada
Annexes - État des revenus et des dépenses
 Exercice terminé le 31 mars 2020

Annexe A - Services aux Autochtones Canada et Santé Canada (suite)

	Définir une vision pour l'Espace des peuples autochtones	Ajouts aux réserves	Groupe de travail sur la proposition de financement concernant la Loi sur la protection de l'enfance	Tournage vidéo du projet de recherche NFR	Soutien aux PN pour assister à la conférence Wildland Fire Canada 2019	Vérificateur général des Nations (portée des travaux)	Projet d'expérience de travail d'été pour les autochtones	Rapport sur la résilience autochtone
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Revenus	184 360	160 000	60 101	60 000	30 607	26 847	26 611	20 000
Apports/subventions	—	—	60 101	—	—	26 847	—	—
Apports/subventions - années précédentes	—	—	—	—	—	—	—	—
Divers	—	—	—	—	—	—	—	—
Frais d'inscription	—	—	—	—	—	—	—	—
Frais de salon	—	—	—	—	—	—	—	—
	184 360	160 000	60 101	60 000	30 607	26 847	26 611	20 000
Dépenses	601	633	—	—	—	—	—	—
Publicité, promotion et publications	—	—	—	—	—	—	—	—
Ventilation des dépenses administratives	—	—	—	—	10 247	—	2 419	1 818
Amortissement des immobilisations corporelles	—	—	—	—	—	—	—	—
Assurances	236	38	—	—	—	—	—	—
Divers	—	—	—	—	—	—	—	—
Dépenses de bureau	3 148	7 896	—	—	—	—	—	2 170
Honoraires professionnels	54 103	25 870	60 101	31 180	1 120	—	—	—
Prestation de services régionaux	—	—	—	—	—	—	—	—
Loyer	18 998	8 177	—	—	—	—	—	—
Salaires et avantages sociaux	85 369	103 023	—	28 829	—	26 847	24 201	—
Déplacements et réunions	21 905	14 363	—	—	19 240	—	—	16 012
	184 360	160 000	60 101	60 009	30 607	26 847	26 620	20 000
Insuffisance des revenus sur les dépenses	—	—	—	(9)	—	—	(9)	—

La Fraternité des Indiens du Canada
Annexes - État des revenus et des dépenses
 Exercice terminé le 31 mars 2020

Annexe A - Services aux Autochtones Canada et Santé Canada (suite)

	Financement pour organiser une rencontre nationale sur les SEFPN	Revendications globales	Engagement sur le PAN pour mettre fin à la violence	Financement du bloc Santé	Principe de Jordan sur la Santé	Élaboration de politique de surveillance du principe de Jordan sur la Santé	PSS RQPI Santé	Total 2020	Total 2019
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Revenus									
Appports/subventions	11 315	2 960	1 702	3 166 318	166 486	197 780	124 200	28 170 534	26 793 936
Appports/subventions - années précédentes	—	—	—	481 546	128 662	—	—	6 933 924	98 144
Divers	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Frais d'inscription	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Frais de salon	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	11 315	2 960	1 702	3 647 864	295 148	197 780	124 200	35 104 458	26 892 080
Dépenses									
Publicité, promotion et publications	—	—	1 268	10 935	465	—	—	149 791	85 743
Ventilation des dépenses administratives	—	—	—	312 975	22 199	17 980	11 291	1 179 890	449 724
Amortissement des immobilisations corporelles	—	—	—	14 493	—	—	—	14 493	—
Assurances	—	—	—	2 516	235	—	—	21 360	15 087
Divers	—	—	—	—	—	—	—	12 157	5 866
Dépenses de bureau	15	235	—	80 300	3 970	226	3	727 399	893 452
Honoraires professionnels	—	2 725	—	213 540	1 890	13 276	1 269	9 121 173	6 576 943
Prestation de services régionaux	—	—	—	100 000	—	—	—	2 844 861	3 026 446
Loyer	—	—	—	131 406	12 528	—	—	1 047 797	787 604
Salaires et avantages sociaux	—	—	—	1 402 552	228 478	—	9 831	11 445 524	8 806 723
Déplacements et réunions	11 300	—	434	1 380 273	25 383	166 649	101 806	8 544 324	6 247 350
	11 315	2 960	1 702	3 648 990	295 148	198 131	124 200	35 108 769	26 894 938
Insuffisance des revenus sur les dépenses				(1 126)		(351)		(4 311)	(2 858)

La Fraternité des Indiens du Canada
Annexes - État des revenus et des dépenses
 Exercice terminé le 31 mars 2020

Annexe B - Emploi et Développement social Canada

	Emploi et Développement social Canada - Accord de partenariat avec l'APN	Emploi et Développement social Canada - Apprentissage des jeunes enfants	Emploi et Développement social Canada - Législation sur les citoyens et l'accessibilité	Emploi et Développement social Canada - Information sur le marché du travail	Emploi et Développement social Canada - Ne laisser personne pour compte	Emploi et Développement social Canada - Emploi d'été	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Revenus							
Apports/subventions	268 513	31 418	312 955	204 528	324 760	8 459	1 150 633
Apports/subventions - années précédentes	—	—	—	—	—	—	—
Divers	—	—	—	—	—	—	—
Frais d'inscription	—	—	—	—	—	—	—
Frais de salon	—	—	—	—	—	—	—
	268 513	31 418	312 955	204 528	324 760	8 459	1 150 633
Dépenses							
Publicité, promotion et publications	1 053	—	748	1 261	1 679	—	4 741
Ventilation des dépenses administratives	—	—	—	—	—	—	—
Amortissement des immobilisations corporelles	—	—	—	—	—	—	—
Assurances	358	46	105	368	87	—	964
Divers	—	—	—	—	—	—	—
Dépenses de bureau	7 279	—	2 159	5 699	20 770	—	35 907
Honoraires professionnels	582	2 920	156 422	41 886	119 084	—	320 894
Prestation de services régionaux	—	—	—	—	—	—	—
Loyer	12 687	2 165	6 767	15 249	3 776	—	40 644
Salaires et avantages sociaux	192 803	2 715	130 308	101 263	92 894	8 459	528 442
Déplacements et réunions	53 751	23 628	16 445	38 803	86 470	—	219 097
	268 513	31 474	312 954	204 529	324 760	8 459	1 150 689
Excédent (insuffisance) des revenus sur les dépenses	—	(56)	1	(1)	—	—	(56)

La Fraternité des Indiens du Canada
Annexes - État des revenus et des dépenses
 Exercice terminé le 31 mars 2020

Annexe C - Autres organismes de financement

	Environnement et changement climatique Canada - Participation au comité directeur national	Environnement et changement climatique Canada - Conseil des aînés et système des connaissances	Environnement et changement climatique Canada - Comité consultatif des PN sur les espèces en péril	Environnement et changement climatique Canada - Les PN du Yukon : leaders de la lutte contre le changement climatique
	\$	\$	\$	\$
Revenus				
Apports/subventions	452 000	408 397	290 000	250 000
Apports/subventions - années précédentes	—	—	—	—
Divers	—	—	—	—
Frais d'inscription	—	—	—	—
Frais de salon	—	—	—	—
	452 000	408 397	290 000	250 000
Dépenses				
Publicité, promotion et publications	—	—	1 000	—
Ventilation des dépenses administratives	45 455	32 850	—	—
Amortissement des immobilisations corporelles	—	—	—	—
Assurances	520	—	161	—
Divers	—	—	—	—
Dépenses de bureau	4 247	1 050	11 044	—
Honoraires professionnels	96 598	312 678	27 141	—
Prestation de services régionaux	—	—	—	250 000
Loyer	7 295	—	13 682	—
Salaires et avantages sociaux	173 685	7 357	114 899	—
Déplacements et réunions	124 200	54 462	122 134	—
	452 000	408 397	290 061	250 000
Excédent (insuffisance) des revenus sur les dépenses	—	—	(61)	—

La Fraternité des Indiens du Canada

Annexes - État des revenus et des dépenses:

Exercice terminé le 31 mars 2020

Annexe C - Autres organismes de financement

	Environnement et changement climatique Canada - Faire participer les PN à la mise en œuvre de l'approche pancanadienne pour transformer la conservation des espèces en péril	Environnement et changement climatique Canada - Groupe de travail de l'APN sur les maladies chroniques	Environnement et changement climatique Change Canada - Édifier des relations - en travaillant ensemble - séance parallèle au rassemblement national
	\$	\$	\$
Revenus			
Apports/subventions	100 000	75 000	50 000
Apports/subventions - années précédentes	—	—	—
Divers	—	—	—
Frais d'inscription	—	—	—
Frais de salon	—	—	—
	100 000	75 000	50 000
Dépenses			
Publicité, promotion et publications	—	—	—
Ventilation des dépenses administratives	9 092	5 880	4 545
Amortissement des immobilisations corporelles	—	—	—
Assurances	287	—	—
Divers	—	—	—
Dépenses de bureau	74	680	75
Honoraires professionnels	3 214	758	714
Prestation de services régionaux	—	—	—
Loyer	4 550	2 600	—
Salaires et avantages sociaux	32 442	16 942	—
Déplacements et réunions	50 409	48 140	44 960
	100 068	75 000	50 294
Excédent (insuffisance) des revenus sur les dépenses	(68)	—	(294)

La Fraternité des Indiens du Canada
Annexes - État des revenus et des dépenses
 Exercice terminé le 31 mars 2020

Annexe C - Autres organismes de financement (suite)

	Environnement et changement climatique Canada - Soutenir la capacité des organisations autochtones à s'engager dans la conservation	Patrimoine canadien	Pêche et océans Canada - PAGRAO (Programme autochtone de gestion des ressources aquatiques et océaniques)	Pêches et océans Canada - Gestion des océans	Emploi et Développement social Canada	Agence de la santé publique du Canada - Planifier et participer à la protection de l'enfance des PN	Ressources naturelles Canada - Favoriser un dialogue positif
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
	(Schedule B)						
Revenus							
Apports/subventions	50 000	1 592 570	1 177 100	350 000	1 150 632	809 428	407 004
Apports/subventions - années précédentes	—	—	—	—	—	—	135 450
Divers	—	1 832	—	—	—	—	—
Frais d'inscription	—	—	—	—	—	—	—
Frais de salon	—	—	—	—	—	—	—
	50 000	1 594 402	1 177 100	350 000	1 150 632	809 428	542 454
Dépenses							
Publicité, promotion et publications	155	10 775	3 932	220	4 740	—	2 635
Ventilation des dépenses administratives	—	145 122	67 105	16 615	—	10 000	47 686
Amortissement des immobilisations corporelles	—	—	—	—	—	—	—
Assurances	74	1 086	929	103	965	—	510
Divers	—	462	—	—	—	—	—
Dépenses de bureau	513	40 608	22 730	3 655	35 906	—	12 079
Honoraires professionnels	3 126	228 890	79 266	42 005	320 894	—	10 447
Prestation de services régionaux	—	—	—	—	—	799 428	—
Loyer	6 416	58 338	47 437	13 452	40 643	—	24 990
Salaires et avantages sociaux	15 000	624 184	456 897	125 800	528 443	—	331 908
Déplacements et réunions	24 716	484 937	551 540	149 457	219 097	—	113 436
	50 000	1 594 402	1 229 836	351 307	1 150 688	809 428	543 691
Excédent (insuffisance) des revenus sur les dépenses	—	—	(52 736)	(1 307)	(56)	—	(1 237)

